



Assemblée générale

Distr. générale
30 août 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Point 128 de l'ordre du jour provisoire*

Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes

Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des Commissaires aux comptes dans ses rapports sur les fonds et programmes des Nations Unies pour l'exercice clos le 31 décembre 2011

Rapport du Secrétaire général

Additif

Résumé

Le présent rapport est présenté en application de la résolution 48/216 B de l'Assemblée générale, par laquelle l'Assemblée a prié les chefs de secrétariat des fonds et programmes des Nations Unies de lui faire connaître, au moment où elle était saisie des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, les mesures qu'ils avaient prises ou envisageaient de prendre pour les appliquer.

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale les réponses des chefs de secrétariat des fonds et programmes concernés, à savoir le Centre du commerce international, l'Université des Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, les contributions volontaires gérées par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, le Fonds du Programme des Nations Unies pour le

* A/67/150.



le contrôle international des drogues et le Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, le Tribunal pénal international pour le Rwanda, le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes).

Les informations contenues dans le présent rapport complètent les observations qui ont déjà été présentées au Comité et dont certaines figurent dans la version finale des rapports que celui-ci a remis aux chefs de secrétariat. Ceux-ci ont accepté nombre des recommandations du Comité, et la plupart de leurs commentaires ont été dûment reproduits dans les rapports du Comité. Pour éviter les répétitions et réduire la documentation, le présent rapport ne mentionne les observations complémentaires des chefs de secrétariat que lorsque cela est nécessaire. On y trouvera aussi des renseignements sur l'état d'avancement de l'application des recommandations, l'entité responsable, la date prévue de réalisation et le degré de priorité attribué aux recommandations. Le présent rapport fait aussi le point des recommandations ayant trait à des exercices antérieurs considérées par le Comité comme n'ayant pas été entièrement appliquées.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	4
II. Centre CNUCED-OMC du commerce international.	5
III. Université des Nations Unies	15
IV. Programme des Nations Unies pour le développement	21
V. Fonds des Nations Unies pour l'enfance	40
VI. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	59
VII. Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche	75
VIII. Fonds de contributions volontaires gérés par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	78
IX. Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement	100
X. Fonds des Nations Unies pour la population	112
XI. Programme des Nations Unies pour les établissements humains	134
XII. Office des Nations Unies contre la drogue et le crime : Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	143
XIII. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	159
XIV. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994	171
XV. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991	176
XVI. Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	179

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis à l'Assemblée générale en application des dispositions du paragraphe 7 de la résolution 48/216 B, dans lequel l'Assemblée a prié les chefs de secrétariat des fonds et programmes des Nations Unies de lui faire connaître, au moment où elle était saisie des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, leur réaction auxdites recommandations et les mesures qu'ils envisageaient de prendre pour les appliquer, en incluant dans les rapports présentés à cette fin des calendriers d'application appropriés.

2. Pour l'établissement du présent rapport, il a été tenu compte des dispositions des résolutions de l'Assemblée générale ci-après :

a) Résolution 52/212 B, en particulier les paragraphes 3 à 5, et note du Secrétaire général transmettant les propositions du Comité des commissaires aux comptes visant à améliorer la suite donnée aux recommandations que l'Assemblée générale a approuvées (A/52/753);

b) Résolution 65/243 A, paragraphe 17, par lequel l'Assemblée a prié de nouveau le Secrétaire général d'indiquer dorénavant, dans ses rapports sur la mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes relatives aux états financiers des fonds et programmes des Nations Unies, les délais prévus pour la mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, l'ordre de priorité qui sera suivi et les fonctionnaires qui auront à en rendre compte, et paragraphe 16, par lequel l'Assemblée a prié de nouveau le Secrétaire général de donner, dans ses rapports, une explication détaillée des retards pris dans l'application de ces recommandations, en particulier celles qui remontent à deux ans ou plus.

3. En ce qui concerne les délais de mise en œuvre, les chefs de secrétariat se sont efforcés de déterminer la date d'achèvement de la mise en application des recommandations. Toutefois, dans le cas de certaines recommandations, ils estiment que les activités correspondantes ont un caractère continu qui ne se prête pas à la fixation d'une échéance.

4. Pour ce qui est de la hiérarchisation des recommandations, le Comité qualifie les plus importantes de « principales ». Toutes les recommandations du Comité ayant été acceptées seront mises en œuvre rapidement, mais la priorité sera accordée aux recommandations principales. En outre, toute recommandation liée à une question ayant fait l'objet d'une observation dans l'opinion émise par le Comité sera traitée avec la plus grande diligence.

5. Les chefs de secrétariat ayant accepté presque toutes les recommandations du Comité et nombre de leurs commentaires ayant déjà été mentionnés dans les rapports du Comité, toutes les recommandations relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2011 ne sont pas accompagnées de commentaires détaillés. Toutefois, conformément au paragraphe 16 de la résolution 65/243 A, des renseignements complémentaires sont fournis pour toutes les recommandations ayant trait à des exercices antérieurs et considérées par le Comité comme n'ayant pas été intégralement appliquées.

II. Centre CNUCED/OMC du commerce international

A. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport relatif à l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011¹

6. L'état d'avancement de l'application des principales recommandations au mois de juillet 2012 se présente comme suit.

Tableau 1
État d'avancement de l'application des principales recommandations

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Bureau du Directeur exécutif	3	–	–	3	3	–
Division de l'appui au programme et Secrétariat de l'ONU	1	–	–	1	1	–
Division de l'appui au programme	1	–	–	1	1	–
Divisions techniques	1	–	–	1	1	–
Total	6	–	–	6	6	–
Pourcentage	100			100		

7. L'état d'avancement de l'application de l'ensemble des recommandations au mois de juillet 2012 se présente comme suit.

Tableau 2
État d'avancement de l'application de l'ensemble des recommandations

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Bureau du Directeur exécutif	5	–	–	5	5	–
Division de l'appui au programme et Secrétariat de l'ONU	4	–	–	4	4	–
Division de l'appui au programme	7	–	–	7	7	–
Divisions techniques	4	–	–	4	4	–
Total	20	–	–	20	20	–
Pourcentage	100			100		

¹ A/67/5 (Vol. III), chap. II.

8. **Au paragraphe 17, le Centre du commerce international (CCI) a accepté la recommandation du Comité le priant de réexaminer ses besoins en réserves de fonctionnement et notamment de déterminer s'il convient d'appliquer le plafond de 15 %. Le CCI déterminera le niveau applicable de la réserve de fonctionnement et soumettra une proposition à l'ONU.**

9. En application de l'instruction administrative ST/AI/285, les réserves de fonctionnement doivent normalement représenter 15 % des dépenses annuelles liées aux projets de coopération technique. Le CCI réexaminera le niveau de ses réserves de fonctionnement pour s'assurer qu'elles sont suffisantes et soumettra au besoin une proposition au Secrétariat de l'Organisation.

Entité responsable : Division de l'appui au programme et Secrétariat de l'ONU

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Deuxième trimestre 2013

10. **Au paragraphe 19, le Comité a recommandé que le CCI crée et tienne à jour une base de données sur les consultants et leur comportement professionnel et applique les politiques de l'ONU en matière de recrutement de consultants.**

11. Le CCI pense que la base de données portant sur le comportement professionnel des consultants sera opérationnelle d'ici à la fin du quatrième trimestre 2013. Par ailleurs, il continuera d'examiner les politiques de l'Organisation relatives au recrutement de consultants et s'alignera sur ces politiques, dans le respect de ses propres règles en matière de délégation de pouvoir concernant les ressources humaines.

Entité responsable : Division de l'appui au programme

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2013

12. **Au paragraphe 21, le Comité a recommandé au CCI : a) de gérer ses comptes débiteurs en effectuant le suivi régulier des sommes importantes qu'il doit recouvrer et en recherchant un accord sur ces montants; et b) d'envisager la dépréciation des actifs en l'absence d'une reconnaissance effective des créances.**

13. Un nouveau suivi sera assuré avec les bureaux du PNUD au sujet des sommes à recouvrer. Le CCI examine actuellement les créances très anciennes et il demandera au Contrôleur l'autorisation de comptabiliser en pertes celles qu'il juge irrécouvrables.

Entité responsable : Division de l'appui au programme

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2013

14. **Au paragraphe 26, le Comité a recommandé au CCI d'élaborer de bonnes procédures de contrôle de la qualité, assorties de justificatifs pour valider**

l'intégrité des données fournies aux actuaires concernant les prestations à la cessation de service.

15. Le CCI accepte la recommandation et note qu'il faudrait demander au bureau du Contrôleur de préciser les modalités à suivre en la matière.

Entité responsable : Division de l'appui au programme et Secrétariat de l'ONU

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2013

16. Au paragraphe 29, le Comité a recommandé au CCI de faire apparaître ses engagements à la cessation de service pour 2012-2013 d'une manière pleinement conforme à la norme IPSAS 25 (en donnant plus d'informations dans les notes des états financiers au sujet des incidences des variations du taux d'actualisation sur le montant estimatif des engagements).

17. Dans le cadre de la stratégie d'ensemble de mise en œuvre des normes IPSAS, cette recommandation sera appliquée en consultation avec le Siège de l'Organisation.

Entité responsable : Division de l'appui au programme et Secrétariat de l'ONU

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2013

18. Au paragraphe 31, le CCI a accepté la recommandation du Comité tendant à ce qu'il examine la méthodologie appliquée aux frais d'appui aux programmes et s'assure que la totalité des coûts de personnel soit facturée à tous les projets. Le Centre examinera le montant comptabilisé et envisagera d'accroître le taux afin de pouvoir inclure le financement des prestations à la cessation de service.

19. Le coût de l'appui aux programmes, destiné à couvrir toutes les dépenses administratives, y compris les dépenses de personnel liées à la mise en œuvre et à la gestion des projets, a été chiffré. Dans sa résolution 35/217, l'Assemblée générale a approuvé le taux applicable en la matière, soit 8 %, pour tous les fonds du CCI et une provision équivalente a été constituée pour financer la prime de rapatriement. Le Centre examinera la somme comptabilisée à ce titre et envisagera d'accroître le taux appliqué actuellement pour financer les prestations à la cessation de service. Il soumettra une proposition au Siège de l'Organisation pour examen et approbation.

Entité responsable : Division de l'appui au programme et Secrétariat de l'ONU

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2013

20. Au paragraphe 39, le Comité a recommandé au CCI d'examiner régulièrement les risques auxquels il est exposé, d'analyser les lacunes dans

l'application des normes IPSAS et de déterminer quelles autres options pourraient servir à atténuer les problèmes qui relèvent de la direction du CCI pour ce qui est des questions en suspens.

21. Tous les mois, le CCI examine et actualise l'inventaire des risques avec l'équipe chargée du projet IPSAS au Secrétariat de l'Organisation.

Entité responsable : Division de l'appui au programme

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2013

22. Au paragraphe 45, le Comité a recommandé au CCI d'élaborer un jeu d'états financiers « pro forma » conformes aux normes IPSAS, à examiner en interne en utilisant un guide IPSAS des informations à fournir avant d'en discuter avec le Comité.

23. Le Centre a commencé à établir les états financiers en octobre 2011. L'équipe chargée du projet IPSAS au Secrétariat de l'Organisation a évalué les états déjà produits et donné son avis. Le Centre poursuivra ce travail et le terminera d'ici au quatrième trimestre 2012, comme prévu dans son plan de mise en œuvre des normes IPSAS. Il prévoit également établir des états financiers à blanc en milieu d'année en 2014, avec des données conformes aux normes IPSAS.

Entité responsable : Division de l'appui au programme

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2013

24. Au paragraphe 50, le Comité a recommandé au CCI de définir clairement les objectifs et les avantages escomptés du projet IPSAS et d'élaborer une méthodologie pour suivre et gérer la concrétisation des avantages.

25. Le CCI a précisé les résultats à attendre de l'application des normes IPSAS et suivi leur réalisation dans un document spécial qui a été présenté au Groupe de travail des normes comptables par l'intermédiaire de l'équipe chargée du projet IPSAS au Secrétariat de l'ONU. Il poursuivra sa tâche et continuera de gérer les résultats en question. Il s'agit d'une tâche de longue haleine. Le Centre consulte le Secrétariat de l'ONU et suit son exemple. Il croit comprendre que l'équipe chargée du projet IPSAS cherche une solution qui pourrait être reprise par d'autres entités. La première version du rapport est attendue en 2013.

Entité responsable : Division de l'appui au programme

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2013

26. Au paragraphe 51, le Comité a recommandé que le CCI renforce son programme institutionnel de gestion du changement en vue de l'application des normes IPSAS, en précisant la manière dont les responsables de chaque unité

fonctionnelle pourront prendre en main la réalisation des avantages escomptés pendant et après l'application des normes.

27. Les responsables du Centre élaboreront des plans de concrétisation des résultats attendus et prendront la direction des opérations, ce qu'ils ne pourront faire que lorsque l'Organisation aura élaboré son propre plan.

Entité responsable : Division de l'appui au programme

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2013

28. Au paragraphe 59, le Comité a recommandé que le CCI : a) assortisse son rapport sur les indicateurs de résultats de commentaires et de données qui témoignent de la mesure dans laquelle le nombre d'entités rendant compte d'améliorations dues à l'intervention du CCI sont situées dans des pays prioritaires ou dans les pays les moins développés; et b) combine les indicateurs de résultats choisis avec des rapports de synthèse sur son évaluation périodique détaillée des programmes, afin d'avoir une connaissance plus approfondie et de recevoir des preuves de l'existence d'améliorations et d'être sûr qu'elles sont imputables à la participation du CCI; et c) réduise les contradictions et les écarts affectant les indicateurs de résultats indiqués en produisant des définitions et des directives détaillées dès que possible à la suite de l'accord sur les indicateurs et ce, bien avant le 1^{er} janvier 2014.

29. Le Centre est prêt à donner, dans son rapport sur les indicateurs de résultats, des renseignements précis sur la mesure dans laquelle les entités rendant compte d'améliorations dues à l'intervention du CCI sont situées dans des pays prioritaires ou dans les pays les moins développés. Il prévoit également de publier des rapports de synthèse indiquant dans quelle mesure les indicateurs ont été effectivement utilisés. Enfin, il donnera, avec la participation de tous, une définition précise et circonstanciée des termes utilisés dans les rapports sur les indicateurs de résultats pour l'exercice biennal 2014-2015.

Entité responsable : Bureau du Directeur exécutif

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2013

30. Au paragraphe 60, le Comité a recommandé également que le CCI organise des consultations avec ses parties prenantes et d'autres organismes de promotion du commerce pour garantir la cohérence des rapports et faire en sorte que le fardeau qui lui est imposé par ses propres besoins soit soutenable.

31. Le Centre continuera de chercher à harmoniser les rapports établis avec ses parties prenantes et d'autres organismes de promotion du commerce.

Entité responsable : Bureau du Directeur exécutif

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2013

32. Au paragraphe 65, le Comité a réaffirmé sa recommandation visant à établir des liens entre les réalisations et les ressources qui ont été affectées et à utiliser les informations concernant des réalisations insuffisantes pour mieux décider de la réaffectation des ressources.

33. Le Centre conduit actuellement l'évaluation pilote du coût d'un produit type. Une fois que les données rassemblées auront été ajustées, les résultats devraient faciliter le lancement du projet de progiciel de gestion intégré (Umoja) à l'échelle de l'Organisation.

Entité responsable : Bureau du Directeur exécutif

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2015

34. Au paragraphe 66, le Comité a recommandé au CCI de se mettre en rapport avec l'équipe de mise en œuvre du projet de progiciel de gestion intégré (Umoja) pour que soit mis en service un module de gestion du temps du personnel.

35. Le Centre est prêt à demander à l'équipe de mise en œuvre d'Umoja de l'aider à trouver le moyen de mieux rendre compte du coût des projets en termes de ressources humaines.

Entité responsable : Division de l'appui au programme

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2015

36. Au paragraphe 73, le Comité a recommandé que le CCI envisage d'adopter un code ou une norme reconnu de gestion des projets dans un délai de trois ans.

37. Le Centre recense et diffuse actuellement les meilleures pratiques de gestion des projets et des programmes. Cette première étape devrait permettre d'avancer vers l'adoption d'un code de gestion reconnu.

Entité responsable : Bureau du Directeur exécutif

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2015

38. Au paragraphe 76, le Comité a recommandé que le CCI examine avec un soin particulier tout changement important dans la documentation de base de la gestion du projet (tel que les modifications apportées au budget, au champ d'intervention et aux produits) pendant la phase de mise en œuvre et de suivi, en faisant réaliser une étude fondée sur des faits par au moins un membre de la haute direction, un responsable de la qualité ou un parrain du projet.

39. Le Centre est décidé à adopter un système de responsabilisation afin d'examiner soigneusement tout changement important dans la documentation de base des projets (tel que les modifications apportées à leur budget, leur portée et leurs produits) durant la phase de mise en œuvre du projet.

Entité responsable : Divisions techniques

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2013

40. **Au paragraphe 78, le Comité a recommandé que le CCI définisse le rôle précis, dans le processus de gestion de projets, d'un parrain de projet auquel il incomberait de confirmer : a) que l'on dispose d'effectifs et de ressources financières suffisants pour mener à bien le projet; b) que des dispositifs ont été mis en place pour la gestion des liens entre les projets dans les programmes multiprojets; et c) que des mécanismes ont été mis en place pour le suivi des résultats des projets en termes d'effets sur les bénéficiaires, au-delà des prestations effectives.**

41. Le Centre est résolu à ce que chaque projet prévoit un système de responsabilisation, pour faire en sorte que les effectifs et ressources financières nécessaires en principe pour obtenir les résultats escomptés soient bien disponibles, ainsi que des moyens de gestion des liens entre projets dans les cadres des programmes multiprojets, et des mesures de suivi des résultats des projets au-delà des prestations effectives.

Entité responsable : Divisions techniques

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2013

42. **Au paragraphe 80, le Comité a recommandé que le CCI demande aux évaluateurs collégiaux et à la direction de s'assurer immédiatement qu'il y a eu une planification détaillée au moins pendant les premières phases des activités suivant la mise en route des projets.**

43. Le Centre est résolu à établir un système de responsabilisation garantissant que le projet a fait l'objet d'une planification détaillée durant sa phase de lancement.

Entité responsable : Bureau du Directeur exécutif

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2013

44. **Au paragraphe 82, le Comité a recommandé au CCI de définir en détail, au stade de la mise en route des projets, ses procédures de gestion des projets et ses produits, y compris le type de rapports sur l'état d'avancement des projets, qui seront utilisés pour le suivi des progrès par rapport aux objectifs : a) l'énoncé détaillé des activités de gestion des projets qui seront exécutées; b) les indicateurs de valeur acquise; et c) les dépenses effectives et les dépenses prévues.**

45. Le Centre est résolu à établir un système de responsabilisation garantissant le suivi des progrès réalisés dans l'application des projets par rapport aux objectifs, notamment en termes d'activités entreprises, des produits réalisés et des dépenses encourues.

Entité responsable : Divisions techniques

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2013

46. **Au paragraphe 84, le Comité a recommandé que les chefs de projet du CCI et les vérificateurs du Groupe de l'assurance de la qualité vérifient spécifiquement : a) si les risques ont été évalués correctement, y compris si leurs incidences ont été quantifiées en termes monétaires (dans les cas où les risques ont des conséquences financières); b) dans quelle mesure des dispositifs d'urgence ou d'atténuation des risques peuvent-ils répondre aux risques qui ont été identifiés; et c) si on a clairement précisé à qui incombait la responsabilité de la gestion des risques identifiés.**

47. Le Centre est prêt à mettre en place, au stade de la conception du projet, un système efficace de gestion des risques reposant sur l'identification de ces risques et l'évaluation de leurs incidences financières, la planification d'urgence, ou l'atténuation des risques et la mise en jeu des responsabilités que fait intervenir leur gestion.

Entité responsable : Divisions techniques

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2013

B. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'exercice biennal antérieur

48. L'annexe I au rapport du Comité sur l'exercice clos le 31 décembre 2011 (A/67/5 (Vol. III), chap. II) contient un récapitulatif de l'état d'avancement de l'application des recommandations qu'il a formulées dans son rapport sur l'exercice antérieur. On trouvera ci-dessous des indications sur l'état d'avancement de l'application des six recommandations rangées par le Comité dans les colonnes « Recommandations partiellement appliquées » et « Recommandations non appliquées ». Les indications relatives à ces recommandations sont présentées dans le même ordre que dans l'annexe I.

Tableau 3
État de l'application des recommandations remontant à l'exercice antérieur et classées comme n'ayant pas été entièrement appliquées dans l'annexe I au rapport du Comité des commissaires aux comptes sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées ou devenues caduques</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Division de l'appui au programme	1	–	1	–	–	–
Division de l'appui au programme et Secrétariat de l'ONU	3	–	2	1	1	–
Bureau du Directeur exécutif	2	–	1	1	1	–
Total	6	–	4	2	2	–
Pourcentage	100		67	33		

Rapport du Comité pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009²

49. **Au paragraphe 22 de son rapport, le Comité a recommandé au Centre d'analyser les incidences de l'application des normes IPSAS sur ses procédures administratives et financières.**

50. Cette recommandation a été jugée caduque et remplacée par celle formulée au paragraphe 39 du rapport du Comité sur les états financiers de l'exercice biennal 2010-2011.

Entité responsable : Division de l'appui au programme

État d'avancement : Recommandation devenue caduque

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

51. **Au paragraphe 41, le Comité a recommandé au Centre de poursuivre les efforts qu'il déploie pour augmenter le montant de sa réserve de fonctionnement jusqu'à ce que le niveau prescrit soit atteint.**

52. Cette recommandation a été jugée caduque et remplacée par celle formulée au paragraphe 17 du rapport du Comité sur les états financiers de l'exercice biennal 2010-2011.

Entité responsable : Division de l'appui au programme et Secrétariat de l'ONU

État d'avancement : Recommandation devenue caduque

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

² A/67/5 (Vol. III), chap. II.

53. Au paragraphe 63, le Comité a recommandé que le CCI envisage de réviser sa méthode d'évaluation des engagements au titre des congés annuels lorsqu'il mettra en œuvre les normes IPSAS.

54. Le Comité a jugé que cette recommandation n'était plus pertinente et l'a remplacée par celle formulée au paragraphe 29 de son rapport sur les états financiers de l'exercice biennal 2010-2011.

Entité responsable : Division de l'appui au programme et Secrétariat de l'ONU

État d'avancement : Recommandation devenue caduque

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

55. Au paragraphe 67, le Comité a recommandé au CCI de mettre en place un mécanisme de financement pour les prestations dues à la cessation de service et de le soumettre à l'Assemblée générale et au Conseil général de l'OMC pour examen et approbation.

56. La décision concernant le financement des prestations dues ne sera prise que lorsque le Secrétariat de l'ONU lui-même aura fixé sa politique en la matière. Le Centre examine actuellement le montant des dépenses de personnel découlant des projets de coopération technique et soumettra une proposition au Secrétariat de l'ONU.

Entité responsable : Division de l'appui au programme et Secrétariat de l'ONU

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2013

57. Au paragraphe 76, le Comité a recommandé au CCI de perfectionner ses indicateurs de succès et les cibles connexes pour mieux évaluer l'impact qualitatif de ses projets.

58. Les indicateurs de succès du Centre ont été perfectionnés et examinés par le Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC et approuvés par le Comité du programme et de la coordination en juin 2012 (voir A/67/6 (Prog. 10) et E/AC.51/2012/L.4/Add.26). Les cibles correspondantes seront arrêtées définitivement en 2014.

Entité responsable : Bureau du Directeur exécutif

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2014

59. Au paragraphe 78, le Comité a recommandé au CCI d'examiner comment il pourrait établir des liens entre les ressources budgétaires et les résultats.

60. Cette recommandation a été remplacée par celle formulée au paragraphe 65 du rapport du Comité sur les états financiers de l'exercice biennal 2010-2011.

Entité responsable : Bureau du Directeur exécutif
État d'avancement : Recommandation devenue caduque
Priorité : Élevée
Échéance : Sans objet

III. Université des Nations Unies

A. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011³

61. L'état d'avancement de l'application des principales recommandations au mois de juillet 2012 se présente comme suit.

Tableau 4
État d'avancement de l'application des principales recommandations

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Administration	3	–	–	3	3	–
Bureau du recteur	2	–	–	2	2	–
Total	5	–	–	5	5	–
Pourcentage	100			100		

62. L'état d'avancement de l'application de l'ensemble des recommandations au mois de juillet 2012 se présente comme suit.

Tableau 5
État d'avancement de l'application de l'ensemble des recommandations

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Administration	7	–	–	7	7	–
Bureau du recteur	2	–	–	2	2	–
Total	9	–	–	9	9	–
Pourcentage	100			100		

63. Au paragraphe 25 de son rapport, le Comité a indiqué que l'Université des Nations Unies avait accepté, suivant sa recommandation, d'officialiser ses accords avec la Division de la gestion des investissements de la Caisse des

³ A/67/5 (Vol. IV), chap. II.

pensions, de façon à définir clairement les responsabilités et obligations de chaque entité.

64. Des discussions ont lieu actuellement en vue de mettre la dernière main au mémorandum d'accord dans lequel seront établies les attributions et les obligations respectives de l'Université des Nations Unies et de la Division de la gestion des investissements de la Caisse des pensions.

Entité responsable : Administration

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2013

65. Au paragraphe 26, le Comité a recommandé que l'Université des Nations Unies définisse clairement, en coopération avec la Division de la gestion des investissements, sa relation avec le conseiller en investissement (Nikko Asset Management) et les responsabilités qui incombent à ce dernier en matière d'investissement.

66. On se reportera aux observations formulées ci-avant par la direction à propos du paragraphe 25 du rapport du Comité.

Entité responsable : Administration

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2013

67. Au paragraphe 33, le Comité a recommandé que l'Université des Nations Unies accélère sa préparation à la mise en œuvre des normes IPSAS, notamment mais non exclusivement en mettant en place une équipe chargée de l'application de ces normes et en élaborant un plan d'action.

68. Une équipe a été constituée pour mener à bien ce projet et un plan de travail détaillé a été mis au point. L'Université des Nations Unies s'emploie actuellement à adapter son progiciel de gestion intégré, le but étant d'établir des soldes d'ouverture compatibles avec les normes IPSAS et de réorganiser les tâches.

Entité responsable : Administration

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2013

69. Au paragraphe 34, le Comité a également recommandé que l'Université des Nations Unies adapte et perfectionne, en coopération avec le PNUD, le système Atlas afin qu'il puisse appuyer pleinement la mise en application des normes IPSAS.

70. L'Université des Nations Unies s'emploie actuellement à adapter son progiciel de gestion intégré, le but étant d'établir des soldes d'ouverture compatibles avec les normes IPSAS et de réorganiser les tâches.

Entité responsable : Bureau du recteur

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2013

71. Au paragraphe 39, le Comité a indiqué que l'Université des Nations Unies avait accepté, suivant sa recommandation : a) d'établir un mécanisme de coordination et de suivi efficaces des projets et programmes; et b) d'effectuer chaque année une vérification par sondage en sélectionnant un certain nombre de projets à évaluer.

72. Un nouveau système de gestion de projet (Pelikan) est en cours d'élaboration. Il devrait être prêt en 2013.

Entité responsable : Bureau du recteur

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2013

73. Au paragraphe 42, le Comité a indiqué que l'Université des Nations Unies avait accepté, suivant sa recommandation, de se conformer strictement aux règles énoncées dans le Manuel des achats et de procéder dans les meilleurs délais au renouvellement formel du contrat.

74. Le renouvellement du contrat est en cours et des lignes directrices relatives à l'évaluation de la qualité des prestations, en cours d'élaboration, devraient entrer en application en 2012.

Entité responsable : Administration

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

75. Au paragraphe 46, le Comité a indiqué que l'Université des Nations Unies avait accepté, suivant sa recommandation, de mettre en place une procédure formelle d'évaluation des fournisseurs afin d'améliorer son système de passation de marchés.

76. On se reportera aux observations formulées ci-avant par la direction à propos du paragraphe 42 du rapport du Comité.

Entité responsable : Administration

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

77. Au paragraphe 51, le Comité a indiqué que l'Université des Nations Unies avait accepté, suivant sa recommandation, d'améliorer la gestion du recrutement du personnel en se conformant strictement aux règles fixées en la

matière et en conservant tous les documents relatifs au recrutement du personnel.

78. Des lignes directrices portant sur le recrutement et notamment sur l'obligation de conserver tous les documents y relatifs sont actuellement diffusées à tous les correspondants des ressources humaines de l'Université afin d'être appliquées par tous les services concernés.

Entité responsable : Administration

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Troisième trimestre 2012

79. Au paragraphe 54, le Comité a indiqué que l'Université des Nations Unies avait accepté, suivant sa recommandation : a) de mettre au point une formule et des directives détaillées fixant le barème de rémunération des contractuels engagés par l'Université ; et b) de veiller à ce que les contrats des consultants soient approuvés conformément à la politique du personnel de l'Université.

80. Des directives fixant le barème de rémunération des contractuels engagés par l'Université sont en cours d'élaboration et des procédures garantissant que les contrats des consultants sont approuvés conformément à la politique du personnel vont être mises en place.

Entité responsable : Administration

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Deuxième trimestre 2013

B. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'exercice biennal précédent

81. Dans l'annexe de son rapport sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011 (A/67/5 (Vol. IV), chap. II), le Comité fait brièvement le point sur l'état d'avancement de l'application des principales recommandations remontant à l'exercice précédent. L'état d'avancement de l'application, au mois de juillet 2012, de l'ensemble des huit recommandations considérées par le Comité comme « partiellement appliquées » ou « non appliquées » est récapitulé dans le tableau 6 ci-après. Les indications relatives à ces recommandations sont présentées dans le même ordre que dans l'annexe susmentionnée.

Tableau 6
État de l'application des recommandations remontant à l'exercice antérieur et classées comme n'ayant pas été entièrement appliquées dans l'annexe au rapport du Comité des commissaires aux comptes sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Administration	5	–	–	5	5	–
Bureau du recteur	3	–	–	3	3	–
Total	8	–	–	8	8	–
Pourcentage	100			100		

Rapport du Comité pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009⁴

82. **Au paragraphe 26 de son rapport, le Comité a recommandé que l'Université des Nations Unies revoie, en coordination avec la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, la proportion des placements en titres dans la composition actuelle du portefeuille du Fonds de dotation.**

83. Cette question est liée à l'élaboration du mémorandum d'accord dans lequel seront établies les attributions et les obligations respectives de l'Université des Nations Unies et de la Division de la gestion des investissements de la Caisse des pensions.

Entité responsable : Administration

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2013

84. **Au paragraphe 34, le Comité a recommandé que l'Université des Nations Unies élabore un plan de provisionnement de ses engagements au titre de la cessation de service et le soumette au Conseil de l'Université pour examen et approbation.**

85. L'Université des Nations Unies examine la solution retenue par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour voir si elle lui est applicable.

Entité responsable : Administration

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2013

86. **Au paragraphe 42, le Comité a recommandé que, dans le cadre de la mise en œuvre des normes IPSAS, l'Université des Nations Unies révise sa méthode d'évaluation des engagements au titre des jours de congé accumulés.**

⁴ A/65/5 (Vol. IV), chap. II.

87. Cette question fait actuellement l'objet d'échanges entre la Division de la comptabilité de l'Organisation des Nations Unies et le groupe chargé du passage aux normes IPSAS dans l'ensemble du système.

Entité responsable : Administration

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2013

88. Au paragraphe 59 b), le Comité a recommandé que l'Université des Nations Unies conserve les dossiers qui sont essentiels pour l'exécution des projets.

89. Un nouveau système de gestion de projet (Pelikan) est en cours d'élaboration. Il devrait être prêt en 2013.

Entité responsable : Bureau du recteur

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2013

90. Au paragraphe 63, le Comité a recommandé que l'Université des Nations Unies prenne des mesures pour améliorer la gestion des projets en incluant les renseignements voulus dans les plans de travail relatifs aux projets.

91. On se reportera aux observations formulées ci-avant par la direction à propos du paragraphe 59 b) du rapport du Comité pour l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Entité responsable : Bureau du recteur

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2013

92. Au paragraphe 65, le Comité a recommandé que l'Université des Nations Unies prenne des mesures, en coordination avec le PNUD, pour améliorer la fonction de recherche du programme Atlas sur la base d'une analyse coûts-efficacité.

93. On étudie actuellement les possibilités de créer automatiquement des rapports financiers pour chaque programme ou projet, soit directement à partir d'Atlas, soit indirectement au moyen d'un autre logiciel d'information financière.

Entité responsable : Bureau du recteur

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2012

94. Au paragraphe 83, le Comité a recommandé que l'Université des Nations Unies veille à ce que la sélection du personnel se fasse dans le respect de toutes les procédures requises aux fins du recrutement.

95. On se reportera aux observations formulées ci-avant par la direction à propos du paragraphe 51 du rapport du Comité pour l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Entité responsable : Administration

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Troisième trimestre 2012

96. **Au paragraphe 86, le Comité a indiqué que l'Université des Nations Unies avait accepté, suivant sa recommandation, d'accélérer, en collaboration avec le Bureau des services de contrôle interne, les dispositions à prendre pour mettre la dernière main à l'accord de financement des services d'audit dont elle bénéficie.**

97. En la matière, les progrès dépendent de l'avancée des discussions en cours avec le Bureau des services de contrôle interne.

Entité responsable : Administration

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2012

IV. Programme des Nations Unies pour le développement

A. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'exercice clos le 31 décembre 2011⁵

98. L'état d'avancement de l'application des recommandations principales au mois de juillet 2012 se présente comme suit.

Tableau 7
État d'application des recommandations principales

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptés</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Comité consultatif des achats	1	–	–	1	1	–
Bureau des finances et de l'administration	10	–	–	10	10	–
Bureau des ressources humaines	1	–	–	1	1	–
Bureau des systèmes informatiques et des technologies de l'information	2	–	–	2	2	–

⁵ A/66/5/Add.1, chap. II.

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptés</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Bureau de l'appui aux achats	2	–	–	2	2	–
Bureau régional pour les États arabes	1	–	–	1	1	–
Bureaux régionaux	4	–	–	4	4	–
Fonds d'équipement des Nations Unies	2	–	–	2	2	–
Total	23	–	–	23	23	–
Pourcentage	100			100		

99. L'état d'avancement de l'application de toutes les recommandations au mois de juillet 2012 se présente comme suit.

Tableau 8
État d'application des recommandations principales

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptés</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Comité consultatif des achats	2	–	–	2	2	–
Bureau des finances et de l'administration	13	–	–	13	13	–
Bureau des ressources humaines	1	–	–	1	1	–
Bureau des systèmes informatiques et des technologies de l'information	2	–	–	2	2	–
Bureau de l'appui aux achats	5	–	–	5	5	–
Bureau régional pour les États arabes	1	–	–	1	1	–
Bureaux régionaux	7	–	–	7	7	–
Fonds d'équipement des Nations Unies	2	–	–	2	2	–
Total	33	–	–	33	33	–
Pourcentage	100			100		

100. Au paragraphe 23, le PNUD a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite : a) d'élaborer un plan de valorisation des avantages découlant de l'application des normes IPSAS; b) d'achever le nettoyage des soldes interinstitutions afférents à la période préalable; et c) de tenir les échéances fixées pour l'établissement des soldes d'ouverture et la production d'états financiers à blanc.

101. Le PNUD élaborera un plan de valorisation des avantages découlant de l'application des normes IPSAS, réglera la question des soldes interinstitutions et établira à blanc des états financiers types conformes aux normes IPSAS.

Entité responsable : Bureau des finances et de l'administration

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Troisième trimestre 2013

102. Au paragraphe 24, le PNUD a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite de réfléchir à des stratégies sur les moyens d'utiliser les données nouvelles résultant de l'application des normes IPSAS pour étayer son processus décisionnel.

103. Des rapports de gestion conformes aux normes IPSAS ont été publiés et leur utilisation effective sera renforcée et suivie.

Entité responsable : Bureau des finances et de l'administration

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2012

104. Au paragraphe 33, le PNUD a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite de demander à ses partenaires de coopérer davantage avec lui pour gérer les remboursements et d'améliorer les procédures de vérification y relatives.

105. Les remboursements aux donateurs sont des procédures courantes. Le PNUD accordera une attention particulière aux soldes qui devraient être réglés depuis longtemps.

Entité responsable : Bureau des finances et de l'administration

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Deuxième trimestre 2013

106. Au paragraphe 37, le PNUD a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite : a) de collaborer avec les bureaux de pays identifiés pour y assurer un suivi qui permette d'améliorer les opérations de rapprochement bancaire; et b) d'envisager de faire, dans les bureaux de pays où des risques spécifiques sont identifiés, un examen détaillé, par risque, de leurs comptes bancaires.

107. Des mesures ciblées de renforcement des capacités seront définies et appliquées en collaboration avec le bureau régional intéressé.

Entité responsable : Bureau des finances et de l'administration

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Deuxième trimestre 2013

108. Au paragraphe 45, le PNUD a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite de travailler en partenariat avec les autres organismes des Nations Unies pour garantir la présentation et le rapprochement complets et opportuns des soldes interinstitutions.

109. Le PNUD procédera à des vérifications de suivi avec les organismes des Nations Unies pour lesquels la soumission ponctuelle des validations des soldes interfonds pose problème.

Entité responsable : Bureau des finances et de l'administration

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Troisième trimestre 2013

110. Au paragraphe 52, le PNUD a souscrit à la recommandation que le Comité lui a de nouveau adressée de régler le différend concernant les écarts interfonds dans ses comptes avec l'UNOPS.

111. Cette question est actuellement traitée en coordination étroite avec les homologues du PNUD à l'UNOPS.

Entité responsable : Bureau des finances et de l'administration

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Deuxième trimestre 2013

112. Au paragraphe 53, le PNUD a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite : a) d'obtenir confirmation des soldes de l'UNOPS avant la clôture de ses comptes et d'effectuer un rapprochement des soldes interfonds; b) d'obtenir des rapports et des certifications semestriels de l'UNOPS; et c) d'établir une validation adéquate des montants communiqués par l'UNOPS avant de traiter les opérations effectuées au titre d'accords de services de gestion.

113. Le PNUD s'emploiera à perfectionner le processus actuel de validation des opérations avec l'UNOPS et appliquera des modalités semestrielles de rapprochement.

Entité responsable : Bureau des finances et de l'administration

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Deuxième trimestre 2013

114. Au paragraphe 61, le PNUD a souscrit à la recommandation que le Comité lui a de nouveau adressée de prévoir un financement pour la totalité de ses engagements au titre des prestations liées à la cessation de service dans le cadre de sa mise en œuvre des normes IPSAS.

115. Le PNUD examinera une stratégie de financement avec le Conseil d'administration et mettra progressivement en œuvre le plan approuvé pour le financement des engagements au titre des prestations liées à la cessation de service.

Entité responsable : Bureau des finances et de l'administration

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2013

116. Au paragraphe 62, le PNUD a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite d'élaborer des plans de financement des prestations dues à la cessation de service au titre des reliquats des congés payés et des prestations payables à la cessation de service ou liées au rapatriement.

117. Le PNUD formulera un plan de financement pour tous les engagements au titre des prestations liées à la cessation de service, dont les frais de rapatriement, le paiement des jours de congé accumulés et les prestations de fin de service.

Entité responsable : Bureau des finances et de l'administration

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Troisième trimestre 2013

118. Au paragraphe 70, le PNUD a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce que ses bureaux régionaux examinent les résultats du processus d'audit de la modalité d'exécution nationale et travaillent avec les partenaires d'exécution pour remédier aux lacunes identifiées, en particulier chez les partenaires d'exécution recevant, lors des audits, des observations critiques récurrentes.

119. Le PNUD continuera de suivre les résultats d'audit de l'exécution nationale, d'examiner les causes des observations critiques persistantes et d'envisager de nouveaux arrangements concernant les partenaires d'exécution faisant l'objet de ces critiques.

Entité responsable : Bureaux régionaux

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Deuxième trimestre 2013

120. Au paragraphe 72, le PNUD a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite d'envisager d'autres moyens d'obtenir l'assurance que les fonds ont été dépensés comme prévu au bureau d'Égypte.

121. Le PNUD appliquera des mesures nouvelles pour obtenir les assurances voulues, dont la vérification des relevés bancaires, la vérification des achats et l'examen des résultats d'audit pour 2011 et 2012.

Entité responsable : Bureau régional pour les États arabes

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Premier trimestre 2013

122. Au paragraphe 75, le PNUD a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite de recourir aux bureaux régionaux pour : a) procéder en priorité à la clôture des comptes de tous les projets terminés sur le plan opérationnel; et b) examiner les causes des retards pris en ce qui concerne la clôture des projets.

123. Le PNUD hâtera la clôture des comptes des projets terminés sur le plan opérationnel, examinera les causes des retards et mesurera et surveillera les progrès accomplis.

Entité responsable : Bureaux régionaux

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Premier trimestre 2013

124. Au paragraphe 77, le PNUD a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite d'améliorer la qualité de l'information concernant les projets, en procédant à un examen régulier des informations sur les projets figurant dans le système Atlas.

125. Le PNUD renforcera les procédures d'assurance qualité applicables aux projets et examinera périodiquement les projets des bureaux de pays en exploitant les mises à jour du système Atlas.

Entité responsable : Bureaux régionaux

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Deuxième trimestre 2013

126. Au paragraphe 79, le PNUD a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce que les bureaux de pays du PNUD vérifient qu'ils reçoivent les rapports consolidés sur l'exécution des projets.

127. Le PNUD examinera et rationalisera la stratégie d'établissement de rapports aux donateurs dans les bureaux de pays et établira des dispositifs permettant de vérifier que les rapports aux donateurs, y compris les rapports d'exécution consolidés, sont soumis dans les délais.

Entité responsable : Bureaux régionaux

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Deuxième trimestre 2013

128. Au paragraphe 81, le PNUD a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce que ses bureaux de pays effectuent des visites sur le terrain et des examens finals de l'exécution des projets afin d'en évaluer les résultats et le taux de réussite et de faire fond sur les enseignements tirés.

129. Le PNUD mettra en place un dispositif grâce auquel les bureaux régionaux pourront périodiquement faire le point des visites effectuées sur le terrain par les bureaux de pays.

Entité responsable : Bureaux régionaux
État d'avancement : En cours d'application
Priorité : Moyenne
Échéance : Deuxième trimestre 2013

130. Au paragraphe 86, le PNUD a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite : a) d'examiner tous les projets prévoyant des activités de microfinancement et d'évaluer ses politiques pour veiller à ce que lesdites activités soient comptabilisées d'une manière cohérente; et b) d'appliquer des mesures appropriées de contrôle des activités de microcrédit, conformément aux accords de projet.

131. Le PNUD examinera ses directives comptables concernant les activités de microfinancement et établira des mesures de contrôle de ces activités.

Entité responsable : Bureau des finances et de l'administration
État d'avancement : En cours d'application
Priorité : Élevée
Échéance : Deuxième trimestre 2013

132. Au paragraphe 92, le Comité a souscrit aux conclusions et recommandations du Comité consultatif du Groupe des Nations Unies pour le développement et souligné qu'il fallait envisager des moyens de renforcer la politique harmonisée.

133. Le PNUD s'alignera sur la décision de principe qui sera prise à l'issue de l'évaluation mondiale de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds (HACT) demandée par le Comité consultatif sur la HACT du Groupe des Nations Unies pour le développement, et mettra au point les plans d'action le concernant.

Entité responsable : Bureau des finances et de l'administration
État d'avancement : En cours d'application
Priorité : Moyenne
Échéance : Deuxième trimestre 2013

134. Au paragraphe 94, le PNUD a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite : a) d'envisager de renforcer les fonctions de contrôle et de suivi de l'application de la politique harmonisée dans les bureaux de pays; et b) d'envisager de créer des mécanismes visant à faire en sorte que tous les bureaux de pays interprètent et appliquent la politique harmonisée de la même façon dans le cadre d'un processus interinstitutions.

135. Voir ci-dessus les observations de l'administration concernant la recommandation formulée au paragraphe 92 du rapport du Comité.

Entité responsable : Bureaux régionaux
État d'avancement : En cours d'application
Priorité : Élevée
Échéance : Troisième trimestre 2013

136. **Au paragraphe 98, le Comité a recommandé au PNUD d'envisager de renforcer encore le contrôle et le suivi des activités menées sur le terrain concernant les achats, les fonds d'affectation spéciale, les projets, la gestion des actifs, la politique harmonisée concernant les transferts de fonds et les ressources humaines, pour garantir le respect du principe de responsabilité au sein d'une structure hautement décentralisée telle que celle du PNUD, ainsi que des politiques et procédures du Programme.**

137. Cette recommandation sera appliquée en faisant fond notamment sur les décisions issues de l'examen en cours du modèle de fonctionnement et de fourniture de services réalisé au titre du programme de réforme structurelle du PNUD; des plans d'action seront mis en œuvre progressivement.

Entité responsable : Bureaux régionaux

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2013

138. **Au paragraphe 102, le PNUD a souscrit à la recommandation que le Comité lui a de nouveau adressée d'envisager d'établir, après analyse des besoins, des plans d'achats individuels et globaux pour les bureaux de pays et le siège.**

139. Un document de réflexion sur l'application d'une méthode intégrée de planification des achats durant le cycle de vie des projets est en cours d'élaboration. Des notes d'orientation seront mises au point pour appuyer le plan d'application correspondant.

Entité responsable : Bureau de l'appui aux achats

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2013

140. **Au paragraphe 103, le PNUD a souscrit à la recommandation que le Comité lui a de nouveau adressée : a) d'améliorer la tenue et l'utilisation du tableau de bord de la gestion des achats; et b) de consolider l'appui qu'il apporte en matière de suivi aux bureaux régionaux s'agissant des achats dans les bureaux de pays.**

141. Le PNUD examinera les problèmes liés à la qualité des données et communiquera au personnel de ses bureaux et de son siège des directives précises pour l'utilisation efficace du tableau de bord de la gestion des achats en tant qu'instrument de contrôle/suivi de la gestion.

Entité responsable : Bureau de l'appui aux achats

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Deuxième trimestre 2013

142. **Au paragraphe 104, le PNUD a souscrit à la recommandation que le Comité lui a de nouveau adressée : a) de revoir régulièrement le profil des**

acheteurs inscrits dans le système Atlas pour que seuls les fonctionnaires des achats ayant suivi la formation requise disposent de ce profil et que celui-ci soit retiré à tous les fonctionnaires qui ne remplissent pas les conditions voulues; et b) d'envisager de créer des mécanismes visant à faire progresser le nombre de fonctionnaires des achats ayant suivi la formation requise.

143. Le PNUD reverra périodiquement le profil des acheteurs inscrits dans Atlas et prendra des dispositions en vue d'accroître le taux d'homologation de ces fonctionnaires (pour le porter à 80 %) dans ses bureaux.

Entité responsable : Bureau de l'appui aux achats

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2013

144. Au paragraphe 107, le PNUD a souscrit à la recommandation que le Comité lui a de nouveau adressée : a) d'appliquer des mesures visant à renforcer le contrôle et le suivi des marchés par entente directe et d'autres méthodes d'achats sans mise en concurrence; et b) de planifier ses activités d'achat en temps utile pour pouvoir procéder à des appels d'offres et respecter les règles applicables en matière d'achats, par exemple en informant tous les demandeurs de fourniture de biens ou services six mois à l'avance qu'il faut commencer à planifier un appel d'offres.

145. Le PNUD renforcera ses directives concernant les achats en dispensant une formation aux professionnels concernés et procédera à des vérifications aléatoires pour remédier aux pratiques incohérentes relevées par le Comité en ce qui concerne l'application des règles.

Entité responsable : Bureau de l'appui aux achats

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Deuxième trimestre 2013

146. Au paragraphe 110, le Comité a recommandé au PNUD de faire en sorte que ses bureaux de pays : a) assurent la séparation voulue des responsabilités composant la fonction achats de façon à éviter les conflits d'intérêts; b) évaluent régulièrement les prestations des fournisseurs; et c) respectent les normes de l'organisation régissant les appels d'offres et la passation de marchés.

147. Voir ci-dessus les observations de l'administration concernant la recommandation formulée au paragraphe 107 du rapport du Comité.

Entité responsable : Comité consultatif des achats

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2013

148. Au paragraphe 111, le PNUD a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce que son siège envisage d'exercer ses fonctions de contrôle de sorte

que les bureaux de pays appliquent les mesures décidées par l'organisation en matière d'achats qui sont actuellement mises en œuvre par le Comité consultatif.

149. Des dispositions ont été prises pour mettre en place le système d'approbation des marchés dans l'ensemble de l'organisation. Des examens ciblés seront pratiqués pour les marchés présentant des risques particulièrement élevés.

Entité responsable : Comité consultatif des achats

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2013

150. Au paragraphe 115, le Comité a approuvé les constatations et recommandations figurant dans le rapport du Bureau de l'audit et des investigations et souligné que le PNUD devait régler les problèmes signalés dans son rapport d'audit de la fonction achats de l'organisation.

151. Des efforts sont faits progressivement pour donner suite aux 13 recommandations formulées par le Bureau de l'audit et des investigations en avril 2012.

Entité responsable : Bureau de l'appui aux achats

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Deuxième trimestre 2013

152. Au paragraphe 119, le PNUD a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite de renforcer les contrôles concernant la gestion des actifs sur le terrain : a) en revoyant les directives qu'il adresse aux bureaux de pays; ou b) en améliorant la formation à la gestion des actifs. Ses initiatives devaient porter principalement sur les procédures de vérification, l'identification des biens et l'enregistrement à l'achat, la comptabilisation et l'enregistrement des actifs, et les procédures de transfert de biens.

153. Les directives et contrôles en vigueur concernant les biens seront réexaminés en vue de l'établissement à blanc des états financiers en 2012.

Entité responsable : Bureau des finances et de l'administration

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Troisième trimestre 2013

154. Au paragraphe 123, le PNUD a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite de vérifier rigoureusement l'exhaustivité et l'exactitude des registres des terrains et bâtiments.

155. Voir ci-dessus les observations de l'administration concernant la recommandation formulée au paragraphe 119 du rapport du Comité.

Entité responsable : Bureau des finances et de l'administration

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Troisième trimestre 2013

156. Au paragraphe 127, le PNUD a souscrit à la recommandation que le Comité lui a de nouveau faite : a) d'améliorer l'ensemble des mécanismes de contrôle de l'administration des congés afin de garantir l'exactitude des soldes de jours de congé; et b) de remédier, à titre prioritaire, aux carences constatées dans l'administration des congés.

157. Les contrôles d'assurance qualité des soldes de congés seront examinés en vue de l'établissement à blanc des états financiers en 2012.

Entité responsable : Bureau des ressources humaines

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Deuxième trimestre 2013

158. Au paragraphe 131, le PNUD a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite : a) de mettre à jour le Manuel de contrôle des changements dans Atlas compte tenu des méthodes de travail appliquées pendant le processus de changement; b) de mettre en œuvre des procédures de façon à ce que tous les types de changements soient autorisés par les propriétaires fonctionnels; c) d'arrêter la stratégie de mise à l'essai et l'appliquer; d) de compiler des documents justificatifs pour les essais d'acceptation par les utilisateurs ou les services concernés; et e) d'examiner régulièrement les activités entreprises par les administrateurs de base de données, et consulter la base de données de production et documenter ces examens.

159. Le plan officiel de mise à l'essai est actuellement arrêté en tenant compte des recommandations du Comité. Les activités de l'administrateur de la base de données feront l'objet d'un examen et d'un rapport périodiques.

Entité responsable : Bureau des systèmes informatiques et des technologies de l'information

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Troisième trimestre 2013

160. Au paragraphe 135, le PNUD a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite : a) d'évaluer les critères gouvernant les corrections de données; et b) de mettre à jour le Manuel de contrôle des changements dans Atlas afin de définir précisément les types de changements et les contrôles à effectuer pour chaque type de changement.

161. Le Manuel de contrôle des changements est actuellement révisé pour tenir compte des recommandations du Comité.

Entité responsable : Bureau des systèmes informatiques et des technologies de l'information

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2013

162. **Au paragraphe 145, le PNUD a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite : a) de procéder régulièrement à l'examen du grand livre et au rapprochement des pièces comptables pour détecter les erreurs; b) de soumettre ses comptes à examen pendant le processus d'établissement des états financiers pour s'assurer que les informations financières présentées sont exactes et rendent bien compte des activités menées; et c) de réajuster la réserve opérationnelle afin que le maximum de ressources soit disponible pour financer les activités de programme.**

163. Les modalités révisées de rapprochements des chiffres du grand livre seront testées dans le cadre de l'établissement à blanc des états financiers pour 2012 selon les normes IPSAS. L'examen du montant de la réserve opérationnelle se fera en concertation avec le Conseil d'administration.

Entité responsable : Groupe des Nations Unies pour le développement

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2013

164. **Au paragraphe 149, le PNUD a souscrit à la recommandation que le Comité lui a de nouveau adressée de veiller à ce que le Groupe des Nations Unies pour le développement : a) assure le financement intégral de ses engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et des sommes dues à la cessation de service; b) définisse une politique de financement de ces engagements; et c) mette en place des procédures visant à calculer correctement ce qu'il devait au titre des jours de congé accumulés et constater cette charge d'avance.**

165. Une politique de financement propre au Groupe des Nations Unies pour le développement est en cours d'élaboration en ce qui concerne l'assurance maladie après la cessation de service et les engagements au titre des prestations liées à la cessation de service.

Entité responsable : Groupe des Nations Unies pour le développement

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Deuxième trimestre 2013

B. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports sur les exercices biennaux antérieurs

166. Dans l'annexe I à son rapport pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011 (A/67/5/Add.1, chap. II), le Comité présente l'état d'application des recommandations non appliquées se rapportant à des exercices antérieurs. L'état d'avancement au mois de juillet 2012 des 22 recommandations considérées par le Comité comme « en cours d'application » ou « non appliquées » est récapitulé dans

le tableau ci-après. Les données relatives à ces recommandations sont présentées dans l'ordre dans lequel elles apparaissent dans l'annexe.

Tableau 9

État de l'application des recommandations se rapportant à des exercices antérieurs et classées comme n'ayant pas été entièrement appliquées dans l'annexe I au rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées^a</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Bureau de l'audit et des investigations	1	–	1	–	–	–
Bureau des finances et de l'administration	9	–	3	6	6	–
Bureau des ressources humaines	3	–	2	1	1	–
Bureau des systèmes informatiques et des technologies de l'information	1	–	1	–	–	–
Bureau de l'appui aux achats	4	–	–	4	4	–
Bureaux régionaux	3	–	3	–	–	–
Fonds d'équipement des Nations Unies	1	–	–	1	1	–
Total	22	–	10	12	12	–
Pourcentage	100		45	55		

^a Y compris celles dont le classement est demandé par le PNUD.

Rapport du Comité pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009⁶

167. **Au paragraphe 71, le PNUD a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite de nouveau d'adopter des mesures afin d'analyser et d'examiner de manière approfondie les comptes relatifs aux sommes à restituer aux donateurs et de prendre des dispositions en vue de solder ces comptes périodiquement.**

168. Dans son rapport pour l'exercice biennal 2010-2011, le Comité a pris acte des importants efforts engagés au cours de l'exercice qui ont permis au PNUD de réduire de 64 % les sommes restant à restituer aux donateurs. Pour cette raison, le PNUD demande le classement de cette recommandation.

Entité responsable : Bureau des finances et de l'administration

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

⁶ A/65/5/Add.1, chap. II.

169. Au paragraphe 139, le PNUD a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite de continuer à s'efforcer de rapprocher ses soldes interinstitutions de ceux des autres organismes des Nations Unies.

170. Le PNUD a mis en place des procédures pour demander la confirmation des soldes interfonds des organismes des Nations Unies à la clôture des comptes à la fin d'avril 2012 et fait le point avec les organismes selon que nécessaire. En conséquence, il demande le classement de cette recommandation.

Entité responsable : Bureau des finances et de l'administration

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

171. Au paragraphe 145, le Comité a recommandé au PNUD de régler avec l'UNOPS le problème de longue date des écarts constatés dans leurs rapprochements interinstitutions.

172. Des consultations sont en cours avec l'UNOPS pour corriger les écarts constatés dans les soldes interfonds se rapportant à des exercices antérieurs.

Entité responsable : Bureau des finances et de l'administration

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Troisième trimestre 2013

173. Au paragraphe 151, le Comité a de nouveau recommandé au PNUD de prévoir un financement pour la totalité de ses engagements au titre des prestations liées à la cessation de service.

174. Ainsi qu'il a été expliqué au Comité, l'application de cette résolution n'est pas prévue dans les normes comptables du système des Nations Unies, bien que le PNUD ait déjà réservé un montant de 453,2 millions de dollars au titre de l'assurance maladie après la cessation de service. Le plan de financement de tous les engagements au titre des prestations liées à la cessation de service sera rationalisé en 2012 avec l'adoption des normes IPSAS.

Entité responsable : Bureau des finances et de l'administration

État d'avancement : En cour d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2013

175. Au paragraphe 152, le Comité a recommandé au PNUD de se pencher sur la question d'une politique de financement de l'ensemble de ses engagements au titre des prestations liées à la cessation de service.

176. Voir ci-dessus les observations de l'administration concernant la recommandation formulée par le Comité au paragraphe 151 de son rapport pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009.

Entité responsable : Bureau des finances et de l'administration

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Troisième trimestre 2013

177. Au paragraphe 168, le Comité a recommandé au PNUD de repenser et énoncer clairement sa stratégie de gestion de portefeuille d'actifs destinés à financer ses engagements au titre des prestations liées à la cessation de service.

178. L'application de cette recommandation complexe nécessite une concertation continue avec la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

Entité responsable : Bureau des finances et de l'administration

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Troisième trimestre 2013

179. Au paragraphe 173, le Comité a réitéré sa recommandation selon laquelle le PNUD devrait calculer et afficher avec exactitude, dans le corps des états financiers, les montants effectifs correspondant aux jours de congé accumulés et aux sommes qui seront dues au titre de la prime de rapatriement.

180. Ainsi qu'il a été expliqué au Comité, les normes comptables du système des Nations Unies ne prévoient pas de présenter dans le corps des états financiers les engagements concernant le paiement des jours de congés accumulés et le versement de la prime de rapatriement.

Entité responsable : Bureau des finances et de l'administration

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Deuxième trimestre 2013

181. Au paragraphe 175, le Comité a recommandé de faire en sorte que le Fonds d'équipement des Nations Unies et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme : a) assurent pleinement le financement de leurs engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et des sommes dues à la cessation de service; b) définissent une politique de financement de ces engagements; et c) calculent correctement ce qu'ils doivent au titre des reliquats de congés payés et constatent cette charge d'avance.

182. Le Fonds d'équipement des Nations Unies, qui est administré par le PNUD, est également soumis aux normes comptables du système des Nations Unies; la recommandation ne sera donc intégralement appliquée que lorsqu'il adoptera les normes IPSAS.

Entité responsable : Fonds d'équipement des Nations Unies

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2013

183. **Au paragraphe 229, le Comité a de nouveau recommandé au PNUD : a) d'établir l'ordre de priorité dans lequel tous les projets terminés sur le plan opérationnel doivent être clôturés sur le plan financier; et b) de s'attaquer aux causes des retards qui se produisent dans l'achèvement des projets.**

184. Le Comité a constaté l'application de mesures diligentes de suivi, mais des efforts supplémentaires, faisant partie intégrante du cadre renforcé de contrôle de la gestion des projets, pourraient être faits au niveau des bureaux régionaux.

Entité responsable : Bureau des finances et de l'administration

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Deuxième trimestre 2013

185. **Au paragraphe 241, le Comité a recommandé de faire en sorte : a) que les bureaux régionaux examinent l'application des modalités harmonisées de virement de fonds dans les bureaux de pays du PNUD afin que celle-ci fasse l'objet d'un examen indépendant; et b) que le siège assume la responsabilité de conduire l'application, le suivi et le contrôle de l'état d'avancement des modalités harmonisées de virement de fonds dans les bureaux de pays du PNUD.**

186. L'application dans les pays de programme de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds (HACT) est menée conjointement par les organisations membres du Comité exécutif⁷ du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) qui composent l'équipe de pays des Nations Unies. Le Comité consultatif du GNUD sur la HACT a fait établir une évaluation mondiale des problèmes actuels de gouvernance et d'exécution de la politique et en examine les recommandations. Au PNUD, le contrôle de l'application de la HACT continue de relever des directeurs régionaux. Le PNUD demande donc le classement de cette recommandation.

Entité responsable : Bureaux régionaux

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

187. **Au paragraphe 245, le Comité a jugé importantes les constatations et recommandations de l'équipe conjointe d'audit et recommande que le PNUD applique les enseignements tirés et les recommandations à ses autres bureaux de pays.**

188. Les enseignements tirés des audits de la HACT sont pris en compte dans l'évaluation mondiale demandée par le Comité consultatif du GNUD. Le PNUD demande donc le classement de cette recommandation.

⁷ Le Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement regroupe les quatre fonds et programmes qui relèvent directement du Secrétaire général : PNUD, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Fonds des Nations Unies pour la population et Programme alimentaire mondial (le Haut-Commissaire aux droits de l'homme est membre de droit du Comité).

Entité responsable : Bureaux régionaux

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

189. Au paragraphe 251, le PNUD a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite de veiller à ce que des plans d'achats individuels et globaux soient établis tant dans les bureaux de pays qu'au siège.

190. Conformément au plan d'action pour les achats approuvé par le Groupe d'appui à la performance de l'organisation, l'application de cette recommandation a été reprogrammée pour 2012 dans le cadre du programme de réforme structurelle du PNUD.

Entité responsable : Bureau de l'appui aux achats

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2013

191. Au paragraphe 252, le PNUD a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite de mettre en place un logiciel de planification des achats et veiller à ce qu'il soit utilisé par tous les bureaux de pays et les unités concernées au siège.

192. Voir ci-dessus les observations de l'administration concernant la recommandation formulée par le Comité au paragraphe 251 de son rapport pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009.

Entité responsable : Bureau de l'appui aux achats

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2013

193. Au paragraphe 264, le PNUD a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite : a) de revoir régulièrement la liste des utilisateurs du système Atlas ayant le profil « acheteur » pour que seuls les fonctionnaires des achats disposent de ce profil et que celui-ci soit retiré à tous les fonctionnaires qui n'exercent pas de fonctions d'achat; et b) d'augmenter le nombre de fonctionnaires des achats ayant obtenu le certificat d'aptitude.

194. Le taux d'homologation des « acheteurs » était de 60 % en décembre 2011. Des efforts seront faits au titre du dispositif d'évaluation des capacités liées aux achats récemment approuvé, qui prévoit de professionnaliser les fonctions d'achat avant la délégation de pouvoirs plus importants par les responsables des services d'achats.

Entité responsable : Bureau de l'appui aux achats

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2013

195. **Au paragraphe 272, le PNUD a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite : a) d'examiner les bons d'achat non accompagnés d'un bon de commande et de remédier aux problèmes; b) de mettre en place des mesures de contrôle pour s'assurer que tous les bons d'achat (hormis dans les exceptions prévues dans les Politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations) sont associés à un bon de commande; et c) de contrôler l'application des règles.**

196. Le suivi des dérogations aux politiques d'achat est une responsabilité constante de l'administration. Des efforts supplémentaires doivent être faits pour renforcer les fonctions de contrôle des bureaux régionaux.

Entité responsable : Bureau de l'appui aux achats

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Deuxième trimestre 2013

197. **Au paragraphe 312, le PNUD a souscrit à la recommandation que le Comité lui a de nouveau faite d'améliorer l'ensemble des mécanismes de contrôle de l'administration des congés afin de garantir l'exactitude des soldes de jours de congé.**

198. Ainsi qu'il a été expliqué au Comité, le PNUD a pris plusieurs dispositions en vue d'améliorer les mécanismes de contrôle de l'administration des congés dans le cadre de l'adoption des normes IPSAS en janvier 2012. Ces mesures comprennent la mise en service de fonctions de contrôle des absences dans le système Atlas pour tous les fonctionnaires, l'automatisation des demandes de congé et de leur approbation, l'examen de la qualité des données par l'équipe chargée de la mise en application des normes IPSAS dans le cadre de la stratégie de nettoyage des données et les activités de formation y relatives. En conséquence, le PNUD demande le classement de cette recommandation.

Entité responsable : Bureau des ressources humaines

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

199. **Au paragraphe 316, le PNUD a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite de : a) classer par ordre de priorité les lacunes à corriger de son système d'administration des congés; b) accélérer la configuration et la mise en service du module d'administration des congés dans Atlas; c) veiller à ce que les soldes de jours de congé des préposés à l'administration des congés soient contrôlés de façon indépendante par leur supérieur hiérarchique direct.**

200. L'administration des congés a été l'une des principales priorités du PNUD lors des préparatifs de la mise en œuvre des normes IPSAS en 2012. La mise en exploitation complète du système de suivi des absences dans Atlas a été complétée par une formation des utilisateurs. Le PNUD demande donc le classement de cette recommandation.

Entité responsable : Bureau des ressources humaines

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

201. Au paragraphe 323, le PNUD a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite d'envisager d'élaborer un système qui lui permettrait de suivre l'évolution du taux de vacance de postes et de contrôler les délais de recrutement dans tous les services de l'organisme.

202. La priorité en 2011 a été de préparer le nettoyage des données et l'implémentation du module des congés dans Atlas pour appuyer la mise en application des normes IPSAS. L'intégration d'une nouvelle fonction de recrutement en ligne dans Atlas est envisagée.

Entité responsable : Bureau des ressources humaines

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Deuxième trimestre 2013

203. Au paragraphe 368, le Comité a recommandé au PNUD : a) de faire régulièrement des contrôles d'assurance qualité des modifications apportées à l'environnement de production ; b) de veiller à ce que tous les changements aient été autorisés par les intervenants compétents ; c) de veiller à ce que les champs obligatoires soient saisis dans TeamTrack ; et d) d'examiner régulièrement les activités des administrateurs de bases de données et l'accès à l'environnement de production.

204. Conformément à sa structure de gouvernance, le PNUD a pris des dispositions pour réaffirmer le respect des consignes et directives pertinentes par le biais de son Comité de contrôle des changements. Il demande donc le classement de cette recommandation.

Entité responsable : Bureau des systèmes informatiques et des technologies de l'information

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

205. Au paragraphe 395, le Comité a recommandé au PNUD de veiller à ce que tous les bureaux de pays respectent les normes minimales de sécurité opérationnelle.

206. Les dispositifs de suivi et de contrôle ont été renforcés. Ces mesures comprennent la mise en service de la plate-forme d'auto-évaluation concernant les normes minimales de sécurité opérationnelle et l'incorporation dans le système de tableau de bord prospectif de l'application de ces normes dans tous les bureaux de pays du PNUD. Un suivi est assuré en permanence et les chefs de bureau sont chargés de gérer les risques associés à l'évolution des conditions de fonctionnement. Le PNUD demande donc le classement de cette recommandation.

Entité responsable : Bureaux régionaux

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

207. Au paragraphe 399, le Comité a réitéré sa recommandation tendant à ce que le PNUD, en collaboration avec le Bureau de la coordination des activités de développement, mette en place des mécanismes de contrôle propres à assurer que des mémorandums d'accord types soient conclus pour tous les accords relatifs aux services communs au niveau du pays.

208. Le mécanisme de contrôle a été complété en rappelant aux bureaux de pays qu'ils devaient respecter les accords types et faire dûment connaître les cas de dérogation. Un dispositif de contrôle, qui centralisera tous les accords de services communs signés au niveau des pays, a été mis en ligne. Le PNUD demande donc le classement de cette recommandation.

Entité responsable : Bureau des finances et de l'administration

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

209. Au paragraphe 438, le Comité a recommandé de veiller à ce que le Bureau de l'audit et des investigations continue à s'efforcer de progresser par rapport aux six normes d'audit interne restantes.

210. Dans son rapport pour l'exercice biennal 2010-2011, le Comité a constaté qu'il ressortait de l'examen d'auto-évaluation mené par le Bureau de l'audit et des investigations que les activités d'audit interne continuaient d'être largement conformes aux normes internationales pour la pratique de l'audit interne. Il a constaté également que le Bureau s'employait activement à améliorer la qualité des services qu'il fournit au titre de sa fonction d'audit. En conséquence, le PNUD demande le classement de cette recommandation.

V. Fonds des Nations Unies pour l'enfance

A. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'exercice clos le 31 décembre 2011⁸

211. L'état d'avancement de l'application des principales recommandations au mois de juillet 2012 se présente comme suit.

⁸ A/67/5/Add.2, chap. II.

Tableau 10
État d'avancement de l'application des principales recommandations

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées ou dont le classement est demandé</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Division de la gestion financière et administrative	4	–	–	4	4	–
Division de la gestion financière et administrative et Division des politiques et de la stratégie	1	–	–	1	1	–
Division des politiques et de la stratégie	5	–	–	5	5	–
Division des solutions et des services informatiques	1	–	–	1	1	–
Division Collectes de fonds et partenariats dans le secteur privé	3	–	–	3	3	–
Total	14	–	–	14	14	–
Pourcentage	100			100		

212. L'état d'avancement de l'application de l'ensemble des recommandations au mois de juillet 2012 se présente comme suit.

Tableau 11
État d'avancement de l'application de l'ensemble des recommandations

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées ou dont le classement est demandé</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Division de la gestion financière et administrative	8	–	–	8	8	–
Division de la gestion financière et administrative et Division des ressources humaines	2	–	–	2	2	–
Division de la gestion financière et administrative et Division des politiques et de la stratégie	1	–	–	1	1	–
Division des ressources humaines	2	–	–	2	2	–
Division des politiques et de la stratégie	8	–	–	8	8	–
Division des solutions et des services informatiques	2	–	–	2	2	–

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées ou dont le classement est demandé</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Division Collectes de fonds et partenariats dans le secteur privé	3	–	–	3	3	–
Division des programmes	1	–	–	1	1	–
Division des approvisionnements	2	–	–	2	2	–
Total	29	–	–	29	29	–
Pourcentage	100			100		

213. **Au paragraphe 9, le Comité a recommandé que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) : a) continue d'examiner s'il est nécessaire de pourvoir les postes restés longtemps vacants et dans quelle mesure il est possible de mobiliser des fonds pour les pourvoir; et b) supprime les postes jugés inutiles ou dont le financement est insuffisant depuis très longtemps; et c) fasse le nécessaire pour pourvoir les autres postes vacants.**

214. En ce qui concerne les alinéas a) et b) de la recommandation, les critères de suppression des postes seront précisés dans la politique budgétaire sur la gestion des postes. Les lignes directrices pour l'examen annuel du budget seront revues et modifiées selon que de besoin pour mettre l'accent sur la nécessité de procéder à un examen approfondi concernant les postes vacants, notamment la durée et le financement.

215. En ce qui concerne l'alinéa c) de la recommandation, l'UNICEF estime qu'il a été appliqué, comme en atteste le taux de vacance tout à fait raisonnable pour les postes inscrits au budget, qui s'établit à 3,63 %. Cela dit, le Fonds continuera à agir en amont pour encourager tous les bureaux à prendre des mesures rapidement afin de pourvoir les postes vacants.

Entité responsable : Division de la gestion financière et administrative et Division des ressources humaines

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Premier trimestre 2013

216. **Au paragraphe 15, le Comité a recommandé que l'UNICEF définisse clairement l'expression « personnel d'appui » et inscrive dans les états financiers les dépenses de personnel afférentes aux fonctions opérationnelles comme étant des dépenses d'administration ou d'appui aux programmes.**

217. L'UNICEF s'engage à actualiser ses politiques pour y définir clairement l'expression « personnel d'appui ». Il s'emploie à évaluer les règles relatives aux informations à communiquer concernant les charges selon les normes IPSAS.

Entité responsable : Division de la gestion financière et administrative

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2012

218. Au paragraphe 22, l'UNICEF a accepté, comme le recommandait le Comité, d'élaborer des modalités lui permettant d'utiliser de manière appropriée la réserve pour le paiement de l'assurance maladie après la cessation de service et d'inscrire correctement les dépenses y afférentes dans les états financiers.

219. Des procédures concernant l'utilisation de la réserve pour le paiement de l'assurance maladie après la cessation de service sont en train d'être élaborées. À compter de 2012, les dépenses au titre de l'assurance maladie après la cessation de service seront imputées sur la réserve et inscrites comme il se doit dans les états financiers de 2012.

Entité responsable : Division de la gestion financière et administrative

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Premier trimestre 2013

220. Au paragraphe 29, le Comité a recommandé que l'UNICEF : a) prenne en compte les taux de vacance de postes enregistrés dans le passé et, dans toute la mesure possible, quantifie les facteurs prévisibles ayant une incidence budgétaire lors de l'établissement de ses futurs budgets d'appui; et b) applique des hypothèses budgétaires plus raisonnables et dûment justifiées afin de présenter à l'avenir des budgets plus transparents et mieux justifiés.

221. L'UNICEF s'engage à suivre les taux de vacance de postes effectifs pour définir une tendance et à appliquer, à l'avenir, dans les projets de budget, un taux de vacance de postes qui tienne compte de cette tendance.

Entité responsable : Division de la gestion financière et administrative

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Troisième trimestre 2013

222. Au paragraphe 34, le Comité a recommandé que l'UNICEF établisse pour chaque bureau un projet de budget-programme contenant des détails sur les activités et les résultats attendus compte tenu des besoins réels et des ressources disponibles.

223. L'UNICEF établira et approuvera pour les bureaux un projet de budget-programme compte tenu des besoins réels et des ressources prévues disponibles.

Entité responsable : Division des politiques et de la stratégie

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2012

224. Au paragraphe 39, le Comité a recommandé que l'UNICEF revoie la méthode actuelle d'établissement du budget et s'assure que ses budgets sont établis et présentés sous une forme intégrée afin que son Conseil d'administration dispose d'une vue d'ensemble des ressources institutionnelles et thématiques nécessaires pour atteindre les objectifs visés.

225. L'UNICEF participe, à la demande de son Conseil d'administration, à une initiative interinstitutions, avec le PNUD et le FNUAP, visant à élaborer un budget intégré aux fins d'harmonisation à compter de 2014. Il examinera les améliorations méthodologiques et stratégiques proposées par le Comité dans le cadre de cette initiative interinstitutions.

Entité responsable : Division de la gestion financière et administrative et Division des politiques et de la stratégie

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Troisième trimestre 2013

226. Au paragraphe 43, le Comité a recommandé que l'UNICEF s'assure que ses ressources financières sont calculées sur une base raisonnable et reflètent ce dont il a vraiment besoin pour atteindre les objectifs définis dans son budget.

227. L'UNICEF utilise toutes les informations disponibles au moment d'élaborer le budget en ce qui concerne les initiatives du système. Les budgets sont actualisés périodiquement pour rendre compte des modifications importantes que pourraient subir les facteurs contribuant au coût de ces initiatives.

Entité responsable : Division des solutions et des services informatiques

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Deuxième trimestre 2013

228. Au paragraphe 45, le Comité a recommandé que l'UNICEF respecte strictement les exigences du Conseil d'administration concernant l'obligation de demander l'autorisation de la haute direction en cas de dépassement du plafond budgétaire.

229. L'UNICEF s'engage à respecter strictement les exigences formulées par le Conseil d'administration dans sa décision 2009/12⁹ pour ce qui est de demander l'autorisation de la haute direction en cas de dépassement du plafond budgétaire et donnera des instructions en ce sens à tous les bureaux.

Entité responsable : Division des politiques et de la stratégie

État d'avancement : En cours d'application

⁹ E/ICEF/2009/14.

Priorité : Élevée
Échéance : Quatrième trimestre 2012

230. Au paragraphe 48, le Comité a recommandé que l'UNICEF établisse un mécanisme pour rendre compte à son Conseil d'administration de l'utilisation des crédits du budget d'appui biennal, expliquer les écarts entre le budget initial et les dépenses effectives et indiquer l'obtention des résultats attendus.

231. L'UNICEF se conforme intégralement aux conditions actuelles en matière de communication des résultats au Conseil d'administration, prévues dans le règlement financier et les décisions connexes. Il note toutefois que ces conditions seront modifiées à compter de 2012 compte tenu de l'adoption des normes IPSAS. Le Fonds fera en sorte de continuer d'être pleinement conforme en la matière.

Entité responsable : Division de la gestion financière et administrative

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Troisième trimestre 2013

232. Au paragraphe 58, l'UNICEF a souscrit à la recommandation du Comité lui demandant de s'assurer que les bureaux de pays : a) se conforment strictement aux dispositions du Manuel de politiques et procédures de programmation leur prescrivant d'établir des plans de gestion annuels contenant des données de base, des cibles et des indicateurs de résultats clairement définis; et b) examinent périodiquement les plans de travail annuels et plans de gestion annuels et veillent à la bonne exécution des activités prévues afin que tous les objectifs soient atteints.

233. L'UNICEF est en train de simplifier la marche à suivre pour élaborer, suivre et examiner les plans de gestion annuels pour veiller à l'application des dispositions du Manuel de politiques et procédures de programmation. Une fois qu'un portail aura été créé, les bureaux régionaux pourront vérifier systématiquement si les bureaux de pays établissent des plans de gestion annuels en temps voulu et dans le respect des dispositions prévues, et suivre les progrès accomplis en matière de gestion au regard des résultats prévus.

Entité responsable : Division des politiques et de la stratégie

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

234. Au paragraphe 63, le Comité a recommandé que les divisions du siège de l'UNICEF collaborent avec tous les bureaux de pays pour que les évaluations de capacités et les activités de contrôle soient conduites conformément aux Principes régissant la remise de fonds aux partenaires d'exécution.

235. L'UNICEF reverra ses instructions et prévoira des actions de formation pour renforcer la mise en œuvre de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds et son respect. Les bureaux régionaux devront également apporter un concours adapté aux pays qui ne respectent pas le cadre prévu par la politique harmonisée concernant les transferts de fonds.

Entité responsable : Division des politiques et de la stratégie

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Deuxième trimestre 2013

236. Au paragraphe 64, le Comité a également recommandé que l'UNICEF veille à ce que ses bureaux de pays surveillent strictement la procédure de paiement pour s'assurer que les autorisations requises sont obtenues avant toute remise de fonds à des partenaires d'exécution.

237. Dans le cadre du projet Vision, des contrôles sont prévus pour vérifier que les autorisations requises ont été obtenues pour les remises de fonds directes. D'autre part, le système de gestion des résultats de Vision prévoit le signalement des insuffisances, ce qui permet aux responsables au niveau des bureaux de pays, des bureaux régionaux et du siège de vérifier plus facilement si ces contrôles ont été effectués.

Entité responsable : Division de la gestion financière et administrative

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

238. Au paragraphe 67, l'UNICEF a souscrit à la recommandation du Comité lui demandant d'appliquer les dispositions pertinentes de son Manuel de politiques et procédures de programmation concernant les demandes et les décaissements de fonds.

239. L'UNICEF introduira dans ses instructions sur les plans de gestion annuels des bureaux de pays l'obligation de contrôler la valeur des décaissements de fonds préalablement à la signature de plans de travail par les partenaires, et d'en faire rapport. Les demandes peuvent toutefois être faites avant la signature des plans de travail. Cette mesure permettra aux responsables d'être certains que les fonds sont disponibles avant de conclure un engagement contraignant sur le plan juridique avec des partenaires (plans de travail annuels).

Entité responsable : Division des politiques et de la stratégie

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

240. Au paragraphe 72, l'UNICEF a souscrit à la recommandation du Comité lui demandant d'envisager de réviser la méthode et la périodicité des contrôles de l'utilisation des transferts de fonds directs.

241. Les rapports disponibles par l'intermédiaire du système de gestion des résultats de Vision ont été élaborés pour permettre de faire un suivi plus régulier des transferts de fonds directs. D'autre part, la politique de l'UNICEF sur les décaissements expose brièvement en quoi consistent les dispositions relatives à la communication de l'information, notamment la méthode et la périodicité.

Entité responsable : Division de la gestion financière et administrative

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Premier trimestre 2013

242. Au paragraphe 76, le Comité a réitéré sa recommandation antérieure demandant que l'UNICEF veille à ce que ses bureaux de pays établissent des plans intégrés de suivi et d'évaluation réalistes et fassent tout leur possible pour en améliorer le taux d'exécution.

243. L'UNICEF organisera des actions de formation pour faire en sorte que ses bureaux de pays établissent des plans intégrés de suivi et d'évaluation réalistes et fera tout son possible pour en améliorer le taux d'exécution. La mise en œuvre effective sera suivie au moyen du tableau de bord.

Entité responsable : Division des politiques et de la stratégie

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2013

244. Au paragraphe 81, l'UNICEF a souscrit à la recommandation du Comité lui demandant d'améliorer les rapports annuels en ajoutant dans les fascicules de données complémentaires des indicateurs clefs plus précis de résultats des programmes de manière à faire apparaître ses initiatives directes et ses contributions à travers ses programmes de coopération avec les pays.

245. L'examen des différentes mesures des résultats se fera dans le cadre de l'examen du plan stratégique à moyen terme et de l'établissement du plan stratégique à moyen terme pour 2014-2017.

Entité responsable : Division des politiques et de la stratégie

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Premier trimestre 2014

246. Au paragraphe 87, l'UNICEF a souscrit aux recommandations du Comité lui demandant : a) de faire en sorte que tous les bureaux de pays améliorent leur rapport annuel en y incluant des analyses approfondies des disparités constatées dans l'exécution des programmes et de leurs répercussions sur les résultats; et b) d'analyser les écarts de résultats observés dans un même bureau de pays pour chaque stratégie et de dispenser des appuis ou des conseils aux bureaux dont les résultats sont très en deçà des objectifs.

247. L'UNICEF veillera à introduire dans ses directives révisées l'obligation pour les bureaux d'analyser les écarts de résultats observés pour chaque stratégie. Un appui sera également apporté aux bureaux de pays dont les résultats se situent très en deçà des objectifs.

Entité responsable : Division des politiques et de la stratégie

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée
Échéance : Quatrième trimestre 2012

248. **Au paragraphe 98, le Comité a recommandé que l'UNICEF : a) établisse des procédures pour surveiller plus étroitement les contributions (y compris en nature) de manière à garantir l'exhaustivité et l'exactitude des déclarations des recettes qui lui sont dues par les comités nationaux, notamment, mais sans s'y limiter, en obtenant des accords suffisants entre les comités nationaux et leurs donateurs, en examinant et améliorant au besoin les règles concernant les déclarations de recettes et de dépenses et en obtenant les états financiers vérifiés et les déclarations de recettes et dépenses certifiées dans les délais voulus; et b) communique davantage avec les comités nationaux pour faire en sorte que tous les fonds admissibles recueillis soient virés à l'UNICEF en temps voulu.**

249. L'UNICEF s'engage à surveiller plus étroitement les contributions, notamment en établissant des conditions pour la conclusion d'accords importants entre les comités nationaux et leurs donateurs. L'UNICEF continuera de suivre de près les mesures prises pour que les déclarations de recettes et dépenses certifiées soient présentées dans les délais voulus, et d'y donner suite.

250. Les comités nationaux fournissent d'ores et déjà à l'UNICEF des prévisions de trésorerie, où figure la date à laquelle les sommes dues doivent être perçues, et le Fonds communique directement avec eux s'il y a des retards.

Entité responsable : Division Collectes de fonds et partenariats dans le secteur privé

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Premier trimestre 2014

251. **Au paragraphe 112, le Comité a recommandé que l'UNICEF : a) renforce la surveillance des dépenses administratives des comités nationaux en vue de maximiser les ressources à utiliser dans ses programmes pour les enfants; b) s'emploie en coopération avec les comités nationaux à réduire les dépenses occasionnées par les collectes de dons privés afin de disposer de fonds supplémentaires pour accomplir son mandat; et c) suive et vérifie en permanence les ventes de cartes postales et d'articles-cadeaux par les comités nationaux et prenne des mesures plus efficaces, fondées sur une analyse minutieuse des pertes et gains possibles, pour augmenter le produit net de ces ventes ou mettre un terme aux opérations en cas de pertes récurrentes.**

252. L'UNICEF s'emploie, dans le cadre de la planification stratégique commune avec les comités nationaux, à renforcer la surveillance des dépenses des comités nationaux et la rentabilité des activités. Il est prévu notamment de revoir les buts et objectifs qui ne sont pas adaptés au marché ou sont dépourvus de potentiel de croissance, de même que lorsque les objectifs fixés d'un commun accord ne sont pas atteints.

253. Les études d'efficacité en cours à l'heure actuelle permettront d'attirer l'attention sur les domaines où des améliorations sont possibles dans la structure globale des collectes de fonds et partenariats dans le secteur privé, notamment les cartes et les articles-cadeaux. Les résultats obtenus en ce qui concerne les cartes et

les articles-cadeaux font d'ores et déjà l'objet d'un suivi rigoureux du fait de la rationalisation. Cela dit, les retombées financières de la rationalisation n'apparaîtront qu'une fois que les résultats de la campagne de vente de 2012 auront été comptabilisés en 2013.

Entité responsable : Division Collectes de fonds et partenariats
dans le secteur privé

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Premier trimestre 2014

254. Au paragraphe 123, le Comité a recommandé que l'UNICEF : a) renforce la surveillance des conversions de ressources ordinaires en autres ressources opérées par les comités nationaux de manière à maximiser le montant des fonds sans affectation spéciale dont il dispose, étudie la logique de la clause relative à la conversion des fonds figurant dans l'accord de coopération et surveille attentivement les dons recueillis sous son nom mais qui ne sont pas utilisés dans ses programmes, afin de ne pas mettre sa réputation en péril; b) demande à ses comités nationaux d'inscrire séparément dans leurs états de recettes et de dépenses les coûts afférents aux activités de sensibilisation et d'éducation pour le développement, et vérifie qu'ils utilisent les crédits alloués à la sensibilisation pour plaider la cause des enfants les plus défavorisés; et c) en collaboration avec tous les comités nationaux, applique strictement les dispositions de l'accord de coopération pour faire en sorte que les parties affiliées aux comités soient dûment contrôlées.

255. L'UNICEF s'engage à surveiller les conversions de ressources ordinaires en autres ressources dans le cadre du mécanisme de surveillance de l'accord de coopération mis en place en 2012.

256. L'UNICEF et les comités nationaux sont convenus qu'une nouvelle déclaration de dépenses et de recettes sera adoptée pour 2013, qui permettra d'inscrire séparément les coûts afférents aux activités de sensibilisation et d'éducation pour le développement. Entre-temps, des plans stratégiques communs sont élaborés pour faire en sorte que les ressources des comités nationaux destinées aux activités de sensibilisation soient allouées conformément au cadre général de sensibilisation de l'UNICEF.

257. L'UNICEF introduira ces obligations dans le nouvel accord concernant le mécanisme de surveillance des comités nationaux qui est en train d'être mis en place.

Entité responsable : Division Collectes de fonds et partenariats
dans le secteur privé

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Premier trimestre 2014

258. Au paragraphe 127, le Comité a recommandé que l'UNICEF : a) envisage d'élaborer un plan de réalisation des atouts des normes IPSAS pour que les avantages à attendre de leur application puissent être pleinement exploités; et b) poursuive ses concertations avec le Comité afin d'achever l'élaboration de

son mémoire de politique comptable relatif au traitement des fonds privés recueillis par les comités nationaux.

259. L'UNICEF s'engage à envisager d'élaborer un plan de réalisation des atouts des normes IPSAS.

260. L'UNICEF poursuivra ses concertations avec le Comité dans le cadre de l'élaboration de son mémoire de politique comptable relatif au traitement des fonds privés recueillis par les comités nationaux.

Entité responsable : Division de la gestion financière et administrative

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Deuxième trimestre 2013

261. Au paragraphe 128, le Comité a recommandé que l'UNICEF : a) se prononce en temps voulu sur les avantages de la mise en service des fonctionnalités différées du projet de PGI initial et, si nécessaire, accélère la mise en place de tous les processus du système PGI comme prévu; et b) procède à la mise en service du système Approva pour gérer l'accès aux systèmes sensibles et poursuive le processus de gestion de la séparation des fonctions conformément à la politique relative aux contrôles internes.

262. L'UNICEF envisage de faire une évaluation des modules différés qui ont été mis en place en 2011 dans le cadre de la mise en service de l'évaluation des risques du PGI.

263. Il a procédé à la mise en service intégrale du système Approva en 2012 et réalise des progrès considérables pour ce qui est de systématiser la séparation des fonctions dans Vision.

Entité responsable : Division des solutions et des services informatiques

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Premier trimestre 2013

264. Au paragraphe 131, l'UNICEF a souscrit à la recommandation du Comité lui demandant de nouveau de s'assurer que ses bureaux se conforment strictement aux dispositions du manuel des achats relatives aux appels d'offres.

265. L'UNICEF s'assurera que ses bureaux se conforment strictement aux dispositions du manuel des achats relatives aux appels d'offres en continuant de souligner, dans le cadre de la formation sur l'introduction à la passation des marchés publics, à quel point il importe de s'y conformer.

Entité responsable : Division des approvisionnements

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

266. Au paragraphe 134, l'UNICEF a souscrit à la recommandation du Comité lui demandant de s'assurer que tous ses bureaux se rapprochent des

fournisseurs afin de déterminer les raisons des retards et de prendre des mesures pour que les fournitures soient livrées dans les délais.

267. L'UNICEF améliorera la communication avec les fournisseurs afin de déterminer les raisons des retards et prendra des mesures pour que les fournitures soient livrées dans les délais, notamment, s'il y a lieu, en précisant aux fournisseurs ce qui est attendu d'eux.

Entité responsable : Division des approvisionnements

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

268. Au paragraphe 138, le Comité a recommandé que l'UNICEF prenne des mesures pour s'assurer que les bureaux de pays procèdent à l'inventaire physique de leurs biens durables et en rapprochent les résultats des éléments contenus dans la base de données, et cela avant la fin de l'exercice dans toute la mesure possible.

269. Tous les bureaux bénéficient de mesures d'appui, de formation et d'orientation pour les aider à se conformer aux obligations en matière de communication de l'information.

Entité responsable : Division de la gestion financière et administrative

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2012

270. Au paragraphe 140, le Comité a recommandé de nouveau à l'UNICEF de faire le nécessaire pour améliorer sa gestion des biens durables, notamment en veillant à l'exhaustivité et à l'exactitude des données enregistrées.

271. En vue de la migration des données vers le progiciel Vision, tous les bureaux ont réalisé des inventaires physiques et corrigé les données enregistrées concernant les biens durables en veillant à leur exhaustivité et à leur exactitude. Les politiques de l'UNICEF prévoient désormais des procédures visant à garantir l'exhaustivité et l'exactitude des données sur les biens durables. Tous les bureaux bénéficient de mesures d'appui, de formation et d'orientation pour les aider à se conformer à la politique en la matière.

Entité responsable : Division de la gestion financière et administrative

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

272. Au paragraphe 144, le Comité a réitéré sa recommandation précédente préconisant que l'UNICEF se conforme strictement aux dispositions de son manuel des ressources humaines relatives aux processus de sélection, dans un souci de transparence, de justice et de mise en concurrence.

273. L'UNICEF s'emploie à améliorer sa politique et à la renforcer en communiquant avec les responsables des bureaux. Une fois cet exercice terminé, une formation sera organisée à l'intention des bureaux.

Entité responsable : Division des ressources humaines

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2013

274. Au paragraphe 148, l'UNICEF a souscrit à la recommandation du Comité lui demandant : a) de se conformer strictement aux dispositions de son manuel des ressources humaines lors de l'établissement des contrats de consultants et vacataires; et b) d'envisager d'employer du personnel temporaire au lieu de recourir à des consultants ou des vacataires si les services sont requis de manière continue pendant plus de trois mois.

275. L'UNICEF confirmera cette politique en communiquant un message général aux responsables de bureaux et conseillera aux bureaux d'envisager d'employer du personnel temporaire si les services sont requis de manière continue.

Entité responsable : Division des ressources humaines

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

276. Au paragraphe 149, l'UNICEF a également souscrit à la recommandation du Comité lui demandant : a) de procéder à un examen complet des fonctions exercées actuellement par les consultants afin d'identifier celles qui sont requises en permanence; et b) de mobiliser des fonds suffisants pour financer les postes qui sont jugés nécessaires en permanence.

277. L'UNICEF a recensé les consultants qui exercent des fonctions de manière continue. Il a déjà réglé plusieurs problèmes de dotation et s'emploie à régler les autres.

Entité responsable : Division des programmes

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

B. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité concernant les exercices antérieurs

278. L'annexe I du rapport du Comité sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011 (A/67/5/Add.2, chap. II) contient un récapitulatif de l'état d'avancement de l'application des recommandations qu'il a formulées dans ses rapports sur les exercices antérieurs. Le tableau 12 présente la situation en juillet 2012 concernant 17 recommandations dont le Comité estime qu'il s'agit de « recommandations partiellement appliquées » ou de « recommandations non appliquées ». Ces

indications sont données dans l'ordre dans lequel les recommandations sont présentées à l'annexe I.

Tableau 12

État d'avancement de l'application des recommandations remontant à des exercices antérieurs classées comme non entièrement appliquées dans l'annexe au rapport du Comité des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2011

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Bureaux de pays	1	–	–	1	–	1
Division de la gestion financière et administrative	4	1	–	3	2	1
Division de la gestion financière et administrative et Division des ressources humaines	1	–	–	1	1	–
Division des ressources humaines	1	–	–	1	1	–
Division des ressources humaines et bureaux régionaux	1	–	–	1	1	–
Division des politiques et de la stratégie	2	–	–	2	2	–
Bureau de la vérification interne des comptes	1	–	–	1	–	1
Division Collectes de fonds et partenariats dans le secteur privé	2	–	–	2	2	–
Bureau des alliances avec le secteur public et de la mobilisation des fonds publics	1	–	–	1	1	–
Bureaux régionaux et bureaux de pays	1	1	–	–	–	–
Division des approvisionnements	2	–	–	2	2	–
Total	17	2	–	15	12	3
Pourcentage	100	12		88		

Rapport du Comité sur l'exercice clos en 2009¹⁰

279. Au paragraphe 40, le Comité a recommandé que l'UNICEF revoie sa méthode de calcul des coûts relative à la fourniture de services d'achat, de façon que les dépenses indirectes puissent être correctement affectées et imputées aux frais de gestion.

¹⁰ A/65/5/Add.2, chap. II.

280. L'UNICEF a prévu d'effectuer un examen de sa méthode de calcul des coûts en 2012.

Entité responsable : Division des approvisionnements

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

281. Au paragraphe 62, le Comité a recommandé que l'UNICEF revoie ses règles comptables et fasse figurer ses engagements au titre des prestations liées à la cessation de service dans les états financiers proprement dits lorsqu'il adopterait les normes IPSAS.

282. L'UNICEF est en train d'élaborer une politique sur l'établissement des états financiers, qui prévoira de faire figurer dans les états financiers proprement dits les engagements au titre des prestations liées à la cessation de service, conformément aux normes IPSAS.

Entité responsable : Division de la gestion financière et administrative

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Premier trimestre 2013

283. Au paragraphe 75, le Comité a recommandé que l'UNICEF constitue des réserves suffisantes pour financer les prestations liées à la cessation de service.

284. Le mécanisme de financement adopté en 2012 prévoit de ne plus financer la réserve au moyen de transferts annuels d'une somme forfaitaire imputée sur les ressources ordinaires, mais de le faire en passant par les états de paie. L'UNICEF continue d'adopter une approche prudente pour constituer la réserve petit à petit, compte tenu des ressources allouées aux activités de programme. Le Fonds mesure la part non provisionnée de la réserve au fur et à mesure qu'il reçoit de nouvelles informations, afin de maintenir un équilibre à long terme entre la constitution de la réserve et l'attribution d'un maximum de ressources aux activités de programme.

Entité responsable : Division de la gestion financière et administrative

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Sans limite de temps

285. Au paragraphe 84, Le Comité a recommandé que l'UNICEF envisage de revoir sa méthode d'évaluation des obligations au titre des jours de congé, dans la perspective de l'application des normes IPSAS.

286. L'UNICEF ne souscrit pas à cette recommandation, la méthode d'évaluation utilisée au 31 décembre 2009 étant conforme aux normes comptables du système des Nations Unies et le système des Nations Unies estimant qu'elle est conforme aux normes IPSAS. Cette question, qui concerne l'ensemble du système, fait actuellement l'objet de pourparlers entre le Comité et les organismes des Nations Unies.

Entité responsable : Division de la gestion financière et administrative

État d'avancement : Recommandation non acceptée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

287. Au paragraphe 142, Le Comité a recommandé que l'UNICEF veille à ce que tous les bureaux de pays respectent scrupuleusement les dispositions relatives à l'établissement et à la mise en œuvre des plans de gestion annuels énoncées dans le Manuel des politiques et procédures de programmation.

288. Il convient de se reporter aux observations faites par la direction sur cette recommandation au paragraphe 58 du rapport du Comité sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011.

Entité responsable : Division des politiques et de la stratégie

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2012

289. Au paragraphe 145, l'UNICEF a accepté la recommandation du Comité, selon laquelle il devrait veiller à ce que tous les bureaux de pays : a) établissent des plans intégrés de suivi et d'évaluation réalistes; et b) fassent tout leur possible pour améliorer le taux d'exécution de ces plans.

290. Il convient de se reporter aux observations faites par la direction sur cette recommandation au paragraphe 76 du rapport du Comité sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011.

Entité responsable : Division des politiques et de la stratégie

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2013

291. Au paragraphe 158, l'UNICEF a accepté, comme le Comité le recommandait, de se conformer strictement aux dispositions du Manuel des achats relatives à l'appel d'offres et d'archiver les justificatifs dans les cas où la procédure n'a pas été utilisée.

292. Il convient de se reporter aux observations faites par la direction sur cette recommandation au paragraphe 131 du rapport du Comité sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011.

Entité responsable : Division des approvisionnements

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

293. Au paragraphe 163, le Conseil a réitéré la recommandation qu'il avait faite précédemment à l'UNICEF lui demandant de veiller à ce que, conformément aux dispositions de son Manuel des achats, tous les bureaux

prévoient dans leurs bons de commande des pénalités sanctionnant les retards de livraison.

294. L'UNICEF note que, dans les cas cités, les dispositions du Manuel des achats ont été respectées étant donné que les dommages-intérêts sont facultatifs. On se référera au chapitre 8 du Manuel, qui énumère les clauses de recours facultatives pouvant être insérées dans le contrat.

Entité responsable : Bureaux régionaux et bureaux de pays

État d'avancement : Recommandation non acceptée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

295. Au paragraphe 172, l'UNICEF a accepté, comme le Comité le recommandait, de veiller à ce que, conformément aux dispositions du Manuel des achats, tous les bureaux mettent régulièrement à jour leur base de données et tiennent les dossiers voulus sur les fournisseurs qui y sont répertoriés.

296. L'UNICEF a pris des mesures pour que tous les bureaux audités mettent régulièrement à jour leur base de données et tiennent les dossiers voulus sur les fournisseurs qui y sont répertoriés.

Entité responsable : Bureaux de pays

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans limite de temps

297. Au paragraphe 177, le Comité a recommandé à l'UNICEF de faire le nécessaire pour améliorer sa gestion des biens durables, notamment en veillant à l'exhaustivité et à l'exactitude des données enregistrées.

298. Il convient de se reporter aux observations faites par la direction sur cette recommandation au paragraphe 140 du rapport du Comité sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011.

Entité responsable : Division de la gestion financière et administrative

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

299. Au paragraphe 195, l'UNICEF a accepté, comme le Comité le recommandait : a) de réexaminer si des postes vacants depuis de longues périodes restaient nécessaires; et b) de faire le nécessaire pour pourvoir les postes vacants restants.

300. Il convient de se reporter aux observations faites par la direction sur cette recommandation au paragraphe 9 du rapport du Comité sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011.

Entité responsable : Division de la gestion financière et administrative
et Division des ressources humaines

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Premier trimestre 2013

301. Au paragraphe 211, l'UNICEF a accepté, comme le Comité le recommandait, de se conformer strictement aux dispositions de son Manuel des ressources humaines relatives à la sélection des consultants et vacataires.

302. Il convient de se reporter aux observations faites par la direction sur cette recommandation au paragraphe 144 du rapport du Comité sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011.

Entité responsable : Division des ressources humaines

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2013

303. Au paragraphe 216, l'UNICEF a accepté, comme le Comité le recommandait, de veiller à ce que tous les bureaux de pays se conforment strictement aux dispositions de son Manuel des ressources humaines relatives à l'évaluation du comportement professionnel des consultants et des vacataires.

304. L'UNICEF a mis en place un plan de communication et de formation pour veiller à ce que les bureaux de pays soient parfaitement au fait de ses politiques en matière de ressources humaines et qu'ils les appliquent systématiquement.

Entité responsable : Division des ressources humaines et bureaux régionaux

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Deuxième trimestre 2013

305. Au paragraphe 233, l'UNICEF a accepté, comme le recommandait le Comité, de faire appliquer plus rapidement les recommandations issues des audits des services du siège et des bureaux régionaux.

306. Afin de faire appliquer plus rapidement les recommandations, le Bureau de la vérification interne des comptes effectue des examens trimestriels sur dossier pour suivre les progrès accomplis dans l'application de toutes les recommandations formulées à l'issue d'audits. D'autre part, il aide la direction à actualiser l'état des recommandations auxquelles il n'a pas été donné suite et formule des conseils sur les mesures à prendre par la direction pour en assurer rapidement le classement.

Entité responsable : Bureau de la vérification interne des comptes

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Sans limite de temps

307. Au paragraphe 245, le Comité a recommandé à nouveau que la Division de la collecte de fonds et des partenariats privés respecte rigoureusement la disposition du règlement financier et des règles de gestion financière de

l'UNICEF relative à la proportion des recettes que les comités nationaux sont autorisés à conserver.

308. À la fin de 2011, toutes les parties avaient signé le nouvel accord de coopération. Les clauses harmonisées, qui figurent dans l'accord ainsi que dans le nouveau règlement financier et les nouvelles règles de gestion financière de l'UNICEF, prévoient non seulement un taux de contribution de 75 %, mais aussi la possibilité de modifier ce taux dans des circonstances exceptionnelles.

309. Pour un complément d'information, il convient de se reporter aux observations faites par la direction sur cette recommandation au paragraphe 112 du rapport du Comité sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011.

Entité responsable : Division Collectes de fonds et partenariats
dans le secteur privé

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Premier trimestre 2014

310. Au paragraphe 247, l'UNICEF a accepté, comme le recommandait le Comité, de veiller à ce que la Division de la collecte de fonds et des partenariats privés accélère les négociations avec les comités nationaux pour que les plans stratégiques communs soient signés le plus rapidement possible.

311. Vingt-cinq plans stratégiques communs ont été signés, cinq sont en cours d'élaboration, trois sont en attente à cause d'une restructuration interne ou d'un changement de direction et trois sont sans objet (l'un concerne un organisme gouvernemental et les deux autres sont tributaires de décisions futures portant sur l'avenir des comités nationaux).

Entité responsable : Division Collectes de fonds et partenariats
dans le secteur privé

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

312. Au paragraphe 252, l'UNICEF a accepté la recommandation du Comité l'invitant une nouvelle fois à déterminer les causes des retards pris par les bureaux de pays dans la présentation de rapports aux donateurs et à prendre les mesures qui s'imposent pour que les rapports soient présentés conformément aux accords conclus avec les donateurs.

313. Dans le cadre du projet Vision, le calendrier SAP de présentation des rapports a été réaménagé dans le souci d'améliorer la collecte des informations relatives aux délais de présentation des rapports aux donateurs. Le réaménagement du système et les rapports permettront d'améliorer le suivi et le recensement des problèmes relatifs aux délais de présentation.

Entité responsable : Bureau des alliances avec le secteur public
et de la mobilisation des fonds publics

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée
Échéance : Deuxième trimestre 2012

VI. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

A. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'exercice clos le 31 décembre 2011¹¹

314. L'état d'avancement de l'application des principales recommandations au mois de juillet 2012 se présente comme suit.

Tableau 13
État d'application des principales recommandations

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Département des services administratifs	8	–	4	4	4	–
Département des relations extérieures et de la communication	3	–	1	2	2	–
Département des finances	5	–	2	3	3	–
Département des ressources humaines	1	1	–	–	–	–
Département des services de contrôle interne	3	–	–	3	3	–
Groupe de coordination et d'appui aux programmes	1	–	–	1	1	–
Total	21	1	7	13	13	–
Pourcentage	100	5	33	62		

315. Le tableau 14 présente l'état d'avancement de l'application de toutes les recommandations au mois de juillet 2012.

¹¹ A/67/5/Add.3, chap. II.4

Tableau 14
État d'avancement de l'application de toutes les recommandations

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Département des services administratifs	12	–	4	8	8	–
Département des relations extérieures et de la communication	5	–	2	3	3	–
Département des finances	5	–	2	3	3	–
Département des ressources humaines	6	2	–	4	4	–
Département des services de contrôle interne	4	–	1	3	3	–
Bureau exécutif	2	–	–	2	2	–
Groupe de coordination et d'appui aux programmes	2	–	1	1	1	–
Total	36	2	10	24	24	–
Pourcentage	100	6	28	66		

316. **Au paragraphe 26, le Comité a recommandé que l'Office étudie le bien-fondé de sa stratégie de mobilisation de ressources à long terme en vue de remédier à ses problèmes de trésorerie.**

317. L'Office a mis au point sa stratégie de mobilisation de ressources en 2011 et prévoit une légère augmentation des financements provenant des donateurs habituels, ainsi qu'une plus grande prévisibilité des recettes. Appliquée en janvier 2012, la stratégie sera revue en mars 2014. L'Office compte accroître le nombre de bailleurs de fonds en sollicitant davantage les marchés émergents et en attirant les financements d'associations caritatives du secteur privé, tout en continuant de s'appuyer sur ses bailleurs de fonds traditionnels. L'Office s'emploie à remédier à l'insuffisance de ses ressources financières en mobilisant des fonds supplémentaires auprès de donateurs clefs et en prenant des mesures budgétaires sur le plan interne.

Entité responsable : Département des relations extérieures et de la communication

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Premier trimestre 2014

318. **Au paragraphe 36, le Comité a recommandé que l'Office adopte les stratégies qui conviennent pour remédier aux différentes lacunes relatives à son plan d'application des normes IPSAS.**

319. Le plan de l'Office, qui fixait à janvier 2012 la mise en application des normes IPSAS, a bien avancé et a abouti, le 1^{er} janvier 2012, au résultat prévu. L'Office a déjà opéré des ajustements concernant les immobilisations, les créances, les

obligations envers les fonctionnaires, évaluées selon la méthode actuarielle, les comptes d'exercice et les soldes d'ouverture et de clôture.

Entité responsable : Département des finances

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Troisième trimestre 2014

320. Au paragraphe 40, le Comité a recommandé que l'Office définisse et mette en œuvre des stratégies visant à lui permettre de tirer pleinement parti de l'application des normes IPSAS et détermine qui est responsable du suivi des progrès en la matière.

321. En approuvant l'application des normes IPSAS, la direction tient compte des avantages escomptés. L'Office entend mettre au point une nouvelle stratégie qui lui permettra de valoriser les avantages escomptés de l'application des normes IPSAS.

Entité responsable : Département des finances

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Troisième trimestre 2012

322. Au paragraphe 44, le Comité a recommandé à nouveau que l'Office renforce ses mécanismes de contrôle concernant l'établissement et la vérification de ses états financiers.

323. Les états financiers sont automatiquement extraits du système; actuellement, ils sont établis par le Chef de la Section de la comptabilité générale, puis examinés par le Chef et le Sous-Chef de la Division de la comptabilité, et finalement approuvés par le Directeur de la Division des finances. Les rapports sont actuellement modifiés pour y inclure les nouvelles conventions comptables découlant des normes IPSAS.

Entité responsable : Département des finances

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2012

324. Au paragraphe 47, le Comité a recommandé que l'Office : a) effectue une analyse chronologique des contributions non acquittées; et b) envisage d'enregistrer les contributions à recevoir dans le module Comptes débiteurs du grand livre.

325. Généralement, les accords conclus avec les donateurs ne prévoient pas de dates de paiement précises, les paiements étant en fait effectués au cas par cas. Il est donc impossible de dater les contributions faites par les bailleurs de fonds et, partant, d'en déterminer la chronologie naturelle. Toutefois, l'Office surveille de près les contributions annuelles et transmet les informations y relatives à la direction dans ses rapports financiers mensuels.

Entité responsable : Département des finances

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

326. Au paragraphe 51, le Comité a recommandé que l'Office : a) détermine si les sommes dues de longue date au titre de la taxe sur la valeur ajoutée sont recouvrables; b) adopte des directives relatives à la constitution de provisions pour créances douteuses; et c) constitue, s'il y a lieu, une provision pour créances douteuses de façon à comptabiliser comme il se doit les impayés.

327. L'Office estime que le montant est recouvrable. Les ajustements apportés au solde d'ouverture en application des normes IPSAS comprennent une provision de 23 millions de dollars.

Entité responsable : Bureau exécutif

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

328. Au paragraphe 55, le Comité a recommandé que l'Office élabore une stratégie de financement qui lui permette de s'acquitter de tous ses engagements au titre des prestations liées à la cessation de service.

329. Le financement pour chaque exercice biennal à venir est prévu lors de l'élaboration du budget; pour l'avenir, l'Office continuera de rechercher des bailleurs de fonds, conformément à la stratégie de mobilisation des ressources dont il a été question plus haut.

Entité responsable : Département des relations extérieures
et de la communication

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

330. Au paragraphe 58, le Comité a recommandé que l'Office : a) définisse à l'échelle de l'organisation des données initiales et des objectifs qui lui permettent d'évaluer ses résultats; et b) élabore et mette en œuvre des procédures visant à examiner l'exactitude et l'exhaustivité des données saisies dans le système de gestion des résultats.

331. L'Office estime que les paragraphes du rapport du Comité qui ont donné lieu à la recommandation reposent sur des erreurs factuelles. Des données initiales et des objectifs susceptibles d'être agrégés entre secteurs avaient déjà été mis au point pour l'exercice 2010-2011 afin de permettre à l'Office d'évaluer ses résultats.

332. Depuis 2010, l'Office tient des audiences budgétaires consacrées à l'examen systématique des données relatives à la réalisation des objectifs. En 2011, il a en outre adopté une procédure d'examen des résultats prévoyant une vérification des données en deux temps. La cohérence et l'exactitude des données sont vérifiées dans un premier temps par le Groupe de coordination et d'appui aux programmes et, dans

un second temps, par les services techniques du siège. Ce n'est qu'après cette vérification qu'elles sont présentées, dans le cadre de ladite procédure d'examen, à la haute direction, pour analyse complémentaire.

Entité responsable : Groupe de coordination et d'appui aux programmes

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

333. Au paragraphe 61, l'Office a accepté, comme le Comité l'avait recommandé, d'établir tous les mois des états de rapprochement de tous les comptes bancaires et de veiller à ce qu'ils soient vérifiés tout au long de l'exercice par des administrateurs hors classe.

334. L'Office a informé le Comité que les rapprochements de tous les comptes bancaires étaient établis tous les mois par les divisions et sections de la comptabilité à son siège et dans ses bureaux de secteur, et qu'ils étaient revus par le Chef de la Section de la comptabilité générale et par le Bureau de la trésorerie. Le Comité n'a relevé que trois cas isolés de comptes bancaires inactifs n'ayant pas fait l'objet de rapprochement. L'Office a indiqué au Comité que ces comptes n'étaient pas utilisés et qu'ils ont ultérieurement été clos ou dûment rapprochés.

Entité responsable : Département des finances

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

335. Au paragraphe 66, le Comité a recommandé que l'Office : a) n'exécute les projets qu'après réception des fonds des donateurs et négocie avec ces derniers en vue de recevoir ces fonds d'avance et de réduire ainsi le risque que présente la mise en œuvre de projets avant que les contributions ne soient encaissées; et b) se dote des dispositifs de contrôle nécessaires pour assurer plus rapidement la liquidation des soldes de projets terminés, afin d'éviter des retards dans la clôture des projets.

336. En 2012, les services compétents de l'Office ont organisé pour la première fois des réunions hebdomadaires destinées à faciliter la clôture en temps voulu des projets et des soldes des fonds y afférents. Tous les projets en suspens seront clos au 31 décembre 2012, sous réserve de l'approbation en temps utile des bailleurs de fonds respectifs. L'Office continuera d'organiser ces réunions régulières pour s'assurer que les projets sont clos dans les trois mois suivant l'achèvement des activités.

337. Il est également envisagé de mettre sur pied un groupe de suivi des projets, qui surveillerait le travail entamé au sein du groupe de l'examen des projets et assurerait, au sein de l'Office, le suivi qui s'impose dans la phase d'exécution des projets.

Entité responsable : Département des relations extérieures
et de la communication

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

338. Au paragraphe 73, le Comité a recommandé que l'Office se dote d'instruments de suivi plus maniables qui permettent à ses administrateurs de surveiller l'exécution des projets au siège et sur le terrain.

339. Dans le cadre de sa stratégie de mobilisation de ressources, l'Office a lancé le processus global d'établissement de rapports sur les projets, qui permet aux responsables de projet et autres parties prenantes à l'interne d'utiliser le système de gestion axée sur les résultats pour établir des rapports, assurer le suivi du budget et surveiller l'état d'avancement des projets. Le processus devrait être en place dans tous les bureaux de secteur et pour tous les programmes d'ici à janvier 2013 et sera renforcé par la création d'un groupe de suivi des projets, qui assurera au sein de l'Office un contrôle et un suivi adéquats de l'exécution des projets.

Entité responsable : Département des relations extérieures
et de la communication

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Premier trimestre 2013

340. Au paragraphe 77, l'Office a accepté, comme le Comité l'avait recommandé, de : a) clore en temps voulu dans le système de gestion financière tous les projets déjà clos sur le plan opérationnel; et b) mettre à jour tous les mois les rapports financiers afin d'éviter des retards dans la clôture de projets.

341. Les réunions hebdomadaires, lancées en 2012 par les services compétents pour la mise en œuvre de cette recommandation, permettront de clore les projets en temps voulu dans le système de gestion financière de l'Office. Des rapports financiers mensuels sont déjà publiés par le Département des finances.

Entité responsable : Département des relations extérieures
et de la communication

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

342. Au paragraphe 82, l'Office a accepté, comme le Comité l'avait recommandé, de : a) fixer des délais de soumission des offres conformes aux dispositions du Manuel des achats; b) définir clairement ce qui constitue un « motif valable »; et c) demander aux bureaux de secteur de planifier adéquatement les achats.

343. L'Office a fait savoir que l'expérience avait montré que le nombre de fournisseurs intéressés était supérieur au minimum requis même quand le délai de soumission des offres était raccourci et qu'en accord avec le Département des achats et de la logistique, les services concernés avaient recours à la notion de « motif valable » pour accélérer la procédure et répondre plus rapidement aux besoins des bénéficiaires.

Entité responsable : Département des services administratifs

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Troisième trimestre 2012

344. Au paragraphe 90, l'Office a accepté, comme le Comité l'avait recommandé, de procéder à des examens en bonne et due forme des dérogations afin de veiller à ce que toutes les divisions respectent les directives et procédures d'achat en vigueur et à ce que les dérogations ne soient accordées qu'en cas de véritable urgence.

345. L'Office a signalé que si 18 % du volume total des achats pour l'exercice considéré était un pourcentage élevé, le nombre de dérogations ne représentait en revanche qu'environ 2,5 % du nombre total de bons de commande, ce qui, à son avis, était faible pour une entité qui signait chaque année 20 000 contrats et bons de commande. Il a considéré en outre que les dérogations avaient leur raison d'être et qu'elles étaient simplement un moyen d'exposer diverses raisons pour lesquelles les procédures habituelles ne pouvaient s'appliquer. L'Office s'est livré à un examen du système des dérogations au cours duquel il a attentivement considéré les procédures et révisé le modèle de présentation des dérogations. Ce modèle révisé a été publié dans le cadre de la nouvelle version du Manuel des achats.

Entité responsable : Département des services administratifs

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

346. Au paragraphe 92, le Comité a recommandé que l'Office : a) procède à un examen en vue d'établir les raisons de la fréquence élevée des dérogations; b) adopte des procédures de suivi du recours aux dérogations; et c) consigne et justifie comme il se doit le recours aux dérogations.

347. En acceptant la recommandation, l'Office note qu'il préfère l'expression « veille à la clarté et à la concision des explications données pour justifier une dérogation » à l'expression « justifie comme il se doit le recours aux dérogations ». Le nouveau modèle de présentation des dérogations est mis au point et affiché sur l'intranet.

Entité responsable : Département des services administratifs

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

348. Au paragraphe 95, l'Office a accepté, comme le Comité l'avait recommandé, de faire respecter les procédures de passation des marchés.

349. L'Office a accepté la recommandation du Comité, tout en réaffirmant qu'il ne partageait pas les opinions exprimées dans les observations formulées aux

paragraphes 93¹² et 94¹³ du rapport du Comité. L'Office s'efforce d'éviter que des dossiers soient présentés a posteriori, ce dont atteste le nombre négligeable de cas de ce genre compte tenu de l'envergure des opérations de l'Office, dont la plupart se déroulent dans des conditions pénibles et sont pénalisées par une situation de trésorerie chroniquement difficile.

Entité responsable : Département des services administratifs

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Premier trimestre 2013

350. Au paragraphe 117, le Comité a recommandé que l'Office établisse et distribue des procédures d'inventaire détaillées afin d'encadrer et de régir les inventaires effectués dans ses bureaux de secteur.

351. Toutes les observations faites dans l'audit ont été prises en compte lors de la prise d'inventaire de juin 2012.

Entité responsable : Département des services administratifs

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

352. Au paragraphe 118, l'Office a accepté, comme le Comité l'avait recommandé, de mettre à jour son Manuel des achats afin de remédier au manque de cohérence des procédures de gestion des sorties de stocks dans les bureaux de secteur et de combler les lacunes observées en matière de sortie de stocks.

353. Le Manuel des achats contient des instructions sur la gestion des sorties de stocks. Un manuel révisé sera toutefois publié après l'achèvement du nouveau progiciel de gestion intégré.

Entité responsable : Département des services administratifs

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Premier trimestre 2014

354. Au paragraphe 122, le Comité a recommandé à nouveau à l'Office d'appliquer intégralement son plan et sa stratégie de gestion des ressources humaines.

355. Des indicateurs des ressources humaines ont été définis en fonction des priorités stratégiques exposées dans les plans d'exécution du siège et les plans de

¹² Le Comité a noté que l'Office avait présenté a posteriori 24 dossiers portant sur un montant total de 2,47 millions de dollars. Il a examiné certains de ces dossiers et noté que le plus souvent les procédures normales de passation de marchés n'avaient pu être suivies du fait de délais serrés.

¹³ Cette situation pourrait laisser penser que la direction approuve la pratique qui consiste à contourner les procédures de passation de marchés. Le non-respect des procédures nuit à l'intégrité et à la transparence de la passation de marchés et se traduit par des inéquités dans l'attribution des marchés.

mise en œuvre sur le terrain pour 2012-2013. Ils ont été inclus dans le système de gestion axée sur les résultats et feront régulièrement l'objet de rapports.

Entité responsable : Département des ressources humaines

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2013

356. Au paragraphe 123, l'Office a accepté, comme le Comité le lui avait recommandé, d'établir des modalités de gestion et de suivi des vacances de poste afin que les postes essentiels soient pourvus dans les délais, et de se donner ainsi les moyens de faire bénéficier les réfugiés de ses services.

357. La gestion de la main-d'œuvre du secteur (effectifs, budget, postes vacants) se déroule dans le cadre du processus de planification de l'Office, dont elle fait partie. Pour le personnel recruté sur le plan international, des plans annuels de recrutement doivent être soumis à l'instance chargée de la gestion des aptitudes au début du second trimestre 2013.

Entité responsable : Département des ressources humaines

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Deuxième trimestre 2013

358. Au paragraphe 130, l'Office a accepté, comme le Comité le lui avait recommandé, d'accélérer la mise en œuvre de sa politique de gestion de la performance afin de clarifier les rôles et les responsabilités, de préciser les conséquences en cas de manquement et de veiller à ce que des mesures soient prises contre les superviseurs qui manquent à leurs obligations.

359. S'il est vrai de dire que le rapport d'évaluation de quelques fonctionnaires du siège de l'Office à Gaza n'avait pas été établi à temps, il est faux de dire que ces fonctionnaires n'ont pas reçu les augmentations de traitement qui leur revenaient; tous les fonctionnaires ont reçu les augmentations de traitement qui leur étaient dues. Toutefois, les augmentations annuelles de plusieurs d'entre eux ont été suspendues pour non-respect des procédures d'évaluation; la différence leur sera rétablie rétroactivement dès que leurs rapports d'évaluation auront été faits, ce qui devrait se produire dans un avenir proche.

Entité responsable : Département des ressources humaines

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2013

360. Au paragraphe 133, l'Office a accepté, comme le Comité le lui avait recommandé, de mettre en œuvre une procédure de gestion des avis de vacance garantissant que les délais sont suffisants pour recruter du personnel qualifié et expérimenté et que la procédure de recrutement demeure sélective et équitable.

361. Les directives de l'Office en matière de recrutement prévoient, pour les avis de vacance, une durée de publication de 30 jours. Toutefois, celle-ci est parfois

raccourcie pour des raisons de fonctionnement, dans des circonstances particulières. En outre, de nombreux exemples cités par le Comité concernent, en fait, des réaffichages d'avis déjà publiés. Sur la base des observations ci-dessus, l'Office ne souscrit pas à cette recommandation.

Entité responsable : Département des ressources humaines

État d'avancement : Recommandation non acceptée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

362. Au paragraphe 134, le Comité a considéré que les conclusions du Département des services de contrôle interne avaient un caractère significatif et a recommandé que la direction de l'Office comble les lacunes signalées.

363. La direction comblera les lacunes dans les délais fixés.

Entité responsable : Département des ressources humaines

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

364. Au paragraphe 140, l'Office a accepté, comme le Comité le lui avait recommandé, d'accélérer la mise en œuvre de l'outil de suivi associé à la gestion des risques.

365. Les registres de risques faisaient partie des plans biennaux pour 2012-2013 (achevés au quatrième trimestre 2011); ils doivent être mis à jour et suivis tous les ans, à compter de l'examen des résultats annuels de 2011 (provisoirement prévu pour septembre 2012).

366. La méthode de l'Office pour la gestion des risques et le suivi en la matière a été actualisée et sera intégrée dans le système de gestion axée sur les résultats et dans la planification pour l'exercice biennal 2014-2015.

Entité responsable : Groupe de coordination et d'appui aux programmes

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Troisième trimestre 2012

367. Au paragraphe 143, l'Office a accepté, comme le Comité le lui avait recommandé, de remédier aux lacunes relatives aux paramètres de sécurité et au cloisonnement des différentes fonctions sur le plan informatique.

368. Cette recommandation est maintenant entièrement appliquée.

Entité responsable : Département des services administratifs

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Élevée
Échéance : Sans objet

369. **Au paragraphe 146, l'Office a souscrit à la recommandation du Comité l'invitant : a) à élaborer, adopter et mettre en œuvre une politique circonstanciée de gestion des comptes utilisateurs et une procédure de gestion des accès utilisateurs; et b) à s'assurer à intervalles réguliers que les droits d'accès ont été accordés à bon escient aux différents utilisateurs.**

370. La politique de gestion des comptes utilisateurs est en cours d'élaboration et prendra en compte les recommandations du Comité. L'Office entend publier ladite politique d'ici à octobre 2012.

Entité responsable : Département des services administratifs
État d'avancement : En cours d'application
Priorité : Élevée
Échéance : Quatrième trimestre 2012

371. **Au paragraphe 151, l'Office a accepté, comme le Comité le lui avait recommandé, de : a) charger un membre de son personnel de suivre et d'examiner toutes les modifications apportées au système en attendant le recrutement d'un administrateur de bases de données; b) de suivre régulièrement les activités des administrateurs de bases de données; et c) d'installer un outil d'enregistrement automatisé gardant une trace de toutes les modifications apportées au système.**

372. L'Office a informé le Comité qu'il était en passe de recruter un administrateur de bases de données qui serait chargé d'examiner toutes les modifications de la base et des programmes.

Entité responsable : Département des services administratifs
État d'avancement : En cours d'application
Priorité : Moyenne
Échéance : Quatrième trimestre 2012

373. **Au paragraphe 153, l'Office a accepté, comme le Comité le lui avait recommandé, de mettre au point une procédure et une politique complètes et détaillées de contrôle des conditions de fonctionnement des salles de serveurs et de l'accès physique à ces espaces.**

374. L'Office a informé le Comité qu'il mettait au point un dispositif d'accès physique et de contrôle des conditions de fonctionnement, qui sera publié d'ici à octobre 2012.

Entité responsable : Département des services administratifs
État d'avancement : En cours d'application
Priorité : Moyenne
Échéance : Quatrième trimestre 2012

375. **Au paragraphe 158, l'Office a accepté, comme le lui avait recommandé le Comité : a) d'établir clairement, dans son plan antisystème, les responsabilités**

relatives aux tests dudit plan et à la reprise des opérations interrompues; b) d'achever et d'adopter le plan; et c) d'élaborer et d'adopter un plan de continuité des opérations.

376. L'Office est en train de finaliser une politique antisinistre qui tiendra compte des recommandations du Comité. La publication de ladite politique est prévue pour octobre 2012.

Entité responsable : Département des services administratifs

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2012

377. Au paragraphe 162, l'Office a accepté, comme le lui avait recommandé le Comité : a) de prendre des mesures pour empêcher des personnes non autorisées d'accéder aux bandes (sur site, hors site et en transit) et de protéger celles-ci des aléas liés aux conditions de stockage et de transport; et b) de décrire par écrit l'ensemble des dispositions de sauvegarde hors site.

378. L'Office est en train de revoir la politique en matière de sauvegarde afin de prendre en compte les recommandations du Comité; la nouvelle version de la politique sera publiée d'ici à octobre 2012.

Entité responsable : Département des services administratifs

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

379. Au paragraphe 167, l'Office a accepté, comme le lui avait recommandé le Comité, de mettre ses directives concernant le Comité consultatif pour les questions de contrôle interne en conformité avec les meilleures pratiques.

380. Cette recommandation est en cours d'application.

Entité responsable : Département des services de contrôle interne

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2012

381. Au paragraphe 171, le Comité a recommandé à l'Office de chercher des solutions visant à accélérer le recrutement du directeur du Département des services de contrôle interne.

382. La nomination du directeur actuel du Département des services de contrôle interne et les prorogations successives de son contrat, qui ont reçu un soutien sans réserve des membres extérieurs du Comité consultatif, ont été décidées dans une optique de stabilisation du Département, qui connaît d'importants mouvements de personnel et des difficultés à recruter des spécialistes de l'audit compétents.

Entité responsable : Département des ressources humaines

État d'avancement : Recommandation non acceptée

Priorité : Élevée
Échéance : Sans objet

383. **Au paragraphe 178, le Comité a recommandé à l'Office de faire de la mise en œuvre des recommandations des auditeurs internes une priorité, en mettant l'accent sur les domaines considérés comme à haut risque.**

384. Le Bureau exécutif suit activement avec les départements la mise en œuvre des recommandations des auditeurs internes.

Entité responsable : Bureau exécutif
État d'avancement : En cours d'application
Priorité : Moyenne
Échéance : Quatrième trimestre 2012

385. **Au paragraphe 181, le Comité a recommandé à nouveau que le Département des services de contrôle interne applique les recommandations de l'Institut des auditeurs internes.**

386. L'analyse des lacunes du Département des services de contrôle interne a été faite au début de 2011 dans le cadre de l'élaboration du plan stratégique, que le Comité consultatif pour les questions de contrôle interne a présenté et approuvé à sa réunion de mars 2011. Les neuf recommandations formulées à l'intention du Département dans le rapport sur l'évaluation indépendante de l'assurance qualité de 2007 ont été pleinement prises en compte dans l'analyse des lacunes et dans le plan stratégique. Le Département estime qu'une suite a été donnée aux neuf recommandations, qui sont dès lors considérées comme appliquées.

Entité responsable : Département des services de contrôle interne
État d'avancement : A été appliquée
Priorité : Moyenne
Échéance : Sans objet

387. **Au paragraphe 185, le Comité a recommandé à l'Office de vérifier si les moyens et les ressources humaines correspondaient aux besoins du Groupe de l'évaluation et du Groupe des enquêtes et de dégager les ressources nécessaires.**

388. Des contraintes budgétaires persistantes empêchent l'Office de renforcer ses capacités. L'Office a procédé à un certain nombre d'augmentations des effectifs des divisions de l'évaluation et des enquêtes, reconnaissant l'importance de ces domaines.

Entité responsable : Département des services de contrôle interne
État d'avancement : En cours d'application
Priorité : Élevée
Échéance : Quatrième trimestre 2012

389. **Au paragraphe 188, le Comité a recommandé à l'Office d'examiner les enseignements tirés des informations issues du système sur tous les cas de conduite répréhensible pour ce qui est : a) des moyens de son service d'enquête; et b) du règlement satisfaisant des affaires et de l'amélioration des contrôles,**

des systèmes de lutte contre la fraude et des autres mesures de prévention de la fraude.

390. L'alimentation de la base de données sur la gestion des affaires permettra à l'Office de mieux cibler les enquêtes. La mise au point d'un règlement optimal sera fonction des ressources disponibles pour les enquêtes.

Entité responsable : Département des services de contrôle interne

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2012

B. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports sur les exercices biennaux antérieurs

391. L'annexe I du rapport du Comité sur l'exercice clos le 31 décembre 2011 (A/67/5/Add.3, chap. II) contient un récapitulatif de l'état d'avancement de l'application des recommandations en suspens qu'il a formulées dans ses rapports sur les exercices antérieurs. On trouvera dans le tableau 15 ci-dessous un aperçu de la situation générale au mois de juillet 2012 concernant neuf recommandations que le Comité a jugées « en partie appliquées » ou « non appliquées ». Les indications sont données dans l'ordre dans lequel les recommandations sont présentées dans l'annexe I.

Tableau 15

État d'application des recommandations remontant à des exercices antérieurs classées comme non entièrement appliquées dans l'annexe I du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2011

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Département des services administratifs	7	–	2	5	5	–
Département des ressources humaines	1	–	–	1	1	–
Département des services de contrôle interne	1	–	–	1	1	–
Total	9	–	2	7	7	–
Pourcentage	100		22	78		

Rapport du Comité sur l'exercice clos en 2009¹⁴

392. **Au paragraphe 174, l'Office a accepté, comme le recommandait le Comité, de prendre les mesures voulues pour pourvoir les postes vacants dans les meilleurs délais.**

393. La gestion de la main-d'œuvre du secteur (effectifs, budget, postes vacants) se déroule dans le cadre du processus de planification de l'Office, dont elle fait partie. Pour le personnel recruté sur le plan international, des plans annuels de recrutement doivent être soumis à l'instance chargée de la gestion des aptitudes au début du deuxième trimestre 2013.

Entité responsable : Département des ressources humaines

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Deuxième trimestre 2013

394. **Au paragraphe 206, l'Office a accepté, comme le Comité l'avait recommandé, de contrôler régulièrement l'application de son plan de sécurité.**

395. Cette recommandation est déjà appliquée.

Entité responsable : Département des services administratifs

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

396. **Au paragraphe 214, l'Office a accepté de faire ce qui suit, comme le Comité l'avait à nouveau recommandé : a) établir un plan complet de continuité des opérations et de reprise après sinistre et le communiquer à tous les membres de son personnel; et b) mettre à l'épreuve, examiner et mettre à jour régulièrement son plan de reprise après sinistre.**

397. L'Office met actuellement la dernière main à une stratégie de reprise après sinistre qui tiendra compte des recommandations du Comité.

Entité responsable : Département des services administratifs

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2012

398. **Au paragraphe 221, l'Office a accepté de faire ce qui suit, comme le Comité l'avait recommandé : a) appliquer des procédures visant à contrôler régulièrement la validité des comptes d'utilisateur; b) appliquer des procédures visant à consigner et à examiner les irrégularités du système; c) appliquer des procédures visant à faire contrôler régulièrement par une personne indépendante les activités de personnes dotées de droits étendus (droits d'administrateur); et d) veiller à ce que les formulaires de demande d'accès soient remplis et signés par le supérieur hiérarchique de l'intéressé et le**

¹⁴ A/65/5/Add.3, chap. II.

responsable du service informatique avant qu'un utilisateur se voie accorder l'accès au système, et de garder une trace de ces formulaires.

399. La politique de gestion des comptes utilisateurs, actuellement mise au point, devrait prendre en compte la recommandation du Comité.

Entité responsable : Département des services administratifs

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2012

400. Au paragraphe 225, l'Office a accepté de renforcer, comme le Comité l'avait recommandé, les mécanismes de contrôle physiques et environnementaux, en remédiant aux problèmes signalés.

401. L'Office a informé le Comité qu'il était en train de mettre au point une politique de contrôle physique et environnementale.

Entité responsable : Département des services administratifs

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

402. Au paragraphe 231, l'Office a accepté de faire ce qui suit, comme le Comité l'avait recommandé : a) créer des installations de stockage hors site des sauvegardes, conformément à ses règles et procédures de sauvegarde; et b) adopter officiellement des dispositions concernant les installations de sauvegarde hors site, conformément à ses règles de sauvegarde.

403. L'Office est en train de revoir sa politique de sauvegarde pour donner suite à la recommandation du Comité.

Entité responsable : Département des services administratifs

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

404. Au paragraphe 236, l'Office a accepté de suivre la recommandation du Comité en revoyant les paramètres du système et en corrigeant les défauts signalés dans le rapport de vérification de sécurité concernant le contrôleur de domaine Windows.

405. Cette recommandation est déjà appliquée.

Entité responsable : Département des services administratifs

État d'avancement : Appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

406. Au paragraphe 240, l'Office a accepté de veiller, comme le Comité l'avait recommandé, à ce que les tâches essentielles d'administration, de

programmation et de maintenance des systèmes ne soient pas toutes confiées à la même personne ou, à défaut, de compenser cette concentration de pouvoir en mettant en place un mécanisme de contrôle indépendant.

407. L'Office a informé le Comité qu'il était en passe de recruter un administrateur de bases de données qui sera chargé d'examiner toutes les modifications de la base et des programmes.

Entité responsable : Département des services administratifs

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

408. Au paragraphe 295, le Comité a recommandé à l'Office, qui a accepté, de remédier aux insuffisances du dispositif de contrôle de la gestion des cas de fraude et de présomption de fraude et de la communication de l'information s'y rapportant.

409. Le système de gestion des affaires – base de données confidentielle sur les cas de conduite répréhensible, y compris la fraude et la présomption de fraude – a été déployé dans les cinq bureaux hors siège et au siège (Amman et Jérusalem) entre juillet et septembre 2011. Neuf coordonnateurs (responsables du suivi des dossiers) ont été désignés pour enregistrer les cas dans la base de données et pour gérer les dossiers respectifs. Les coordonnateurs sont aidés par des administrateurs chargés des enquêtes du Département, qui peuvent consulter tous les cas recueillis dans la base de données. Les coordonnateurs, qui ont participé à un séminaire du Département sur les enquêtes et sur l'éthique et à une formation supplémentaire en décembre 2011 à Amman, sont vivement encouragés à rapporter dans la base de données tous les cas de conduite répréhensible.

Entité responsable : Département des services de contrôle interne

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2012

VII. Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

A. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'exercice clos le 31 décembre 2011¹⁵

410. L'état d'avancement de l'application des recommandations au mois de juillet 2012 se présente comme suit.

¹⁵ A/67/5/Add.4, chap. II.

Tableau 16
État d'application des recommandations

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Département de la gestion/ Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies	1	–	–	1	1	–
Département des services d'appui	2	–	–	2	2	–
Total	3	–	–	3	3	–
Pourcentage	100	–	–	100		

411. **Au paragraphe 22, le Comité a recommandé que l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), en collaboration avec le Siège de l'ONU et l'Office des Nations Unies à Genève, communique les informations relatives aux recettes perçues pour l'appui aux programmes (définition, portée, méthode de calcul) dans les notes relatives aux états financiers pour permettre au lecteur de mieux comprendre ces derniers.**

412. Le Département de la gestion a indiqué qu'il indiquerait le taux applicable aux recettes perçues pour l'appui aux programmes dans le rapport financier de l'exercice concerné, et qu'il donnerait des informations plus détaillées dans les notes relatives aux états financiers.

Entité responsable : Département de la gestion/Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Premier trimestre 2013

413. **Au paragraphe 28, le Comité a recommandé que l'UNITAR, en collaboration avec le Siège de l'ONU et l'Office des Nations Unies à Genève, précise clairement la définition, l'étendue et le pourcentage des dépenses d'appui aux programmes et des frais d'administration afin d'améliorer la transparence et la lisibilité des états financiers.**

414. L'UNITAR collaborera avec l'Office des Nations Unies à Genève et le Secrétariat de l'ONU pour appliquer cette recommandation. Toutefois, l'Administration considère que puisque l'UNITAR est un institut de formation et de recherche, toutes ses dépenses sont directement liées à l'exécution de ses activités.

Entité responsable : Département des services d'appui

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Premier trimestre 2013

415. Au paragraphe 32, le Comité a recommandé que l'UNITAR redouble d'efforts pour veiller à ce que le passage aux normes IPSAS se fasse dans les délais prévus, notamment en élaborant ses propres plans de mise en œuvre et de gestion du changement et en créant une équipe chargée de l'application des normes.

416. Compte tenu de la taille relativement modeste de l'UNITAR, les activités initiales de mise en œuvre des normes IPSAS seront menées par l'Office des Nations Unies à Genève avec le concours de l'UNITAR. Lorsque les activités de mise en œuvre s'intensifieront et que les projets entreront dans la phase d'exécution, l'UNITAR entend participer plus activement au processus, notamment en créant une équipe IPSAS. Un plan de mise en œuvre propre à l'UNITAR est en cours d'élaboration.

Entité responsable : Département des services d'appui

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2012

B. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports sur les exercices antérieurs

417. L'annexe au rapport du Comité sur l'exercice clos le 31 décembre 2011 (A/67/5/Add.4, chap. II) contient un récapitulatif de l'état d'avancement de l'application des recommandations qu'il a formulées dans ses rapports sur les exercices antérieurs. On trouvera ci-après des informations sur deux recommandations qui remontent à des exercices antérieurs, dont l'une est rangée dans la colonne « Recommandations partiellement appliquées » et l'autre dans la colonne « Recommandations non appliquées ». Les indications sont données dans l'ordre dans lequel les recommandations sont présentées dans l'annexe.

Tableau 17

État d'application des recommandations remontant à des exercices antérieurs classées comme non entièrement appliquées dans l'annexe au rapport du Comité des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2011

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Département des services d'appui	2	–	1	1	1	–
Total	2	–	1	1	1	–
Pourcentage	100		50	50		

Rapport du Comité sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009¹⁶

418. **Au paragraphe 52, le Comité a recommandé que l'UNITAR, en coordination avec l'Office des Nations Unies à Genève, mette à jour le mémorandum d'accord de louage de services en fonction des réformes en cours.**

419. L'UNITAR a beaucoup progressé pour ce qui est de renégocier le mémorandum d'accord de louage de services avec l'Office des Nations Unies à Genève. Certains problèmes liés à la délégation de pouvoir en matière financière à l'UNITAR doivent encore être réglés.

Entité responsable : Département des services d'appui

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

420. **Au paragraphe 56, le Comité a recommandé que l'UNITAR, en collaboration avec le Bureau des services de contrôle interne, veille à ce que ses activités soient bien contrôlées par les services d'audit interne.**

421. L'Administration a informé le Bureau des services de contrôle interne qu'il prendrait à sa charge les frais des audits internes réalisés par celui-ci.

Entité responsable : Département des services d'appui

État d'avancement : Appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

VIII. Fonds de contributions volontaires gérés par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

A. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'exercice clos le 31 décembre 2011¹⁷

422. L'état d'avancement de l'application des principales recommandations au mois de juillet 2012 se présente comme suit.

¹⁶ A/65/5/Add.4, chap. II.

¹⁷ A/67/5/Add.5, chap. II.

Tableau 18
État d'application des principales recommandations

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Division de la sécurité et des approvisionnements à assurer en situation de crise	5	–	–	5	5	–
Bureau exécutif	1	–	–	1	1	–
Total	6	–	–	6	6	–
Pourcentage	100			100		

423. L'état d'avancement de l'application de l'ensemble des recommandations au mois de juillet 2012 se présente comme suit.

Tableau 19
État d'application de l'ensemble des recommandations

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Division de la sécurité et des approvisionnements à assurer en situation de crise	19	–	1	18	18	–
Division de la gestion financière et administrative	12	–	–	12	12	–
Bureau exécutif	1	–	–	1	1	–
Bureau de l'Inspecteur général	1	–	–	1	1	–
Total	33	–	1	32	32	–
Pourcentage	100		3	97		

424. **Au paragraphe 13, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce qu'il examine les moyens de mettre rapidement en place une méthode de gestion des risques, avec dans un premier temps une procédure souple de définition et d'atténuation des risques qui ne concerne pas l'ensemble du personnel et des bureaux de pays mais vise essentiellement les risques à impact et à probabilité élevés répertoriés par des groupes thématiques choisis.**

425. Un document de réflexion en vue de l'adoption d'une stratégie de gestion des risques au HCR a été approuvé par l'équipe de direction. Le Haut-Commissariat réfléchit aux moyens d'accélérer la mise en place d'un cadre de gestion globale des risques et, à cette fin, lance actuellement un projet pilote visant à appliquer ce cadre dans 10 importantes opérations ou divisions.

Entité responsable : Bureau exécutif
État d'avancement : En cours d'application
Priorité : Élevée
Échéance : Quatrième trimestre 2013

426. Au paragraphe 16, le Comité a réaffirmé la nécessité pour le HCR d'améliorer ses procédures de clôture mensuelle en y incluant par exemple l'examen et la validation avec trace documentaire des soldes d'actif et de passif, la comparaison des recettes et des dépenses effectives avec le budget, et l'approbation par les fonctionnaires compétents, au siège et sur le terrain, des éléments de la balance dont ils sont responsables.

427. Le HCR s'est employé à déterminer les domaines qui devraient faire l'objet d'un examen tout en leur attribuant un rang de priorité, et a commencé à mettre au point, au siège et sur le terrain, une procédure détaillée d'examen et de validation des principaux paramètres des états financiers, lesquels seront vérifiés et approuvés par les fonctionnaires compétents.

Entité responsable : Division de la gestion financière et administrative
État d'avancement : En cours d'application
Priorité : Moyenne
Échéance : Quatrième trimestre 2012

428. Au paragraphe 26, le Comité a recommandé au HCR : a) de revoir les dispositions relatives à son fonds de roulement, en évaluant notamment si le plafond actuel de 50 millions de dollars actuellement applicable au Fonds de roulement et de garantie est suffisant; et b) de gérer ses programmes et ses flux de trésorerie de façon que le montant moyen de ses disponibilités inutilisées couvre deux mois de dépenses au maximum.

429. Le HCR a déjà commencé à examiner si le plafond de 50 millions de dollars applicable au Fonds de roulement et de garantie, fixé en 1990, est suffisant. Par ailleurs, le montant des disponibilités inutilisées du HCR n'est pas supérieur à l'équivalent à deux mois de dépenses, et se maintiendra à ce niveau.

Entité responsable : Division de la gestion financière et administrative
État d'avancement : En cours d'application
Priorité : Moyenne
Échéance : Premier trimestre 2013

430. Au paragraphe 30, le HCR a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce qu'il améliore ses rapports financiers internes en y définissant de façon exhaustive les principaux éléments d'information nécessaires à chaque niveau de gestion, notamment sous la forme d'une analyse des écarts et d'un « tableau de bord » des principaux indicateurs à l'intention de l'équipe de direction, et en décrivant de façon suffisamment détaillée les domaines nécessitant une attention particulière.

431. Le HCR s'emploiera à améliorer ses rapports financiers internes en tenant dûment compte des points soulevés par le Comité.

Entité responsable : Division de la gestion financière et administrative

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Deuxième trimestre 2013

432. Au paragraphe 34, le HCR a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce qu'il analyse les causes des comptabilisations en pertes et des provisions constituées pour les comptes douteux enregistrées en 2011 et institue des examens mensuels des soldes de son fonds de roulement pour protéger ses actifs.

433. Le HCR a commencé à analyser les causes des comptabilisations en pertes et des provisions constituées pour les comptes douteux enregistrées en 2011, et établira des balances chronologiques des principaux éléments d'actif et de passif pour examen dans le cadre de la procédure améliorée de vérification et d'approbation par les fonctionnaires compétents.

Entité responsable : Division de la gestion financière et administrative

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Troisième trimestre 2012

434. Au paragraphe 39, le HCR a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce qu'il élabore des définitions d'emploi appropriées et privilégie le recrutement de personnel qualifié aux postes supplémentaires approuvés pour les finances et le contrôle des projets, et ce dès que possible.

435. Les définitions d'emploi des 50 postes supplémentaires approuvés dans les domaines des finances et du contrôle des projets ont été revues. La procédure de recrutement visant à pourvoir les 24 premiers postes devrait être achevée à la fin de 2012.

Entité responsable : Division de la gestion financière et administrative

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2013

436. Au paragraphe 46, le Comité a recommandé au HCR : a) de mettre en œuvre les contrôles financiers de haut niveau qui conviennent pour suivre les activités sur le terrain et de revoir le système de responsabilités existant pour s'assurer qu'il dispose d'un mécanisme de contrôle interne approprié et fonctionnel; et b) de comparer son système de responsabilités avec celui d'organisations décentralisées analogues, dans l'objectif de créer un cadre qui réponde aux besoins opérationnels tout en renforçant les mesures de responsabilisation et de contrôle.

437. Le HCR prévoit de remédier aux insuffisances des dispositifs de contrôle interne, notamment en mettant à jour le plan de délégation des pouvoirs et en actualisant son manuel financier. S'agissant du système de responsabilités, il s'emploiera à élaborer un cadre tenant compte des conditions sur le terrain.

Entité responsable : Division de la gestion financière et administrative

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Troisième trimestre 2013

438. Au paragraphe 48, le Comité a recommandé au HCR : a) de réviser et de mettre à jour ses politiques et procédures de lutte contre la fraude pour s'assurer qu'il dispose de systèmes de détection et de surveillance satisfaisants; et b) d'élaborer des directives complètes sur le blanchiment d'argent.

439. Le HCR révisera et mettra à jour ses procédures de lutte contre la fraude. S'agissant de la lutte contre le blanchiment d'argent, il est sur le point d'achever la rédaction d'un document de réflexion, et consultera d'autres organismes des Nations Unies afin de mettre au point un plan d'exécution tenant compte des vues et des conseils qu'ils auront formulés.

Entité responsable : Division de la gestion financière et administrative

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Premier trimestre 2013

440. Au paragraphe 52, le Comité a de nouveau recommandé au HCR de définir des procédures robustes et étayées de contrôle de la qualité pour valider l'intégrité des données qu'il communique à ses actuaaires.

441. Le HCR améliorera ses procédures de contrôle pour valider l'intégrité des données qu'il communique à ses actuaaires.

Entité responsable : Division de la gestion financière et administrative

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

442. Au paragraphe 59, le Comité a une nouvelle fois invité le HCR, qui en est convenu, à soumettre régulièrement tous ses comptes bancaires à un examen critique et à clôturer tous ceux qui se révéleraient inutiles.

443. Le HCR étudie déjà périodiquement le nombre de comptes bancaires qui lui sont nécessaires, compte tenu de leur nature. Il fera en outre établir des rapports d'activité bancaire, qui seront examinés en vue d'identifier les comptes pouvant être clôturés.

Entité responsable : Division de la gestion financière et administrative

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

444. Au paragraphe 63, le Comité a recommandé au HCR de s'appuyer sur les progrès déjà accomplis en termes de rapprochement bancaire quotidien sur les comptes les plus importants pour étudier les coûts et les avantages qu'il y

aurait à généraliser cette pratique à tous les principaux comptes bancaires des bureaux extérieurs, lorsque cela serait possible.

445. Le HCR a continué de consolider les progrès accomplis et les bonnes pratiques mises en place au siège en ce qui concerne les rapprochements bancaires quotidiens sur les comptes les plus importants. Les bureaux extérieurs risquent de ne pas pouvoir effectuer de rapprochements bancaires quotidiens sans une forte augmentation de leurs effectifs et de leurs moyens techniques, mais le HCR étudiera néanmoins les coûts et les avantages de l'élargissement de cette pratique en dehors du siège.

Entité responsable : Division de la gestion financière et administrative

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

446. Au paragraphe 66, le Comité a recommandé au HCR : a) de faire en sorte que sa Division de la gestion financière et administrative élabore à l'intention de l'ensemble du personnel concerné des programmes de formation sur les procédures de rapprochement bancaire à la fin du mois et en fin d'exercice et veille au respect des règles en contrôlant par sondages les rapprochements bancaires; et b) de vérifier, lors du contrôle mensuel des rapprochements bancaires, que les transactions sont rattachées à l'exercice approprié, et de remédier en 2012 aux défaillances constatées.

447. Le HCR élargira encore la formation aux procédures de réconciliation bancaire en ligne déjà en place, et renforcera ses directives sur le rapprochement bancaire à la fin du mois et en fin d'exercice. Il mettra également en place une procédure de contrôle mensuel des rapprochements bancaires par sondages.

Entité responsable : Division de la gestion financière et administrative

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

448. Au paragraphe 70, le HCR a accepté la recommandation faite par le Comité d'examiner la durée d'utilité attribuée à ses actifs, en accordant une attention particulière à celle des véhicules compte tenu de la politique de gestion du parc automobile actuellement en cours d'élaboration.

449. Par l'intermédiaire de son Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, le HCR examinera la durée de vie utile de ses actifs, en particulier des véhicules légers, en tenant compte des paramètres techniques et des conditions dans lesquels ils sont utilisés.

Entité responsable : Division de la sécurité et des approvisionnements
à assurer en situation de crise

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

450. **Au paragraphe 73, le HCR a accepté la recommandation faite par le Comité : a) de contrôler le respect par les bureaux de pays des termes des accords de droit d'usage; et b) de publier à l'intention de ses représentants des instructions leur rappelant qu'il leur incombe de tenir des registres exacts et à jour des actifs prêtés par le Haut-Commissariat à ses partenaires d'exécution.**

451. Le HCR fournira aux opérations sur le terrain des directives supplémentaires sur leurs responsabilités relatives aux actifs prêtés aux partenaires d'exécution. Comme en 2011, il prendra en compte les actifs prêtés aux partenaires d'exécution dans ses opérations de vérification physique des immobilisations corporelles.

Entité responsable : Division de la sécurité et des approvisionnements
à assurer en situation de crise

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

452. **Au paragraphe 77, le HCR a accepté la recommandation du Comité tendant à ce que le Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement mette à profit ses travaux de 2011 pour : a) déceler toute défaillance systématique des systèmes et pratiques de travail existants; et b) mettre en place des systèmes et contrôles renforcés pour produire des données sur les actifs.**

453. Le HCR analyse actuellement les causes profondes des écarts constatés lors de la vérification physique des biens. En outre, toute faiblesse décelée dans son progiciel de gestion intégré ou dans les pratiques de travail est corrigée ou signalée dans les rapports d'anomalies.

Entité responsable : Division de la sécurité et des approvisionnements
à assurer en situation de crise

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2012

454. **Au paragraphe 84, le Comité a recommandé de nouveau et avec insistance au HCR de créer des listes de contrôle et des outils communs à utiliser lors de la vérification des partenaires d'exécution, et de veiller à ce que le personnel effectuant les visites de suivi financier reçoive une formation appropriée et connaisse bien les règles et procédures applicables aux partenaires d'exécution.**

455. Pour donner suite à cette recommandation, le HCR applique une démarche globale consistant à analyser la pratique et les lacunes actuelles, à concevoir une stratégie de contrôle fondée sur les risques et des outils connexes, à engager des consultations avec le groupe de référence sur le terrain, à mettre ladite stratégie en œuvre dans les lieux d'affectation hors siège et, enfin, à mettre au point des orientations, un programme de formation et des instructions.

Entité responsable : Division de la sécurité et des approvisionnements
à assurer en situation de crise

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Troisième trimestre 2013

456. Au paragraphe 97, le HCR a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce qu'il continue à nettoyer son registre des actifs en se concentrant d'abord sur les biens dont la valeur comptable nette est établie.

457. Le HCR continuera de s'employer à nettoyer son registre des actifs en se concentrant d'abord sur les biens dont la valeur comptable nette est établie.

Entité responsable : Division de la sécurité et des approvisionnements
à assurer en situation de crise

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

458. Au paragraphe 100, le Comité a recommandé une nouvelle fois au HCR de définir clairement les objectifs et avantages escomptés du projet IPSAS et de mettre au point une méthode pour suivre et gérer la valorisation de ces avantages.

459. Le HCR a établi une liste d'indicateurs de résultats clefs afin de suivre les données et le respect des procédures. Il a également répertorié les avantages que l'application des normes IPSAS doit procurer à l'administration et s'emploie activement à faire connaître à ses équipes et aux différentes parties prenantes les bénéfices escomptés. En outre, comme le Comité l'a recommandé, il élabore actuellement une méthode formelle pour suivre la valorisation de ces avantages.

Entité responsable : Division de la gestion financière et administrative

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

460. Au paragraphe 106, le HCR a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce que la structure d'approvisionnement et les filières hiérarchiques recommandées par le Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, qui sont déjà en place dans plusieurs pays, s'appliquent uniformément dans tout le réseau du Haut-Commissariat.

461. Le HCR renforcera la supervision hiérarchique du personnel chargé des approvisionnements déployé sur le terrain en établissant un mécanisme dans le cadre duquel les opérations sur le terrain, le personnel local chargé des approvisionnements et le Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement fixeront en commun les objectifs.

Entité responsable : Division de la sécurité et des approvisionnements
à assurer en situation de crise

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

462. Au paragraphe 115, le Comité a recommandé au HCR : a) d'évaluer la nécessité de mettre en place un stage de formation initiale dans le domaine des achats ou de la gestion des approvisionnements à l'intention de ses fonctionnaires chargés des approvisionnements, en privilégiant les fonctionnaires qui assument des fonctions de direction; b) de déterminer le nombre et la répartition des fonctionnaires chargés des approvisionnements qui possèdent des qualifications professionnelles reconnues dans le domaine des achats; et c) de déterminer la mesure dans laquelle il conviendrait d'accroître ces effectifs, soit en recrutant à l'extérieur, soit en demandant aux membres du personnel de suivre une formation professionnelle qualifiante pour qu'ils puissent progresser dans leur carrière et accéder à des postes de responsabilité plus élevée dans le domaine des approvisionnements.

463. Pour donner suite à cette recommandation, le HCR a mis au point un plan d'action complet consistant à mettre au point un cadre de connaissances ou de compétences et une stratégie de formation. Il comparera également les effectifs chargés de l'approvisionnement affectés dans le monde entier et les qualifications requises dans ce domaine pour déterminer les lacunes à combler en matière de formation ainsi que d'autres besoins.

Entité responsable : Division de la sécurité et des approvisionnements
à assurer en situation de crise

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

464. Au paragraphe 120, le HCR a accepté la recommandation faite par le Comité de s'employer en priorité : a) à améliorer l'enregistrement des transactions dans son progiciel de gestion intégré par les équipes d'approvisionnement locales ou, si cela n'est pas possible, à charger de nouveau le Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement d'assurer le suivi centralisé des expéditions pour donner des informations fiables quant au délai de livraison; b) à garantir la comparabilité des mesures de résultats gérées par le Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement concernant les livraisons urgentes et celles concernant les livraisons non urgentes; c) à préciser les compétences disponibles dans les indicateurs relatifs aux effectifs tenus par le Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement; et d) à transposer au niveau des pays les principaux indicateurs de résultats établis par le Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement pour le HCR pour permettre aux bureaux de pays de rendre compte des résultats relatifs aux approvisionnements.

465. Pour donner pleinement suite à cette recommandation, le HCR revoit actuellement les principaux indicateurs de résultats liés au suivi des envois et met au point des mesures permettant d'évaluer l'efficacité des livraisons dans les situations d'urgence et dans les autres situations. Il améliorera les principaux indicateurs de résultats portant sur la compétence du personnel de la chaîne d'approvisionnement et proposera des indicateurs de performance minimaux et des rapports standard sur les approvisionnements pour les opérations sur le terrain.

Entité responsable : Division de la sécurité et des approvisionnements
à assurer en situation de crise

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Deuxième trimestre 2013

466. **Au paragraphe 124, le HCR a accepté la recommandation faite par le Comité d'insister de nouveau, dans les directives publiées par le Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, sur l'importance que les fonctionnaires de l'approvisionnement des bureaux de pays étudient s'il est possible de regrouper les commandes, de définir les meilleurs itinéraires d'approvisionnement et, selon qu'il convient, d'établir des contrats-cadres nationaux.**

467. Le HCR prévoit de déterminer une série de biens et de services qui devraient faire l'objet de contrats-cadres nationaux. Il élaborera également des orientations sur les commandes groupées et la définition des meilleurs itinéraires d'approvisionnement.

Entité responsable : Division de la sécurité et des approvisionnements
à assurer en situation de crise

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Premier trimestre 2013

468. **Au paragraphe 130, le Comité a recommandé au HCR d'étudier la possibilité d'incorporer une analyse chiffrée de l'espace d'entreposage nécessaire pour toutes les grandes livraisons de produits non alimentaires et de matériel dans le module de gestion financière de son progiciel de gestion intégré.**

469. Le HCR s'efforcera de déterminer si et comment les capacités et les fonctions du progiciel de gestion intégré peuvent être utilisées pour procéder à une analyse chiffrée de l'espace d'entreposage nécessaire.

Entité responsable : Division de la sécurité et des approvisionnements
à assurer en situation de crise

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Premier trimestre 2013

470. **Au paragraphe 131, le Comité a recommandé au HCR de demander aux fonctionnaires de l'approvisionnement de vérifier l'espace d'entreposage disponible avant de passer de grosses commandes.**

471. Le Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement donnera aux opérations sur le terrain des orientations sur les meilleures solutions pour la reconstitution des stocks, le suivi des commandes et l'évaluation de l'espace d'entreposage disponible. Ces orientations seront intégrées dans la version révisée de son manuel des achats.

Entité responsable : Division de la sécurité et des approvisionnements
à assurer en situation de crise

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

472. **Au paragraphe 138, le Comité a recommandé au Service de la gestion de la chaîne d’approvisionnement du HCR : a) d’établir, comme il l’envisageait, des informations fiables sur les prestations de fournisseurs, et ce dès que possible; b) d’utiliser systématiquement ces informations pour gérer les prestations des fournisseurs et les contrats, et de s’appuyer sur des observations factuelles pour adjuger les marchés.**

473. Le Service de la gestion de la chaîne d’approvisionnement a fait de la collecte des informations sur les prestations des fournisseurs l’un de ses objectifs pour 2012.

Entité responsable : Division de la sécurité et des approvisionnements
à assurer en situation de crise

État d’avancement : En cours d’application

Priorité : Élevée

Échéance : Premier trimestre 2013

474. **Au paragraphe 142, le HCR a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce qu’il évite les activités redondantes ou divergentes entre les bureaux de pays : a) en définissant le type d’informations à recueillir et enregistrer pour suivre les prestations des fournisseurs pour ce qui est des délais de livraison et de l’exhaustivité et de la qualité des livraisons; et b) en concevant un modèle simple à utiliser par les groupes de l’approvisionnement pour consigner régulièrement ces informations.**

475. Le HCR définira le type d’informations à recueillir pour suivre les prestations des fournisseurs pour ce qui est des délais de livraison et de l’exhaustivité et de la qualité des livraisons, et prévoit de concevoir un modèle simple à utiliser pour suivre les prestations des fournisseurs dans les opérations sur le terrain.

Entité responsable : Division de la sécurité et des approvisionnements
à assurer en situation de crise

État d’avancement : En cours d’application

Priorité : Moyenne

Échéance : Premier trimestre 2013

476. **Au paragraphe 149, le HCR a souscrit à la recommandation faite par le Comité de rappeler dans ses directives aux fonctionnaires de l’approvisionnement le principe de planification selon lequel les incertitudes qui entourent l’appel d’offres, la prestation des fournisseurs, la logistique, l’intervention du gouvernement et la participation de nombreux partenaires ont pour effet d’étendre les délais de livraison des fournitures médicales bien au-delà des attentes théoriques. Dans certains cas, les demandes de fourniture de biens devront être présentées très à l’avance.**

477. Le HCR donnera des conseils et mettra au point des procédures opérationnelles sur la marche à suivre pour anticiper les retards de livraison. Dans ce cadre, il réfléchira également aux stocks minimums nécessaires et formulera des orientations en la matière.

Entité responsable : Division de la sécurité et des approvisionnements
à assurer en situation de crise

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

478. Au paragraphe 150, le Comité a recommandé au HCR de demander aux bureaux de pays, lorsqu'ils planifient leurs activités annuelles, d'apprécier s'ils ont les compétences et les capacités voulues pour assurer eux-mêmes l'achat des fournitures médicales et si un autre organisme est mieux placé pour acheter ces articles spécialisés dans le pays.

479. L'achat de fournitures médicales ne fait pas partie des activités fondamentales du HCR. Pour donner suite à cette recommandation, celui-ci a mis en place une procédure de coopération avec d'autres organismes des Nations Unies.

Entité responsable : Division de la sécurité et des approvisionnements
à assurer en situation de crise

État d'avancement : Recommandations appliquées

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

480. Au paragraphe 155, le HCR a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce qu'il modifie son manuel des achats de sorte que les équipes de l'approvisionnement des bureaux de pays soient tenues d'étudier périodiquement le marché local de services.

481. Le HCR convient avec le Comité qu'il importe d'institutionnaliser la pratique consistant à étudier périodiquement le marché local de services. Il fera figurer cette obligation dans la version actualisée de son manuel des achats.

Entité responsable : Division de la sécurité et des approvisionnements
à assurer en situation de crise

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

482. Au paragraphe 158, le Comité a recommandé au HCR d'élaborer une stratégie claire de passation de marchés pour l'achat d'autres services d'appui essentiels au niveau local, qui reposerait sur : a) une analyse des dépenses consacrées à des services tels que les services de sécurité, les services de téléphonie, l'approvisionnement en carburant ou l'entretien des véhicules au niveau des pays; b) une analyse de la présence des fournisseurs mondiaux sur le marché local des principaux lieux où le HCR a un bureau, et les conseils d'experts quant aux économies à réaliser grâce à une politique de passation de marchés plus cohérente et au regroupement au niveau mondial des achats de biens et de services; et c) les opinions exprimées par le personnel de l'approvisionnement des bureaux de pays sur les priorités à observer pour l'établissement de contrats-cadres mondiaux.

483. La majeure partie des services acquis localement étant soumis aux réglementations locales et n'étant pas systématiquement disponibles, le HCR estime que dans la plupart des cas, il n'est ni possible ni pratique de regrouper les commandes. Il étudiera toutefois la possibilité de regrouper les contrats relatifs à l'approvisionnement en carburant et à l'entretien des véhicules dans le cadre du projet de gestion de son parc automobile. Il consultera également le personnel chargé de l'approvisionnement dans les opérations sur le terrain en vue de déterminer les priorités pour l'établissement des contrats-cadres mondiaux.

Entité responsable : Division de la sécurité et des approvisionnements
à assurer en situation de crise

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Deuxième trimestre 2013

484. Au paragraphe 160, le Comité a recommandé de veiller à ce que la stratégie de passation des marchés concernant les services : a) définisse clairement l'ordre de priorité des services à examiner et tester chaque année de 2012 à 2015; et b) porte l'approbation du Comité des marchés en ce qui concerne les choix faits et l'affectation des ressources internes et de consultants à l'élaboration et à l'adjudication des contrats-cadres.

485. Le HCR s'efforce actuellement de rationaliser les achats de véhicules par le biais d'un projet de gestion de son parc automobile. Une fois que cela aura été fait, il examinera la situation d'autres groupes de services ou de biens. Les choix seront approuvés par le Comité des contrats.

Entité responsable : Division de la sécurité et des approvisionnements
à assurer en situation de crise

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Deuxième trimestre 2013

486. Au paragraphe 163, le HCR a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce qu'il envisage, lorsqu'il n'est pas possible d'établir des contrats-cadres mondiaux, d'élaborer des spécifications types pour les services que les fonctionnaires de l'approvisionnement adapteraient aux conditions du pays dans lequel ils se trouvent.

487. Le HCR fait partie, avec d'autres entités des Nations Unies, d'un groupe de travail chargé d'élaborer les normes concernant les services communs. Il se servira de cette expérience pour définir des cahiers des charges types relatifs aux principaux services, qu'il communiquera aux opérations sur le terrain.

Entité responsable : Division de la sécurité et des approvisionnements
à assurer en situation de crise

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Premier trimestre 2013

488. Au paragraphe 187, le HCR a fait sienne la recommandation du Comité tendant à ce qu'il : a) réalise une évaluation détaillée des prestations de services d'audit interne et effectue une analyse coûts-avantages des différentes options susceptibles de remédier aux problèmes repérés; b) effectue, une fois la solution optimale trouvée, une étude de viabilité complète et élabore un calendrier pour l'application d'un nouveau dispositif conservant les avantages du système actuel et prévoyant une période de transition pendant laquelle la continuité des services d'audit interne serait assurée.

489. Le HCR a l'intention de faire réaliser une évaluation indépendante des différentes solutions applicables à la prestation de services d'audit interne.

Entité responsable : Bureau de l'Inspecteur général

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

B. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports sur les exercices biennaux antérieurs

490. L'annexe I au rapport du Comité sur l'exercice clos le 31 décembre 2011 (A/67/5/Add.5, chap. II) contient un récapitulatif de l'état d'avancement de l'application des recommandations qu'il a formulées dans ses rapports sur les exercices antérieurs. Le tableau 20 présente cet état d'avancement, à la fin juillet 2012, pour les 25 recommandations jugées « partiellement appliquées » ou « non appliquées » par le Comité. Les indications sont données dans l'ordre dans lequel les recommandations sont présentées dans l'annexe I.

Tableau 20

État d'application des recommandations remontant à des exercices antérieurs classées comme non entièrement appliquées dans l'annexe au rapport du Comité des commissaires aux comptes sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées</i>		<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
			<i>le classement est demandé</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>		
Division de la sécurité et des approvisionnements à assurer en situation de crise	2	–	–	2	2	–
Division de la gestion financière et administrative	9	–	–	9	9	–
Division de la gestion financière et administrative et Division de l'appui aux programmes et de la gestion	2	–	–	2	2	–

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées ou dont le classement est demandé</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Division de la gestion des ressources humaines	3	–	–	3	3	–
Division de l'appui aux programmes et de la gestion	8	–	–	8	8	–
Service administratif	1	–	–	1	1	–
Total	25	–	–	25	25	–
Pourcentage	100			100		

Rapport du Comité pour l'exercice clos le 31 décembre 2010¹⁸

491. **Au paragraphe 18, le Comité a de nouveau recommandé au HCR de continuer à prendre des mesures pour réduire le nombre de fonctionnaires en attente d'affectation non pourvus de fonctions temporaires, et décidé de réexaminer la question lorsque le Haut-Commissariat aura fixé ses nouveaux principes à ce sujet.**

492. Les efforts se sont poursuivis pour réduire le nombre de fonctionnaires en attente d'affectation, soit en leur offrant une affectation normale ou temporaire, soit en leur proposant une cessation de service à des conditions mutuellement convenues, y compris pour ceux proches de la retraite lorsque cela permettrait de libérer des postes pour d'autres fonctionnaires en attente d'affectation. Le Département de la gestion des ressources humaines a présenté les grandes lignes du régime applicable aux fonctionnaires en attente d'affectation au Comité supérieur de gestion, en juillet 2012, et les mesures proposées devraient être examinées par le Comité consultatif mixte à partir de septembre 2012. On s'attend donc à ce que le régime et les procédures correspondantes soient adoptés d'ici à la fin 2012.

Entité responsable : Division de la gestion des ressources humaines

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

493. **Au paragraphe 33, le Comité a recommandé au HCR d'examiner les causes des défauts de la gestion financière et des rapports dans les bureaux de pays et d'y porter remède.**

494. La mise en œuvre de cette recommandation se déroule comme initialement prévu.

Entité responsable : Division de la gestion financière et administrative

État d'avancement : En cours d'application

¹⁸ A/66/5/Add.5, chap. II.

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2012

495. **Au paragraphe 34, le Comité a également recommandé au HCR d'améliorer ses procédures de clôture mensuelle en y incluant par exemple l'examen et la validation avec trace documentaire des balances d'actif et de passif, la comparaison des recettes et des dépenses effectives avec le budget, et l'approbation par les fonctionnaires compétents, au siège et sur le terrain, des balances dont ils sont responsables.**

496. On se reportera aux observations formulées ci-dessus par l'administration concernant le paragraphe 16 du rapport du Comité sur l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Entité responsable : Division de la gestion financière et administrative

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

497. **Au paragraphe 40, le Comité a également recommandé au HCR de définir des procédures de contrôle de qualité robustes et documentées pour valider l'intégrité des données sur les engagements liés à la cessation de service qu'il communique à ses actuaire.**

498. On se reportera aux observations formulées ci-dessus par l'administration concernant le paragraphe 52 du rapport du Comité sur l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Entité responsable : Division de la gestion financière et administrative

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

499. **Au paragraphe 44, le Comité a recommandé au HCR, dans le cadre de la rationalisation de ses arrangements bancaires, de centraliser ces derniers au siège pour obtenir des établissements bancaires les conditions les plus favorables, et de soumettre régulièrement tous ses comptes à un examen critique, en fermant immédiatement ceux qui seraient inutiles.**

500. La mise en œuvre de cette recommandation se déroule comme initialement prévu. De plus, en ce qui concerne l'examen critique périodique des comptes bancaires, on se reportera aux recommandations formulées ci-dessus par l'administration concernant le paragraphe 59 du rapport du Comité pour l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Entité responsable : Division de la gestion financière et administrative

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

501. **Au paragraphe 49, le Comité a renouvelé sa recommandation tendant à ce que le HCR effectue des rapprochements bancaires exhaustifs et corrige tous les écarts avec le grand livre. Le HCR devrait notamment procéder, dans le cadre des opérations de clôture mensuelle, au contrôle d'un échantillon de rapprochements bancaires de sorte à donner à l'administration l'assurance que les rapprochements avaient été effectués dans les temps et de façon fiable et que les anomalies avaient été rectifiées.**

502. Le Comité reconnaît qu'en 2011, le HCR a nettement réduit l'arriéré de rapprochements bancaires; il ne lui en restait plus que deux à la fin de l'année. En ce qui concerne le renforcement des contrôles sur ces rapprochements, on se reportera aux recommandations formulées ci-dessus par l'administration concernant le paragraphe 63 du rapport du Comité pour l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Entité responsable : Division de la gestion financière et administrative

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

503. **Au paragraphe 56, le Comité a recommandé au HCR de redoubler d'effort pour nettoyer les données utilisées pour l'appréciation des biens durables et renforcer les directives et l'information sur la gestion des biens destinées aux bureaux de pays. Cette information devrait notamment porter sur la fréquence des réunions à tenir par les comités locaux de gestion des biens.**

504. Le HCR a consenti des efforts importants pour mettre en place un projet mondial pour aider les bureaux de pays à valider les données relatives à leurs biens durables et à nettoyer les données utilisées pour évaluer ces biens.

Entité responsable : Division de la sécurité et des approvisionnements
à assurer en situation de crise

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

505. **Au paragraphe 63, le Comité a recommandé au HCR de vérifier périodiquement tous les éléments des stocks qui pourraient être obsolètes ou endommagés et d'en réduire éventuellement la valeur.**

506. Le HCR a élaboré une politique relative à l'obsolescence des éléments des stocks et procède actuellement à sa révision à la lumière de la recommandation du Comité.

Entité responsable : Division de la sécurité et des approvisionnements
à assurer en situation de crise

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

507. **Au paragraphe 69, le Comité, vu les retards déjà observés dans l'exécution du plan de mise en œuvre des normes IPSAS et les échéances en jeu,**

a recommandé au HCR d'accroître la fréquence et l'intensité de son examen de la préparation de la mise en œuvre des normes IPSAS.

508. La mise en œuvre de cette recommandation se déroule comme initialement prévu.

Entité responsable : Division de la gestion financière et administrative

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Premier trimestre 2013

509. Au paragraphe 73, le Comité a recommandé au HCR de s'attacher en priorité : a) à examiner et nettoyer ses documents comptables, y compris les soldes de tous les comptes d'actif et de passif; et b) à renforcer ses opérations de clôture mensuelle, afin de rapprocher entièrement tous les comptes et de préserver l'intégrité des documents comptables.

510. La partie a) de la recommandation a été appliquée. La partie b) a déjà été appliquée en partie. Le retard dans l'application est dû à la priorité accordée à l'introduction des normes IPSAS, en particulier pour s'assurer que les soldes d'ouverture étaient correctement établis.

Entité responsable : Division de la gestion financière et administrative

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

511. Au paragraphe 85, le HCR a accepté la recommandation du Comité tendant à ce que, lorsqu'elle réaménagera sa stratégie, l'équipe chargée de la mise en œuvre des normes IPSAS définisse clairement les objectifs et les avantages escomptés du projet et mette au point une méthode pour suivre et gérer la concrétisation de ces avantages.

512. On se reportera aux observations formulées ci-dessus par l'administration concernant le paragraphe 100 du rapport du Comité sur l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Entité responsable : Division de la gestion financière et administrative

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

513. Au paragraphe 88, le Comité a recommandé au HCR de renforcer son programme institutionnel de gestion du changement concernant le passage aux normes IPSAS, en définissant les moyens dont les responsables de chaque unité fonctionnelle disposent pour prendre le projet en main et concrétiser les avantages escomptés pendant et après l'adoption des normes.

514. La mise en œuvre de cette recommandation se déroule comme initialement prévu.

Entité responsable : Division de la gestion financière et administrative

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2012

515. Au paragraphe 92, le Comité a recommandé au HCR de rationaliser la mesure des résultats et de la recentrer sur les activités essentielles à sa mission en y incluant non seulement la quantité, mais aussi la qualité et l'efficacité des services fournis.

516. Cette recommandation est en cours d'application.

Entité responsable : Division de l'appui aux programmes
et de la gestion

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

517. Au paragraphe 99, le Comité a recommandé au HCR de se doter d'informations comparatives et fondées sur les coûts afin d'offrir une meilleure base factuelle pour l'allocation des ressources et de pouvoir établir plus précisément les responsabilités, en s'attachant tout particulièrement à permettre les comparaisons entre les opérations de pays, à déterminer comment chacune des interventions du HCR concourt plus ou moins à la transformation des conditions de vie des populations dont il s'occupe et à corrélérer les données relatives aux finances et aux produits afin de mesurer l'efficacité et la rentabilité des activités.

518. L'élaboration d'un test de validation s'est achevée en avril 2012. L'élaboration d'une deuxième phase est en cours.

Entité responsable : Division de l'appui aux programmes et de la gestion

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

519. Au paragraphe 100, le Comité a également recommandé au HCR, pour appuyer la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats, de se doter d'un tableau de bord succinct compatible avec Focus, permettant à la haute direction de se faire une meilleure idée des résultats et des risques dans les pays et globalement pour l'organisation.

520. La première phase de l'élaboration du tableau de bord s'est terminée en mai 2012 et celui-ci sera achevé d'ici à la fin 2012.

Entité responsable : Division de l'appui aux programmes et de la gestion

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

521. Au paragraphe 104, le HCR a accepté, comme le recommandait le Comité, de rétablir et de fixer solidement les principes énoncés dans ses propres directives en promulguant, au niveau des pays, une réglementation précisant clairement dans quelles circonstances les opérations de pays doivent normalement faire réaliser une évaluation des programmes et des projets, et imposant de planifier et de budgétiser explicitement l'évaluation au moment de la conception des projets.

522. La révision du manuel à l'usage des opérations du HCR (chap. 4) s'est poursuivie durant le premier semestre de 2012. Un projet final circule à présent au sein du HCR pour recueillir les derniers commentaires avant approbation.

Entité responsable : Division de l'appui aux programmes et de la gestion

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

523. Au paragraphe 107, le HCR a accepté, comme le lui recommandait le Comité, de fixer pour l'organisation dans son ensemble dans les meilleurs délais une méthode simple de gestion des risques en se basant sur les dispositions hiérarchiques en vigueur.

524. Cette recommandation est en cours d'application.

Entité responsable : Service administratif

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2013

525. Au paragraphe 114, le Comité a recommandé au HCR d'examiner les différentes méthodes de suivi de projets employées dans l'ensemble de son réseau afin de recenser les meilleures pratiques se prêtant à une application plus large, et d'évaluer leur compatibilité avec sa stratégie informatique.

526. L'application de cette recommandation est liée aux consultations en cours entre le HCR et ses partenaires d'exécution concernant l'introduction d'une nouvelle stratégie fondée sur les risques de gestion de ses relations avec ces derniers, depuis la sélection jusqu'à l'évaluation des résultats en passant par la conclusion du contrat. Les diverses stratégies utilisées seront examinées par le groupe dans le cadre de l'examen des meilleures stratégies de contrôle.

Entité responsable : Division de l'appui aux programmes
et de la gestion

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

527. Au paragraphe 117, le Comité a recommandé au HCR d'adopter pour la gestion de ses partenaires une méthode axée sur les risques qui énonce clairement les critères fixés et parte d'une évaluation objective et motivée des

risques présentés par les partenaires, et de l'assortir de dispositions robustes permettant d'en contrôler l'application systématique par les bureaux de pays.

528. Cette recommandation est en cours d'application.

Entité responsable : Division de la gestion financière et administrative

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2013

529. Au paragraphe 124, le Comité a recommandé au HCR d'imposer des règles impératives systématiquement applicables à ses opérations dans les pays : a) obligation de fournir des pièces justifiant la sélection des partenaires, avec prise en compte explicite du rapport qualité/prix et des exemples de pratiques optimales; b) obligation d'évaluer formellement à intervalles réguliers (une fois tous les cinq ans étant le minimum absolu) les autres partenaires possibles; et c) obligation d'envisager la possibilité d'une passation de marché chaque fois qu'il s'agit de se procurer un service offert sur le marché, et de justifier documents à l'appui tous les cas où un partenaire non commercial est sélectionné sans qu'il ait été fait appel au marché.

530. Cette recommandation est en cours d'application.

Entité responsable : Division de la gestion financière et administrative et
Division de l'appui aux programmes
et de la gestion

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Premier trimestre 2013

531. Au paragraphe 127, le HCR a souscrit à la recommandation du Comité tendant à faire figurer plus d'indicateurs dans les accords de partenariat, par le biais d'une révision des directives et de l'obligation de soumettre les cadres de résultats à l'autorisation de la direction avant la signature d'un accord.

532. Cette recommandation est en cours d'application.

Entité responsable : Division de l'appui aux programmes et de la gestion

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Troisième trimestre 2012

533. Au paragraphe 133, le Comité a recommandé au HCR d'établir, lors de l'élaboration de sa nouvelle méthode de gestion et afin de contribuer à améliorer la permanence des méthodes, des listes types de points à vérifier à remettre aux agents sur le terrain afin de leur permettre de rendre compte en détail des visites qu'ils effectuent auprès des partenaires. Ces listes devraient mettre en vedette la nécessité d'une action ferme des bureaux de pays en cas de mauvais résultats des partenaires, et être assorties de l'obligation de joindre des pièces justificatives exhaustives à propos des mesures prises. Cette recommandation remplace la recommandation précédente du Comité.

534. Cette recommandation est en cours d'application.

Entité responsable : Division de la gestion financière et administrative et
Division de l'appui aux programmes
et de la gestion

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

535. Au paragraphe 138, le Comité a recommandé au HCR d'examiner les lettres d'observations émises par les vérificateurs indépendants et de les rapprocher des rapports de contrôle financier des partenaires d'exécution, et de prendre, le cas échéant, des mesures de suivi.

536. Cette recommandation est en cours d'application.

Entité responsable : Division de la gestion financière et administrative

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

537. Au paragraphe 150, le Comité a recommandé au HCR d'exiger explicitement qu'une comparaison entre les options de base « intervention minimale » et « aucune intervention » soit intégrée à chaque plan d'action présenté pour examen aux donateurs internes et externes en vue de trouver des solutions aux situations de réfugiés prolongées. L'objectif est de permettre au HCR de mesurer les avantages à gagner (ou déjà gagnés) de telle ou telle solution proposée, ce qui ne veut pas dire que le HCR doit considérer l'« intervention minimale » ou « aucune intervention » comme acceptables.

538. On prévoit que les aspects pratiques de l'application de cette recommandation seront examinés par le Groupe de travail interservices sur les situations de réfugiés prolongées, sous la direction du Haut-Commissaire assistant (Protection).

Entité responsable : Division de l'appui aux programmes et de la gestion

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Deuxième trimestre 2013

539. Au paragraphe 154, le HCR a souscrit à la recommandation du Comité, étant d'avis que ses instructions aux bureaux de pays sur l'élaboration de solutions durables gagneraient à être complétées par des listes récapitulatives de points à vérifier et à être revues à la lumière de l'expérience acquise lors de la mise en œuvre des projets, afin d'aider les équipes de pays à mieux déterminer et budgétiser les dépenses habituellement entraînées par les solutions durables.

540. Les travaux relatifs au projet de manuel du HCR pour les activités de rapatriement et de réintégration et la réunion consultative ont dû être reportés au deuxième semestre de 2012.

Entité responsable : Division de l'appui aux programmes et de la gestion

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

IX. Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement

A. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'exercice clos le 31 décembre 2011¹⁹

541. L'état d'avancement de l'application des principales recommandations au mois de juillet 2012 se présente comme suit.

Tableau 21

État d'avancement de l'application des principales recommandations

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées ou dont le classement est demandé</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Bureau des opérations	6	–	2	4	4	–
Divisions multiples	2	–	1	1	1	–
ONUN/Bureau des opérations/Trésorerie	2	–	–	2	2	–
Total	10	–	3	7	7	–
Pourcentage	100	–	30	70		

542. L'état d'avancement de l'application de l'ensemble des recommandations au mois de juillet 2012 se présente comme suit.

Tableau 22

État d'avancement de l'application de l'ensemble des recommandations

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées ou dont le classement est demandé</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
ONUN/Bureau des opérations	8	1	2	5	5	–
Bureau des opérations	10	–	4	6	6	–
Divisions multiples	2	–	1	1	1	–

¹⁹ A/67/5/Add.6, chap. II.

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées ou dont le classement est demandé</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
ONUN/Bureau des opérations/Trésorerie	3	–	–	3	3	–
Département de la gestion	1	–	–	1	1	–
Total	24	1	7	16	16	
Pourcentage	100	4	29	67		

543. **Au paragraphe 28, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite : a) de renforcer et de préciser sans plus tarder la fonction de supervision et la délégation de pouvoir concernant l'affectation de crédits; et b) de diffuser à toutes les parties intéressées des directives sur les ouvertures de crédit plus précises qui énoncent leurs rôles et attributions.**

544. Le PNUE a précisé que la fonction de supervision est attribuée au Bureau des opérations.

Entité responsable : Bureau des opérations

État d'avancement : Appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

545. **Au paragraphe 46, le PNUE a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite : a) de continuer à examiner la nature des relations qu'il entretient avec chacun des accords multilatéraux sur l'environnement, en tenant dûment compte de ce que certains ont déjà mis en œuvre des procédures susceptibles de les placer hors de son contrôle opérationnel et financier; et b) de déterminer, aux fins du passage aux normes IPSAS, si les accords multilatéraux sur l'environnement concernés demeurent sous son contrôle opérationnel et financier.**

546. L'équipe IPSAS de New York estime que les accords multilatéraux sur l'environnement devraient être inclus dans les états financiers du PNUE mais que cela suppose la conclusion d'un mémorandum d'accord ou d'un accord de délégation semblable à celui mis en place avec la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. Le PNUE, en consultation avec l'ONUN, définira les responsabilités individuelles aux fins d'un plan d'action concernant les accords multilatéraux sur l'environnement et leur inclusion dans ses propres états financiers conformément aux normes IPSAS.

Entité responsable : Bureau des opérations

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2013

547. **Au paragraphe 51, le Comité a recommandé au PNUE de demander à l'avenir à l'Office des Nations Unies à Nairobi d'améliorer l'information donnée dans ses états financiers : a) en assortissant l'état I d'une note de bas de page précisant le montant des économies liées à l'annulation d'engagements au titre d'exercices antérieurs et aux projets toujours en cours; et b) en modifiant la rubrique « Engagements d'exercices antérieurs : économies réalisées ou annulations » de l'état I de façon que le solde ne se rapporte qu'aux projets achevés.**

548. Ni le PNUE ni l'ONUN n'ont accepté cette recommandation, tous deux se conformant au modèle de présentation des rapports du Siège de l'Organisation des Nations Unies, qui ne prévoit pas la présentation de ces informations.

Entité responsable : Bureau des opérations

État d'avancement : Non acceptée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

549. **Au paragraphe 54, le PNUE a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite : a) de revoir les réserves de trésorerie de chaque fonds d'affectation spéciale avant que des dépenses ne soient engagées; b) d'exiger préalablement l'approbation expresse et justifiée de son directeur exécutif ou du représentant autorisé de celui-ci pour tout engagement de dépense supérieur au montant des réserves du fonds concerné; et c) de veiller à ce que le Directeur exécutif fasse le nécessaire pour réduire au minimum les dépenses d'un montant supérieur aux réserves de chaque fonds pendant l'exercice en cours.**

550. À l'exception du Plan d'action pour la Méditerranée, dont les lacunes ont fait l'objet de rapports détaillés portant aussi sur les mesures prises par le PNUE, ainsi que d'un examen approfondi par le Comité, il n'a été constaté aucun cas notable de dépenses d'un montant supérieur aux réserves.

Entité responsable : Bureau des opérations

État d'avancement : Appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

551. **Au paragraphe 63, le PNUE a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite de présenter dans une rubrique distincte des états financiers du Fonds d'affectation spéciale du Fonds multilatéral, la valeur des pertes de change (ou des gains) enregistrées pendant l'exercice biennal concerné.**

552. Les états financiers de l'exercice 2010-2011 ont été amendés en conséquence de manière à y inclure ces informations, qui figureront dans les rapports financiers des exercices à venir.

Entité responsable : Bureau des opérations

État d'avancement : Appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

553. **Au paragraphe 66, le Comité a recommandé au PNUE d'examiner la possibilité de mettre en place des procédures qui permettent de réduire les risques de change, sous réserve des orientations données par le Siège de l'ONU et de l'examen des coûts et des avantages.**

554. Le PNUE a entrepris de solliciter auprès du Bureau du Sous-Secrétaire général, du Contrôleur et de la Trésorerie du Siège des orientations à ce sujet.

Entité responsable : Bureau des opérations/Siège de l'ONU-Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

555. **Au paragraphe 69, le Comité a recommandé une nouvelle fois au PNUE de mettre au point un plan de financement pour ses engagements au titre des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite et de le soumettre à son Conseil d'administration et à l'Assemblée générale, pour examen et approbation. Il sait que le PNUE devra prendre l'avis du Siège de l'ONU sur cette question.**

556. Le PNUE prendra l'avis du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité du Secrétariat à ce sujet. Parallèlement, le Bureau a besoin d'instructions émanant de l'Assemblée générale, qu'il n'a toujours pas reçues.

Entité responsable : Bureau des opérations/Siège de l'ONU-Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Application continue

557. **Au paragraphe 74, le PNUE a accepté, comme le Comité le recommandait, que lui-même et l'ONUN désignent chacun une personne qualifiée pour suivre l'incidence des fluctuations de change sur les soldes de liquidités convertis en dollars des États-Unis et indiquer à l'équipe de direction toute mesure nécessaire pour éviter des pertes.**

558. Un fonctionnaire a été chargé de suivre l'évolution des soldes de liquidités et la fluctuation des devises et de faire rapport à ce sujet. Il est toutefois nécessaire de clarifier davantage la responsabilité exercée par la Trésorerie du Siège.

Entité responsable : Bureau des opérations/Siège de l'ONU-Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2012

559. **Au paragraphe 76, le Comité a recommandé également qu'en liaison avec l'ONUN, le PNUE demande des éclaircissements au Siège de l'ONU sur les moyens de gérer les risques de change concernant tous les soldes importants dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis détenus dans les trésoreries communes.**

560. Il s'agit là d'une fonction centralisée relevant du Bureau du Contrôleur et de la Trésorerie du Siège.

Entité responsable : Bureau des opérations/Siège de l'ONU-Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2012

561. **Au paragraphe 79, le PNUE a accepté, comme le Comité le recommandait, d'examiner toutes les avances versées à ses partenaires d'exécution et de récupérer toutes les sommes qui ne doivent pas être dépensées dans une période raisonnable, n'excédant pas six mois en tout état de cause.**

Entité responsable : Bureau des opérations

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2012

562. **Au paragraphe 80, le PNUE a également accepté, comme le Comité le recommandait, de ne payer ses partenaires d'exécution que lorsque suffisamment d'éléments probants indiquent que les fonds sont nécessaires pour acquitter immédiatement le coût de projets et de récupérer ces fonds dès lors que les projets sont retardés.**

563. De telles procédures sont déjà suivies, mais les mesures d'application seront renforcées.

Entité responsable : Bureau des opérations

État d'avancement : Appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

564. **Au paragraphe 83, le PNUE a accepté, comme le Comité le recommandait, d'examiner avec l'ONUN tous les comptes sans justificatifs apparaissant dans ses livres et de nettoyer ces derniers en procédant aux sorties de bilan voulues.**

565. Le PNUE travaille avec l'ONUN à la compilation des données en vue de la mise en œuvre des normes IPSAS et d'Umoja.

Entité responsable : Bureau des opérations

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne
Échéance : Quatrième trimestre 2013

566. Au paragraphe 85, le PNUE a accepté, comme le Comité le recommandait, de revoir avec l'ONUN les dispositions concernant la sécurité des biens à Nairobi et de mettre en place des procédures pour renforcer la sécurité de ses biens de valeur considérés comme tentants.

567. Des mesures de sécurité accrues ont été mises en place dans les locaux de Nairobi, incluant l'installation de systèmes de télévision en circuit fermé, un meilleur contrôle de l'accès aux bâtiments et l'installation de verrous sur certains ordinateurs portables. La sécurité des biens fait désormais régulièrement l'objet de discussions entre la section de la sécurité et les bureaux de l'ONU dans le complexe de Gigiri à Nairobi.

Entité responsable : Bureau des opérations
État d'avancement : Appliquée
Priorité : Moyenne
Échéance : Sans objet

568. Au paragraphe 90, le PNUE a accepté, comme le Comité le recommandait, de renforcer avec l'aide de l'ONUN les contrôles de la saisie et de la comptabilisation des biens et de remédier aux causes de l'omission de certains biens dans les registres d'inventaire observée en 2010-2011.

569. Des biens d'une valeur de 1,197 million de dollars ont été recensés au cours de l'exercice biennal 2010-2011, ce qui témoigne d'une meilleure gestion des avoirs. Le PNUE continuera, de concert avec l'ONUN, d'œuvrer à de nouvelles améliorations. Les préparatifs sont en cours en vue de la mise en œuvre des normes IPSAS.

Entité responsable : Bureau des opérations/ONUN
État d'avancement : En cours d'application
Priorité : Moyenne
Échéance : Quatrième trimestre 2013

570. Au paragraphe 93, le PNUE a accepté, comme le Comité le recommandait, de commencer à mettre au point et à appliquer une stratégie de gestion des risques organisationnels et d'établir en 2012 un plan précis de mise en œuvre comprenant un échéancier et établissant précisément les responsabilités de cette mise en œuvre.

571. Les éléments de base de la gestion des risques organisationnels pour le PNUE ont déjà été passés en revue par l'équipe de direction et le Directeur exécutif. Une version actualisée, qui prend en compte les dernières observations de l'équipe de direction, est en cours d'élaboration et sera présentée, en même temps que le calendrier d'exécution et les responsabilités connexes, pour approbation et lancement avant la fin 2012.

Entité responsable : Bureau des opérations/ONUN
État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne
Échéance : Quatrième trimestre 2012

572. Au paragraphe 99, le PNUE a accepté, comme le Comité le recommandait, de déterminer avant les prochaines sessions de formation aux achats quels fonctionnaires doivent être formés en priorité et de s'entendre avec l'ONUN pour assurer les formations nécessaires.

573. Une attention particulière est accordée à la formation des membres du Comité local des passations de marchés, en coopération avec le Département de la gestion du Secrétariat. Les réunions auxquelles participent les administrateurs du PNUE du monde entier prévoient désormais de consacrer une journée entière à la formation aux achats, en coordination avec l'ONUN.

Entité responsable : Bureau des opérations/ONUN
État d'avancement : Appliquée
Priorité : Moyenne
Échéance : Sans objet

574. Au paragraphe 102, le PNUE a accepté, comme le Comité le recommandait, de : a) demander aux fonctionnaires appelés à présenter des demandes d'achat de soumettre à la Section des achats de l'ONUN toutes celles qui relèvent de l'autorité déléguée à l'ONUN, afin que seule la Section des achats de l'ONUN puisse s'engager auprès des fournisseurs, conformément aux règles en vigueur; b) revoir régulièrement, au moins chaque trimestre, son utilisation des dérogations et approbations a posteriori pour s'assurer qu'elles sont justifiées.

575. Les discussions pertinentes ont lieu entre le PNUE, l'ONUN et le Département de la gestion du Secrétariat en vue de parvenir à un accord final sur l'ensemble des questions liées à la délégation de l'autorité en matière d'achats.

Entité responsable : Bureau des opérations/ONUN
État d'avancement : En cours d'application
Priorité : Moyenne
Échéance : Deuxième trimestre 2013

576. Au paragraphe 107, le PNUE a accepté, comme le Comité le recommandait, de s'entendre avec l'ONUN d'ici à la fin 2012 sur un plan d'exécution détaillé et chiffré couvrant tous les aspects de la mise en application des normes IPSAS et fixant les objectifs clefs à atteindre avant l'établissement des premiers états financiers conformes aux normes IPSAS, en 2014.

577. Le PNUE s'emploie à énoncer un plan relatif à la mise à disposition de ressources spécialement destinées à la mise en œuvre des normes IPSAS en collaboration avec l'ONUN et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat). Il a été créé à cette fin précise par un groupe de travail conjoint.

Entité responsable : Bureau des opérations/ONUN

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

578. Au paragraphe 110, le PNUE a accepté, comme le Comité le recommandait, de préciser son plan de financement de la mise en application des normes IPSAS, en lien avec l'ONUN, d'ici à la fin 2012.

579. Le recrutement de deux fonctionnaires spécialistes des finances chargés d'assurer le passage aux normes IPSAS et la mise en œuvre de celles-ci est déjà en cours.

Entité responsable : Bureau des opérations/ONUN

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2013

580. Au paragraphe 114, le PNUE a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite de définir, lorsqu'il arrêtera définitivement les produits à exécuter dans le cadre de sa stratégie à moyen terme pour la période 2014-2017 et le programme de travail y relatif, la contribution attendue de chaque projet aux produits, aux résultats et réalisations attendus de sa stratégie, et d'établir des indicateurs de résultats pouvant être regroupés pour donner une vue d'ensemble de l'exécution des programmes. Lorsqu'un projet doit contribuer à plusieurs réalisations escomptées, il conviendrait de définir sa contribution à chacune d'entre elles.

581. La stratégie à moyen terme pour 2014-2017 a été élaborée en consultation avec les États Membres et d'autres intervenants et précise les réalisations escomptées. Le programme de travail pour 2014-2015 est en cours d'élaboration et le PNUE s'emploie à déterminer les rapports de causalité entre les produits, les résultats et les réalisations escomptées.

Entité responsable : Bureau des opérations

État d'avancement : Appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

582. Au paragraphe 121, le PNUE a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite de définir clairement, dans les futures propositions de projets, les niveaux de références, les objectifs, les sources d'information et les méthodes à utiliser pour mesurer les progrès accomplis par rapport aux résultats escomptés.

583. Le mode de présentation des projets est actuellement à l'examen et les niveaux de référence seront un élément obligatoire. Les autres paramètres, à savoir les objectifs, les sources d'information et les méthodes à utiliser pour mesurer les progrès accomplis, sont déjà des éléments exigés dans le modèle de présentation des projets du PNUE et la prochaine étape consistera à s'assurer que les nouveaux

projets soumis au comité d'examen des projets contiennent les informations voulues avant d'être approuvés.

Entité responsable : Bureau des opérations

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2012

584. Au paragraphe 127, le PNUE a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite de faire en sorte que : a) les chefs de projet indiquent à l'équipe de direction tous les projets qui n'avancent pas de façon satisfaisante – du point de vue des délais, des coûts et/ou de la qualité – et les causes des problèmes rencontrés, et proposent des mesures pour y remédier; et b) l'équipe de direction examine les progrès accomplis pour déterminer si les mesures proposées ont été prises en considération et demande qu'il soit rendu compte de ces mesures dans le cadre des rapports sur l'exécution des programmes.

585. L'équipe de direction a prévu de tenir un débat sur le suivi de l'exécution du plan stratégique au moins deux fois par an. La question a été abordée lors d'une réunion tenue début 2012 et sera de nouveau examinée lors d'une retraite de l'équipe de direction en octobre 2012.

Entité responsable : Bureau des opérations

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2012

586. Au paragraphe 129, le PNUE a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce que son équipe de direction examine les résultats obtenus et les progrès accomplis dans l'application de son plan stratégique, au moins tous les six mois, et présente des éléments justifiant cet examen, ainsi que toutes les mesures devant être prises. Le PNUE avait commencé à appliquer cette recommandation au moment de la vérification finale du Comité.

587. L'équipe de direction a prévu de tenir un débat sur le suivi de l'exécution du plan stratégique au moins deux fois par an.

Entité responsable : Bureau des opérations

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2012

588. Au paragraphe 134, le PNUE a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite de déterminer d'ici à la fin 2012 la meilleure façon d'intégrer les leçons tirées de l'expérience dans les dossiers de projets, en chargeant les sections compétentes de prendre des mesures pratiques pour améliorer ce qui peut l'être.

589. Le PNUE a déjà inscrit au budget de l'exercice biennal 2012-2013 des ressources destinées à la formation, y compris pour ce qui précède. La version finale du plan de formation et d'apprentissage est en cours d'élaboration en étroite

coopération avec le groupe de la formation du Service de gestion des ressources humaines de l'ONUN.

Entité responsable : Bureau des opérations

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

B. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports sur les exercices biennaux antérieurs

590. L'annexe au rapport du Comité sur l'exercice clos le 31 décembre 2011 (A/67/5/Add.6, chap. II) contient un récapitulatif de l'état d'avancement de l'application des recommandations qui remontent à des exercices antérieurs. La situation d'ensemble telle qu'elle se présentait en juillet 2012 quant aux recommandations considérées comme « partiellement mises en œuvre » ou « non appliquées » est résumée dans le tableau 23. Les indications concernant les recommandations antérieures sont données dans l'ordre dans lequel les recommandations sont présentées dans l'annexe.

Tableau 23

État d'avancement de l'application des principales recommandations remontant à des exercices antérieurs classées comme non entièrement appliquées dans l'annexe au rapport du Comité des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2011

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées ou dont le classement est demandé</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Département de la gestion	3	2	–	1	–	1
Bureau des opérations/ONUN	5	–	–	5	5	–
Bureau des opérations	2	–	1	1	1	–
Total	10	2	1	7	6	1
Pourcentage	100	20	10	70		

Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2009²⁰

591. **Au paragraphe 29, le Comité a invité le PNUE, qui a accepté, à mettre à profit la mise en service du nouveau progiciel de gestion intégré pour établir des indicateurs permettant de suivre en permanence la situation de trésorerie.**

592. Cette recommandation ne pourra être appliquée que lorsque les fonctionnalités du nouveau progiciel de gestion intégré Umoja auront été finalisées.

²⁰ A/65/5/Add.6, chap. II.

Entité responsable : Bureau des opérations/ONUN

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2015

593. Au paragraphe 38, le Comité a recommandé, et le PNUE a accepté : a) de continuer de préparer la mise en œuvre des normes IPSAS en collaboration avec l'Office des Nations Unies à Nairobi; et b) d'indiquer quels sont ses besoins en ce qui concerne l'ajout de fonctions propres à Crystal dans le futur progiciel de gestion intégré du Secrétariat (Umoja).

594. La recommandation relative à Crystal est devenue caduque. Le PNUE et l'ONUN continuent de se préparer à la mise en œuvre des normes IPSAS, qui prendront effet au 1^{er} janvier 2014.

Entité responsable : Bureau des opérations/ONUN

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2013

595. Au paragraphe 65, le Comité a invité le PNUE, qui a accepté, à clôturer le Fonds d'affectation spéciale pour la création du secrétariat intérimaire de la Convention sur la diversité biologique.

596. La recommandation a été mise en œuvre et devrait être classée.

Entité responsable : Bureau des opérations

État d'avancement : Appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

597. Au paragraphe 88, le Comité a recommandé que le PNUE, en collaboration avec l'Administration du Siège de l'ONU, procède à un examen du traitement comptable de l'indemnité pour frais d'études.

598. Cette recommandation ne peut être mise en œuvre sans une modification des procédures au Siège de l'ONU.

Entité responsable : Bureau des opérations

État d'avancement : Non acceptée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

599. Au paragraphe 112, le Comité a recommandé une nouvelle fois au PNUE de mettre au point un plan de financement pour ses engagements au titre des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite, et de le soumettre à son conseil d'administration et à l'Assemblée générale pour examen et approbation.

600. Il conviendrait de faire référence aux commentaires ci-dessus que le PNUE a formulés quant à la recommandation énoncée au paragraphe 69 du rapport du Comité sur l'exercice biennal 2010-2011.

Entité responsable : Bureau des opérations

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Application continue

601. Au paragraphe 129, le Comité a recommandé au PNUE, qui en est convenu, d'envisager de réviser sa méthode d'évaluation des engagements au titre des congés annuels lorsqu'il mettra en œuvre les normes IPSAS.

602. Au paragraphe 15 de son rapport sur l'exercice clos le 31 décembre 2011, le Comité a noté que la recommandation ne peut être mise en œuvre sans une modification des procédures au Siège de l'ONU.

Entité responsable : Bureau des opérations

État d'avancement : Non acceptée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

603. Au paragraphe 134, le Comité a invité le PNUE, qui a accepté, à veiller à ce que tous les éléments relatifs aux indicateurs de succès cités soient étayés par des pièces justificatives.

Entité responsable : Bureau des opérations

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

604. Au paragraphe 156, le Comité a invité le PNUE, qui a accepté, à effectuer les opérations suivantes en coordination avec l'Office des Nations Unies à Nairobi : a) ajouter un champ obligatoire dans le SIG, afin que les numéros de contrat soient systématiquement saisis pour les commandes de biens et de services associées à un contrat particulier; et b) tenir à jour la base de données sur les contrats.

Entité responsable : Bureau des opérations/ONUN

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2013

605. Au paragraphe 163, le PNUE a accepté, conformément à la recommandation du Comité, d'étendre l'utilisation du système de gestion des stocks aux bureaux de liaison et aux bureaux extérieurs.

Entité responsable : Bureau des opérations/ONUN

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne
Échéance : Quatrième trimestre 2013

606. Au paragraphe 177, le Comité a invité le PNUE, qui a accepté, à prendre les mesures suivantes, en coordination avec l'Office des Nations Unies à Nairobi : a) tirer parti de la mise en service prochaine du nouveau progiciel de gestion intégré pour éliminer les saisies de données relatives aux pièces de journal; et b) renforcer les mécanismes de contrôle interne applicables aux pièces de journal et aux personnes autorisées à effectuer des inscriptions à cet égard.

Entité responsable : Bureau des opérations/ONUN
État d'avancement : En cours
Priorité : Moyenne
Échéance : Quatrième trimestre 2015

X. Fonds des Nations Unies pour la population

A. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'exercice clos le 31 décembre 2011²¹

607. Au mois de juillet 2012, l'état d'avancement de l'application des principales recommandations était tel qu'indiqué dans le tableau 24.

Tableau 24
État d'avancement de l'application des principales recommandations

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Division des services de gestion	9	–	1	8	8	–
Division des ressources humaines	3	–	1	2	2	–
Bureau du Directeur exécutif	2	–	–	2	2	–
Division de l'information et des relations extérieures	1	1	–	–	–	–
Service des achats	4	–	1	3	3	–
Total	19	1	3	15	15	–
Pourcentage	100	5	16	79		

608. Au mois de juillet 2012, l'état d'avancement de l'application de toutes les recommandations était tel qu'indiqué dans le tableau 25.

²¹ A/67/5/Add.7, chap. II

Tableau 25
État d'avancement de l'application de l'ensemble des recommandations

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Division des services de gestion	13	–	1	12	12	–
Division des ressources humaines	5	–	2	3	3	–
Division de l'information et des relations extérieures	1	1	–	–	–	–
Service des achats	7	–	2	5	5	–
Bureau du Directeur exécutif	3	–	–	3	3	–
Plusieurs entités	5	2	2	1	1	–
Total	34	3	7	24	24	–
Pourcentage	100	9	21	70		

609. **Au paragraphe 25, le Comité a recommandé que le FNUAP : a) établisse, pièces à l'appui, un plan officiel relatif aux soldes d'ouverture calculés selon les normes IPSAS et l'exécute; b) règle les problèmes concernant les registres d'actifs et les soldes de jours de congé; c) introduise d'urgence le système de gestion des stocks dans les bureaux de pays; et d) élabore un plan devant permettre de tirer parti de l'application des normes IPSAS.**

610. Le FNUAP a commencé en 2010 à calculer les soldes d'ouverture pour les principales catégories touchées, tels que les immobilisations corporelles, les stocks et les prestations dues au personnel, et terminera au cours du troisième trimestre 2012. Un document de travail détaillé, portant sur le calcul des soldes et la démarche adoptée, a été remis au Comité.

611. Les méthodes de gestion des immobilisations corporelles et des prestations dues au personnel ont été examinées et améliorées. Un système complémentaire de suivi et d'examen des opérations de gestion des actifs effectués sur le terrain est en train d'être mis au point au siège. Des activités de formation sont offertes aux bureaux de pays, et un tableau de bord intégré pour la remontée de l'information financière leur est fourni pour qu'ils soient mieux à même de respecter les règles et les pratiques préconisées. En ce qui concerne les prestations dues au personnel, la vérification des écarts entre les soldes de jours de congé calculés manuellement et ceux qui sont issus du système est en cours.

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2012

612. **Au paragraphe 30, le FNUAP a accepté la recommandation du Comité selon laquelle il devrait examiner ses transactions et son grand livre pour**

veiller à ce que les transactions et les soldes soient classés dans les comptes appropriés.

613. Même si les montants concernés ne sont pas significatifs, le FNUAP a pris des mesures visant à simplifier son plan comptable pour assurer l'homogénéité et éviter les erreurs d'écriture. Il a étendu les opérations de rapprochement et d'examen effectuées par les bureaux de pays et continue d'émettre des directives pour clarifier l'utilisation des comptes.

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

614. Au paragraphe 33, le Comité a de nouveau recommandé que le FNUAP :
a) liquide tous les soldes d'avances pour frais d'études en souffrance depuis longtemps; b) établisse régulièrement des états de rapprochement pour le compte correspondant, afin de se mettre en conformité avec le paragraphe 11 de la circulaire ST/IC/2002/5; et c) envisage de réviser les règles appliquées en cas de cessation de service pour que les montants à recouvrer au titre de l'indemnité pour frais d'études le soient avant le départ du fonctionnaire concerné.

615. La Section des avantages et prestations du Programme des Nations Unies pour le développement a traité toutes les avances versées au titre de l'indemnité pour frais d'études remontant à plus de 365 jours, à l'exception d'une seule versée à un fonctionnaire ayant cessé ses fonctions, dont elle s'occupe actuellement. Depuis 2005, il est d'usage de recouvrer les avances versées au titre de l'indemnité pour frais d'études avant de clore la procédure de cessation de service. Comme l'a recommandé le Comité, la lettre envoyée aux fonctionnaires qui quittent le Fonds a été modifiée en mars 2012 et précise maintenant que les demandes d'indemnité pour frais d'études doivent être soumises avant la date de cessation de service, faute de quoi le montant complet de l'avance sera déduit des derniers émoluments du fonctionnaire.

Entité responsable : Division des ressources humaines

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

616. Au paragraphe 39, le FNUAP a accepté, comme le lui recommandait à nouveau le Comité de communiquer avec les donateurs de manière que les fonds disponibles soient, ou bien utilisés pour exécuter des programmes, ou bien remboursés aux donateurs sans tarder.

617. Le Service de la mobilisation des ressources et le Service financier rappellent régulièrement aux services qui gèrent des budgets qu'ils doivent utiliser les fonds dans les délais prévus et respecter les dates d'expiration des accords. C'est à eux qu'il incombe de veiller à ce que les fonds reçus soient utilisés dans les délais. Il convient de souligner que des progrès importants ont été faits sur ce plan, les soldes non utilisés ayant été considérablement réduits. Les bailleurs de fonds reçoivent chaque année des états financiers qui les renseignent sur les soldes inutilisés. Dans

la plupart des cas, les accords précisent clairement ce qu'il adviendra des montants qui seraient inutilisés. Il arrive cependant que les bailleurs de fonds doivent être consultés. S'il ne reçoit pas de réponse officielle, le FNUAP ne peut ni rembourser ces montants ni les réaffecter.

Entité responsable : Division de l'information et des relations extérieures/Division des services de gestion

État d'avancement : Non acceptée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

618. Au paragraphe 42, le FNUAP a accepté, comme le Comité le lui recommandait à nouveau, de vérifier que les bureaux de pays envoyaient bien aux donateurs les rapports d'étape prévus par les accords.

619. Le FNUAP a créé un système électronique de suivi des rapports. Les responsabilités des services qui gèrent des budgets et des autres services ont été clairement définies, tous les fonctionnaires ont été informés, et un dispositif de suivi a été créé. En outre, le plan de gestion des bureaux prévoit une activité obligatoire sur la nécessité de soumettre les rapports dans les délais.

Entité responsable : Division de l'information et des relations extérieures

État d'avancement : Non acceptée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

620. Au paragraphe 46, le Comité a une nouvelle fois recommandé que le FNUAP fasse le nécessaire, sur le plan opérationnel et dans le cadre de ses mécanismes de gestion, pour que les projets achevés sur le plan opérationnel soient clôturés en temps voulu sur le plan financier.

621. Il y a une différence entre la clôture opérationnelle et la clôture financière des projets. La clôture financière vient généralement après la clôture opérationnelle car un certain nombre d'opérations, telles que le règlement de factures reçues tardivement, le paiement des frais de personnel et l'enregistrement d'écarts de conversion, qui peuvent être effectuées après la clôture opérationnelle, doivent être passées en écriture et apparaître dans les rapports présentés aux donateurs. Au cours des quatre mois pendant lesquels les projets sont clôturés sur le plan opérationnel mais pas encore sur le plan financier, aucun bien ou service ne peut plus être commandé ni reçu, mais un certain nombre de dépenses peuvent encore être comptabilisées. Des contrôles financiers permettent de veiller à ce qu'aucune dépense non pertinente ne soit inscrite dans les comptes en contravention avec les règles de clôture des fonds.

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2012

622. Au paragraphe 64, le Comité a dit que le système des Nations Unies devrait réexaminer la politique harmonisée concernant les transferts de fonds

pour déterminer les motifs pour lesquels elle n'a pas fonctionné, s'il convient de la maintenir ou de la réviser ou s'il serait possible d'élaborer d'autres dispositifs qui permettent d'atteindre les objectifs initiaux.

623. Par l'intermédiaire du Comité consultatif pour la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, le FNUAP soutient activement l'action entreprise au niveau du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) afin d'améliorer la politique harmonisée et son application au niveau des pays.

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2013

624. Au paragraphe 65, le Comité a recommandé que, si les organismes membres du Comité exécutif continuaient à mettre en œuvre la politique harmonisée, le FNUAP : a) envisage de modifier ses directives d'application, de manière à définir précisément les rôles et les responsabilités en la matière; et b) fixe, avec les autres organismes, des délais précis dans lesquels les bureaux de pays devront appliquer la politique harmonisée.

625. Une fois achevés les travaux interorganisations sur la modification de la politique harmonisée, le FNUAP modifiera les politiques, procédures et directives établies à l'intention des bureaux de pays en fonction du nouveau dispositif.

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

626. Au paragraphe 66, le Comité a en outre recommandé que le FNUAP : a) détermine si les responsabilités ont été correctement assignées aux fins de sa participation active au système de la politique harmonisée; b) examine les rapports d'évaluation et d'audit pour recenser les besoins des partenaires d'exécution de réalisation et renforcer les capacités; et c) applique correctement la politique harmonisée pour obtenir l'assurance que les fonds ont été employés aux fins prévues.

627. Le FNUAP continue d'aider les bureaux de pays à appliquer la politique harmonisée et à s'appuyer sur la collaboration entre services dans le cadre du Groupe de travail interdivisions sur l'appui aux bureaux extérieurs. Le FNUAP considère également comme hautement prioritaire l'appui au renforcement des capacités des partenaires de réalisation, notamment pour l'exécution nationale et l'application de la politique harmonisée.

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2012

628. Au paragraphe 69, le Comité a recommandé que le bureau du FNUAP au Soudan fasse rapport tous les trimestres sur les visites de suivi qu'il effectue sur le terrain pour chacun des partenaires de réalisation.

629. Selon la nouvelle politique de suivi mise en place par le FNUAP en 2012, les visites sur le terrain ne sont plus obligatoires.

Entité responsable : Bureau de pays du Soudan

État d'avancement : Non acceptée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

630. Au paragraphe 74, le Comité a une nouvelle fois recommandé que le FNUAP : a) prenne des dispositions pour régulariser en temps opportun les avances de fonctionnement qui remontent à longtemps et veille à ce que les fonds avancés soient utilisés aux fins prévues; et b) transfère aux comptes créditeurs les soldes créditeurs correspondant aux avances de fonctionnement.

631. En ce qui concerne la régularisation des avances de fonctionnement remontant à longtemps (avances « anciennes »), le FNUAP déploie des moyens supplémentaires pour analyser tous les soldes anciens figurant au compte du fonds de fonctionnement au 31 décembre 2011 et les ajuster si nécessaire. À l'issue de cette analyse, des demandes de passation en pertes seront faites pour chaque montant considéré comme non recouvrable. Le FNUAP a pris des mesures pour renforcer ses mécanismes de suivi et de communication de l'information afin que les soldes inscrits au compte du fonds de fonctionnement soient traités en temps utile. Le Service financier suivra et prendra en compte les résultats de l'analyse susmentionnée.

632. En ce qui concerne le transfert aux comptes créditeurs des soldes créditeurs correspondant aux avances de fonctionnement, le FNUAP déploie des moyens supplémentaires pour analyser et éliminer les soldes négatifs apparaissant dans les comptes au 31 décembre 2011.

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2012

633. Au paragraphe 75, le Comité a également recommandé que le FNUAP : a) analyse les soldes inscrits depuis longtemps au compte du fonds de fonctionnement, recense les montants non recouvrables et envisage de les comptabiliser en pertes; et b) passe en revue les opérations relatives aux avances de fonctionnement afin de trouver et de corriger les erreurs de comptabilité.

634. Les 10 services, pour lesquels les soldes inscrits au compte du fonds de fonctionnement et remontant à plus d'un an au 31 décembre 2011 sont les plus importants au 31 décembre 2011, analyseront et ajusteront ces soldes au besoin. À l'issue de cette analyse, des demandes de passation en pertes pourront être faites pour les montants considérés comme non recouvrables. Le Service financier suivra et prendra en compte les résultats de l'analyse.

635. En outre, une nouvelle opération de rapprochement du compte du fonds de fonctionnement et des comptes de tous les bureaux de pays sera exécutée au troisième trimestre 2012. Le Service financier donnera des directives plus précises sur la façon de gérer les avances de fonctionnement. Les services devront effectuer le rapprochement et le Service financier coordonnera et supervisera la mise en concordance si des écarts sont détectés.

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

636. Au paragraphe 76, le Comité a une nouvelle fois recommandé que le FNUAP envisage d'appliquer un dispositif de contrôle efficace, en particulier des mesures de surveillance, par le siège des contrôles mis en place par les bureaux de pays, pour veiller à ce que les soldes inscrits au compte du fonds de fonctionnement soient liquidés en temps voulu.

637. Une nouvelle opération de rapprochement du compte du fonds de fonctionnement et des comptes de tous les bureaux de pays sera exécutée au cours du troisième trimestre 2012. Le Service financier a donné des directives plus détaillées sur la façon de gérer les avances de fonctionnement. Les services devront effectuer le rapprochement et le Service financier coordonnera et supervisera la mise en concordance si des écarts sont détectés.

638. En outre, de nouvelles mesures de contrôle sont en train d'être mises en place afin d'éviter que ce genre de situation se reproduise. De nouveaux outils permettant de classer par ordre chronologique et d'analyser les avances de fonctionnement ont été et vont être mis en service et de nouveaux moyens de contrôle vont permettre d'éviter que de nouvelles avances de fonctionnement soient versées aux partenaires de réalisation pour lesquels il existe des soldes anciens.

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2012

639. Au paragraphe 83, le Comité a recommandé que le FNUAP : a) indique clairement le degré de contrôle que les bureaux régionaux doivent exercer sur les bureaux de pays; b) fournisse aux bureaux régionaux le personnel et les outils dont ils ont besoin pour exercer ces fonctions de contrôle; et c) élabore et mette en œuvre un système d'évaluation qui permette de mesurer l'efficacité et les résultats des bureaux régionaux.

640. Au paragraphe 84, le Comité a également recommandé que le FNUAP remédie aux insuffisances que présente la structure de ses bureaux régionaux, comme l'a préconisé la Division des services de contrôle interne.

641. En ce qui concerne les recommandations formulées aux paragraphes 83 et 84, il est à noter que les bureaux régionaux ont des mandats précis et qu'il existe un système d'évaluation officiel prévoyant une évaluation des résultats obtenus. Le FNUAP passe actuellement en revue les mesures prises par divers services pour

donner suite aux recommandations issues de l'audit de gouvernance effectué par sa Division des services de contrôle interne. En outre, il prévoit de faire faire en 2013 une évaluation indépendante des avantages et des inconvénients de la régionalisation. Les résultats de cette évaluation seront également pris en compte lors de l'élaboration du plan stratégique pour 2014-2017.

Entité responsable : Bureau du Directeur exécutif

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Deuxième trimestre 2013

642. Au paragraphe 91, le Comité a de nouveau recommandé que le FNUAP respecte ses politiques et procédures d'évaluation des prestations des fournisseurs.

643. Au paragraphe 92, le Comité a par ailleurs recommandé que le FNUAP remédie au plus vite aux défauts (bogues) de l'outil d'évaluation des fournisseurs.

644. En ce qui concerne les recommandations formulées aux paragraphes 91 et 92, il est à noter que le FNUAP a commencé à évaluer les prestations des fournisseurs de contraceptifs. Un nouvel outil en ligne a été mis en service, mais nécessite encore quelques modifications techniques. Dès à présent, le service concerné continue de veiller à ce que tous les acheteurs du FNUAP entrent les données d'évaluation des fournisseurs dans ce système. Une nouvelle version de l'outil sera mise en service.

Entité responsable : Service des achats

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2013

645. Au paragraphe 95, le Comité a de nouveau recommandé que le Service des achats du FNUAP apure ses soldes anciens.

646. Au cours de l'exercice, le FNUAP a modifié sa politique concernant les achats pour le compte de tiers et, depuis, ne fait plus de commandes qu'après réception de fonds, sauf dans le cas du PNUD, afin d'éviter d'avoir des soldes créditeurs ou débiteurs envers des tiers. Cependant, il s'est aussi engagé à utiliser 93 % des soldes anciens pour financer des achats en 2012.

Entité responsable : Service des achats

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

647. Au paragraphe 99, le Comité a recommandé que le FNUAP : a) mette en place des mécanismes de suivi des dérogations et vérifie que les raisons avancées par les services demandeurs sont valables; et b) justifie, documents à l'appui, les cas où des dérogations sont octroyées.

648. Les nouvelles procédures d'achat du FNUAP contiendront des directives plus claires concernant les dérogations. Le programme utilisé par le Comité de contrôle

des marchés sera encore amélioré puisqu'il obligera le demandeur à fournir des documents et des informations supplémentaires pour étayer et justifier les dérogations.

Entité responsable : Service des achats

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2012

649. Au paragraphe 103, le Comité a recommandé que le FNUAP améliore l'examen des dossiers présentés au Comité de contrôle des marchés, y compris a posteriori, afin de limiter le nombre de dossiers présentés a posteriori.

Entité responsable : Service des achats

État d'avancement : Appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

650. Au paragraphe 104, le Comité a également recommandé que le FNUAP mette au point des procédures de gestion des contrats adaptées qui lui permettent de savoir quand les contrats approchent de leur date d'expiration et donc de lancer la procédure d'achat suffisamment à l'avance.

651. Un nouvel outil de gestion des contrats et de dépôt électronique des soumissions sera mis en service en décembre 2012.

Entité responsable : Service des achats

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2012

652. Au paragraphe 106, le Comité a recommandé que le Service des achats du FNUAP mette en œuvre des procédures pour éviter les éventuels conflits d'intérêts dans le cadre des achats.

Entité responsable : Service des achats

État d'avancement : Appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

653. Au paragraphe 108, le Comité a recommandé que le bureau du FNUAP au Népal révise ses contrats de louage de services de sorte que les fonctions essentielles ne soient pas assurées par des vacataires.

654. En 2009, le bureau du FNUAP au Népal a entrepris un examen devant l'aider à aligner la structure de son personnel sur l'orientation stratégique du programme de pays et à privilégier le renforcement des capacités de ses partenaires plutôt que la prestation de services. À l'issue de cet examen, le nombre d'emplois de vacataire a été considérablement réduit, les derniers détenteurs de contrats de louage de services effectuant des activités liées à des projets. En outre, le FNUAP a fait le nécessaire

pour que les fonctions permanentes essentielles ne soient assurées que par des fonctionnaires engagés pour une durée déterminée.

Entité responsable : Bureau du Népal/Division des ressources humaines

État d'avancement : Appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

655. Au paragraphe 110, le Comité a également recommandé au bureau du Soudan d'évaluer les contrats de louage de services et de justifier leur renouvellement.

656. En ce qui concerne les commentaires du Comité sur le recours aux contrats de louage de service, le FNUAP tient à préciser qu'il existe des distinctions claires entre les différents types de contrats. À cet égard, le Comité notera que le FNUAP recourt à des contrats de louage de services administrés par le PNUD et conformes aux directives du PNUD, conclus pour un minimum de six mois et renouvelables pour des périodes pouvant aller jusqu'à cinq ans au total, mais ne pouvant dépasser 12 mois successifs. Il recourt par ailleurs à des accords de services spéciaux pour des missions de conseil de courte durée, dont la durée est de 11 mois maximum et qui peuvent être renouvelés après une interruption obligatoire. Enfin, les contrats de prestation de services professionnels (qui sont une autre forme de contrats de louage de services) sont des contrats par lesquels une institution, une entreprise ou toute autre entité juridique est engagée pour effectuer des tâches ou des travaux pour le FNUAP, par exemple concevoir un programme de cours, effectuer des recherches précises ou encore superviser la publication d'un ouvrage, une évaluation ou un atelier de formation.

Entité responsable : Bureau du Soudan/Division des ressources humaines

État d'avancement : Appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

657. Au paragraphe 115, le Comité a de nouveau recommandé que le FNUAP renforce ses mécanismes de contrôle de la gestion des actifs pour les opérations hors siège, soit a) en révisant les orientations qu'il donne aux bureaux de pays; soit b) en organisant des activités de formation sur la gestion des biens. Le FNUAP doit s'attacher en priorité à présenter les états certifiés du matériel en temps voulu et à améliorer l'identification et l'enregistrement des actifs, ainsi que les procédures d'inventaire.

658. Le FNUAP travaille actuellement à la création d'un cours en ligne sur la certification des biens qui sera lancé en septembre 2012. Ce cours devra être suivi avant la fin de l'année par tous les fonctionnaires participant à la gestion des biens. Les directives établies par le FNUAP à l'intention des bureaux extérieurs et les commentaires reçus des différents services ont permis d'améliorer la politique de gestion des biens (qui a été mise à jour pour la dernière fois en février 2011 et doit l'être à nouveau en septembre 2012) ainsi que le site intranet de gestion des biens. À ce stade, le FNUAP estime que des missions de vérification effectuées par le Siège ne seraient pas économiquement rationnelles. Par conséquent, il entend recourir aux

services de consultants locaux, comme il l'a fait en 2011, pour vérifier l'exactitude des données communiquées par les bureaux de pays.

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2012

659. Au paragraphe 116, le Comité a également recommandé que le FNUAP effectue périodiquement des inventaires physiques pour vérifier l'exactitude et l'exhaustivité du registre des actifs.

660. La politique du FNUAP oblige les bureaux de pays à procéder chaque année à un inventaire physique. Chaque représentant confirme par une lettre de certification que cet inventaire et le rapprochement avec les données du système Atlas ont été effectués. Le FNUAP a reçu 100 % des lettres de certification attendues en 2012. À ce stade, il estime que des missions de vérification effectuées par le Siège ne seraient pas économiquement rationnelles. Par conséquent, il entend recourir aux services de consultants locaux, comme il l'a fait en 2011, pour vérifier l'exactitude des données communiquées par les bureaux de pays.

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Premier trimestre 2013

661. Au paragraphe 120, le Comité a de nouveau recommandé que le FNUAP indique dans ses états financiers la valeur des biens non durables qui lui restent à la fin de l'exercice, afin de progresser sur les plans de la transparence et du respect du principe de responsabilité et d'améliorer l'information financière, et en prévision de l'application des normes IPSAS.

662. À l'issue de ses échanges avec le Comité concernant la validation de l'inventaire de 2010-2011 et à compter de 2010, le FNUAP a accepté de ne pas divulguer les stocks de clôture au 31 décembre 2011. Cependant, le solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2012 et le solde de clôture au 31 décembre 2012 apparaîtront dans les états financiers annuels de 2012, établis conformément aux normes IPSAS.

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : Appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

663. Au paragraphe 124, le Comité a de nouveau recommandé que le FNUAP : a) s'attache à pourvoir les postes vacants; et b) réduise le temps qu'il lui faut pour pourvoir les postes et veille à disposer des ressources voulues pour atteindre ses objectifs.

664. Le FNUAP a pris des mesures pour pourvoir plus rapidement les postes vacants. Il mène davantage d'activités pour se faire connaître des candidats

potentiels : il a organisé des missions de prospection, créé des fichiers de candidats présélectionnés et créé un nouveau site Web sur l'emploi au FNUAP et utilise des médias sociaux comme Facebook, Twitter et LinkedIn. Il a également engagé les services d'un cabinet de conseillers en recrutement pour la recherche de candidats pour les postes de direction.

665. L'objectif du FNUAP est de maintenir le délai de recrutement (temps qui s'écoule entre la clôture de l'avis de vacance et le moment où une première offre est faite) en dessous de quatre mois, ou 120 jours. En 2011, la Division des ressources humaines a publié 134 avis et le délai moyen de recrutement a été de 3,4 mois; l'objectif a donc bien été atteint.

666. Cependant, certains postes demeurent extrêmement difficiles à pourvoir, ou bien parce que le lieu d'affectation est difficile, ou bien parce que les compétences recherchées sont hautement spécialisées. Le FNUAP demeure déterminé à mettre l'accent sur la qualité du recrutement.

Entité responsable : Division des ressources humaines

État d'avancement : Appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

667. Au paragraphe 126, le Comité a en outre recommandé que le FNUAP mette au point et exécute dans les meilleurs délais son plan de reconfiguration de certains postes.

668. Cette recommandation renvoie à des postes demeurés vacants dans les bureaux régionaux d'Europe de l'Est et d'Asie centrale. Le FNUAP a examiné ces postes et recommandé que certains soient reconfigurés, ce qui a été accepté. Le recrutement est en cours pour les postes encore vacants.

Entité responsable : Division des ressources humaines

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Premier trimestre 2013

669. Au paragraphe 129, le Comité a recommandé que le FNUAP mette en place des procédures prévoyant la préparation et l'examen d'états de rapprochement des états de paie au moins tous les trimestres.

670. La fonction paie du FNUAP est assurée par le PNUD, qui se charge notamment de traiter les mises à jour et les changements. Le PNUD effectue trois calculs d'essai, valide l'information avant le calcul final, approuve les états de paie et effectue les paiements dus aux fonctionnaires du FNUAP, lesquels sont ensuite enregistrés dans le grand livre. Cependant, le siège du FNUAP contrôle étroitement le report des montants correspondants, qui est soumis au principe de la séparation des tâches.

671. Désormais, toutes les données fournies par le PNUD seront régulièrement comparées à celles du grand livre. Le FNUAP prend aussi des mesures pour que les effectifs des bureaux de pays et les états de paie correspondants soient soumis à l'examen d'un haut fonctionnaire du bureau concerné. En outre, il est en train de renégocier avec le PNUD l'accord de prestation de services régissant la prise en

charge de la paie. Le nouvel accord fixera des indicateurs de succès et définira plus clairement les responsabilités que le PNUD et le FNUAP ont l'un à l'égard de l'autre.

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Premier trimestre 2013

672. Au paragraphe 133, le Comité a de nouveau recommandé que le FNUAP tienne des états des congés exacts et complets.

673. Diverses mesures ont été prises pour améliorer la gestion des états des congés, notamment. Ainsi le module de gestion des absences du système Atlas, qui couvre tous les fonctionnaires internationaux et les agents des services généraux du Siège, a été mis en service; des instructions détaillées et des manuels portant sur la gestion des absences dans Atlas ont été publiés; de même que des directives officielles régissant la procédure de gestion des absences; tous les responsables des opérations ont été formés à la gestion des absences dans Atlas; e-Services, un portail en libre-service permettant aux employés de faire les démarches relatives à divers avantages et prestations, notamment de demander des congés et de recevoir l'approbation en ligne, a été mis en place et des webinaires sur l'utilisation des différents modules ont été proposés; enfin, les préposés à la gestion des absences, ainsi que les responsables, ont reçu un appui individuel.

Entité responsable : Division des ressources humaines

État d'avancement : Appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

674. Au paragraphe 134, le Comité a en outre recommandé que le FNUAP rapproche au plus vite les soldes de jours de congé calculés manuellement et ceux qui apparaissent dans le système pour disposer d'états des congés exacts et complets au moment du passage aux normes IPSAS.

675. Le FNUAP a le plaisir d'informer le Comité qu'il a pris des mesures pour disposer d'états des congés complets qui lui permettront d'établir les soldes d'ouverture à utiliser au moment du passage aux normes IPSAS; il a notamment demandé aux responsables des unités administratives de certifier que les soldes de congés annuels au 31 décembre 2011 sont les mêmes dans le système Atlas et dans les états créés manuellement. En cas d'écart, les données ont dû être mises en concordance et l'attestation signée a été envoyée à l'équipe chargée de la mise en application des normes IPSAS au FNUAP. Le FNUAP fait le nécessaire pour que l'ajustement initial soit comptabilisé comme un ajustement du solde d'ouverture et non comme un ajustement en cours d'année. En juin 2012, il a rappelé aux responsables des unités administratives que les écarts mis en évidence par le rapprochement devaient être entrés dans le système Atlas avant la mi-juillet 2012 afin que les ajustements nécessaires puissent être effectués. En outre, une nouvelle fonction d'Atlas permet de détecter les tendances inhabituelles, les états de congés concernés faisant alors l'objet d'une surveillance individuelle.

Entité responsable : Division des ressources humaines

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Troisième trimestre 2012

676. Au paragraphe 144, le Comité a recommandé que la Division des services de contrôle interne s'attache à pourvoir au plus tôt les postes vacants.

677. Les postes de la Division des services de contrôle interne, tels que les postes d'auditeur et d'enquêteur, sont difficiles à pourvoir car la concurrence est rude. Comme on l'a vu plus haut dans les commentaires se rapportant à la recommandation que le Comité a formulée au paragraphe 124, le FNUAP mène davantage d'activités pour se faire connaître des candidats potentiels : il a organisé des missions de prospection, a créé des fichiers de candidats présélectionnés et fait appel à un cabinet de recrutement pour pourvoir les postes de direction. Toutes ces initiatives visent à réduire le temps nécessaire pour pourvoir les postes vacants.

Entité responsable : Division des ressources humaines/
Division des services de contrôle interne

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Premier trimestre 2013

678. Au paragraphe 147, le Comité a dit que les conclusions de la Division des services de contrôle interne faisaient apparaître des insuffisances et souligné que le FNUAP devait y remédier.

679. On se référera aux observations de la direction se rapportant aux recommandations que le Comité a formulées aux paragraphes 83 et 84 de son rapport pour l'exercice 2010-2011.

Entité responsable : Bureau du Directeur exécutif

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2013

B. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports sur les exercices antérieurs à l'exercice considéré

680. L'annexe I au rapport du Comité sur l'exercice clos le 31 décembre 2011 contient un récapitulatif de l'état d'avancement de l'application des recommandations qu'il a formulées dans ses rapports sur les exercices antérieurs (A/67/5/Add.7, chap. II). On trouvera ci-dessous dans le tableau 26 un résumé de cet état, au mois de juillet 2012, pour les 29 recommandations remontant à des exercices antérieurs qui avaient été rangées dans les colonnes « Recommandations partiellement appliquées » ou « Recommandations non appliquées ». Les indications sont données dans l'ordre dans lequel les recommandations sont présentées dans l'annexe.

Tableau 26
État d'application des recommandations remontant à des exercices antérieurs classées comme non entièrement appliquées dans l'annexe au rapport du Comité des commissaires aux comptes sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Bureau de pays	1	–	1	–	–	–
Division des services de gestion	13	–	3	10	10	–
Division des ressources humaines	6	–	2	4	4	–
Division de l'information et des relations extérieures	1	1	–	–	–	–
Service des achats	4	–	–	4	4	–
Différents bureaux	4	–	1	3	3	–
Total	29	1	7	21	21	–
Pourcentage	100	3	25	72		

Rapport du Comité sur l'exercice clos en 2009²²

681. **Au paragraphe 49, le FNUAP a accepté la recommandation que lui a faite de nouveau le Comité de faire en sorte, avec le PNUD, de : a) liquider les sommes dues de longue date (soldes débiteurs et créditeurs) au titre de l'indemnité pour frais d'études; et b) de procéder régulièrement aux rapprochements concernant le compte, afin de se mettre en conformité avec le paragraphe 11 de la circulaire ST/IC/2002/5.**

682. On se reportera aux observations que l'Administration a faites plus haut au sujet de la recommandation que le Comité a formulée aux alinéas a) et b) du paragraphe 33 de son rapport sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011.

Entité responsable : Division des ressources humaines

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

683. **Au paragraphe 50, le FNUAP a accepté la recommandation du Comité selon laquelle il devrait envisager avec le PNUD de réviser les règles appliquées en cas de cessation de fonctions, afin de garantir que les avances d'indemnité pour frais d'études à rembourser le soient avant que l'intéressé ne quitte ses fonctions.**

²² A/65/5/Add.7, chap. II.

684. On se reportera aux observations que l'Administration a faites plus haut au sujet de la recommandation que le Comité a formulée aux alinéas a) et b) du paragraphe 33 de son rapport sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011.

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

685. Au paragraphe 53, le FNUAP a accepté la recommandation du Comité selon laquelle il devrait : a) revoir son mode de fonctionnement avec le Service central des états de paie, afin de faire en sorte que les avances consenties aux fonctionnaires soient recouvrées par retenue sur leur feuille de paie; et b) analyser le système d'états de paie (Atlas) afin de s'assurer qu'il est correctement configuré pour recouvrer les avances.

686. On se reportera aux observations que l'Administration a faites plus haut au sujet de la recommandation que le Comité a formulée aux alinéas a) et b) du paragraphe 33 de son rapport sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011.

Entité responsable : Division des ressources humaines

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

687. Au paragraphe 58, le FNUAP a accepté de mettre en place, comme le Comité le lui recommandait, des procédures de contrôle et de suivi des comptes créditeurs, y compris en ce qui concerne le classement par ancienneté de tous ces comptes.

688. Le FNUAP a mis en place des procédures permettant de contrôler les comptes créditeurs et de les classer par ancienneté.

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : Appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

689. Au paragraphe 65, le bureau du FNUAP au Nigéria a accepté, comme le Comité le lui recommandait : a) de s'attaquer au problème des dépenses mal classées; b) d'examiner les dépenses restantes afin d'être sûr que tout est correctement classé pour l'exercice biennal; et c) de mettre en place des procédures de contrôle qui garantissent que les dépenses soient comptabilisées dans le bon compte du grand livre.

690. Le bureau du FNUAP au Nigéria s'est engagé à : a) examiner les dépenses de l'exercice 2009; b) examiner périodiquement les dépenses comptabilisées dans le grand livre; et c) faire en sorte que les pièces comptables concernant les décaissements et les demandes de biens et de services comportent les bons numéros de comptes. On se reportera également aux observations que l'Administration a

faites plus haut au sujet de la recommandation que le Comité a formulée au paragraphe 30 de son rapport sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011.

Entité responsable : Bureau du FNUAP au Nigéria/Division des services de gestion

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2012

691. Au paragraphe 68, le FNUAP a accepté la recommandation du Comité selon laquelle il devrait communiquer avec les donateurs de manière que les fonds disponibles soient ou bien utilisés pour exécuter des programmes, ou bien remboursés sans tarder.

692. On se reportera aux observations que l'Administration a faites plus haut au sujet de la recommandation que le Comité a formulé au paragraphe 39 de son rapport sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011.

Entité responsable : Division de l'information et des relations extérieures

État d'avancement : Non acceptée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

693. Au paragraphe 90, le FNUAP s'est rangé à la recommandation du Comité tendant à ce qu'il prenne des mesures pour garantir la validité, l'exactitude et l'exhaustivité des données qui seront utilisées dans le calcul de toutes les prestations dues après la retraite ou à la cessation de service lors des exercices futurs en veillant à ce que l'information communiquée porte sur le bon exercice.

694. Le calcul des prestations au titre des avantages à long terme auxquels a droit le personnel se fonde sur les données issues du recensement de novembre 2011.

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : Appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

695. Au paragraphe 114, le FNUAP a accepté la recommandation du Comité selon laquelle il devrait, en collaboration avec le PNUD, veiller à ce que les versements faits au personnel sur la base des états de paie soient intégrés en temps opportun dans les avances au personnel inscrites sur le grand livre.

696. Les opérations effectuées au moyen du sous-module Voyages servant au versement des avances consenties au personnel sont régulièrement reportées dans le grand livre. La question des avances consenties au personnel au titre des indemnités pour frais d'études est abordée dans la partie du présent rapport qui porte sur la recommandation que le Comité a formulée au paragraphe 33 de son rapport sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011.

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : Appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

697. **Au paragraphe 116, le bureau du FNUAP au Nigéria a accepté, comme le lui recommandait le Comité : a) de veiller à ce que la petite caisse soit reconstituée en temps voulu; b) de se conformer aux politiques et procédures arrêtées par le FNUAP en ce qui concerne la tenue des pièces justificatives relatives à la petite caisse, par exemple par le biais d'une déclaration faite par le fonctionnaire qui effectue des dépenses; et c) de faire le nécessaire pour que les sommes détenues en espèces pour les petits paiements soient comptées régulièrement, conformément aux obligations qui incombent au FNUAP en matière de transparence financière.**

698. Le bureau du FNUAP au Nigéria reconstitue régulièrement la petite caisse, compte chaque mois les sommes détenues en espèces et procède périodiquement à des inspections ponctuelles. La Division des services de gestion publie régulièrement des directives relatives à la gestion de la petite caisse dans le contexte de la clôture annuelle des comptes.

Entité responsable : Division des services de gestion/bureau du FNUAP
au Nigéria

État d'avancement : Appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

699. **Au paragraphe 197, le FNUAP a accepté, comme le Comité le lui avait déjà recommandé, de prendre des dispositions pour régulariser en temps opportun les avances de fonctionnement consenties de longue date et garantir que les fonds avancés sont utilisés aux fins prévues.**

700. On se reportera aux observations que l'Administration a faites plus haut au sujet de la recommandation que le Comité a formulée au paragraphe 74 de son rapport sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011.

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

701. **Au paragraphe 198, le FNUAP a accepté, comme le Comité le lui recommandait, d'envisager de transférer les soldes créditeurs des fonds et des avances de fonctionnement aux comptes créditeurs.**

702. On se reportera aux observations que l'Administration a faites plus haut au sujet de la recommandation que le Comité a formulée au paragraphe 75 de son rapport sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011.

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

703. Au paragraphe 215, le bureau du FNUAP au Nigéria a accepté, comme le recommandait le Comité, de respecter la règle de gestion financière 114.4 c) du Fonds concernant les paiements effectués sans document d'engagement de dépenses.

704. Le siège travaille en étroite coordination avec le bureau du FNUAP au Nigéria pour régler ce problème. Il a nommé un nouveau représentant qui pourra veiller à ce qu'un suivi permanent et efficace soit assuré.

Entité responsable : Division des services de gestion/bureau du FNUAP au Nigéria

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

705. Au paragraphe 232, le FNUAP a accepté, comme le recommandait le Comité, de respecter ses politiques et procédures relatives à l'évaluation des prestations des fournisseurs.

706. Le FNUAP évalue les prestations des fournisseurs de contraceptifs depuis 2008. Il a conçu et lancé un nouvel outil d'évaluation en ligne des prestations fournies, qui exige encore quelques modifications techniques. En attendant qu'il soit pleinement opérationnel, l'entité responsable continue à évaluer les prestations des fournisseurs et veille à ce que tous ceux-ci soient inscrits sur la liste des fournisseurs à évaluer. L'outil sera remis en service d'ici à la fin de 2012.

Entité responsable : Service des achats

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2012

707. Au paragraphe 251, le bureau du FNUAP au Nigéria a accepté la recommandation du Comité l'invitant : a) à se conformer aux dispositions de la politique de gestion des actifs du FNUAP, notamment celles qui régissent la procédure d'appel d'offres et l'attribution des marchés pour la cession des biens appartenant au Fonds; et b) à revoir les cas où la cession n'a pas rigoureusement suivi les politiques et procédures du Fonds.

708. Cette recommandation concerne la procédure d'achat décentralisée menée par un bureau de pays en vue de la cession des biens obsolètes.

Entité responsable : Bureau du FNUAP au Nigéria

État d'avancement : Appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

709. **Au paragraphe 256, le FNUAP a accepté la recommandation du Comité l'invitant à continuer de prendre des mesures pour s'assurer que tous les bureaux de pays remettent leurs certifications dans les délais, conformément à sa politique de gestion des actifs.**

710. **Au paragraphe 262, le FNUAP a accepté la recommandation du Comité l'invitant à mettre à jour les données du module de gestion des actifs du système Atlas en y ajoutant l'emplacement exact de chaque bien, conformément à sa politique de gestion des actifs.**

711. En ce qui concerne les recommandations formulées plus aux paragraphes 256 et 262, on se reportera aux observations faites par l'Administration au sujet des recommandations formulées par le Comité aux paragraphes 25, 115 et 116 de son rapport sur l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2012

712. **Au paragraphe 267, le FNUAP a accepté la recommandation du Comité l'invitant à : a) mettre en œuvre des procédures pour faire concorder le registre des actifs avec les résultats de ses inventaires; et b) remédier aux insuffisances de ses procédures d'inventaire (par. 267).**

713. **Au paragraphe 273, le FNUAP a accepté la recommandation du Comité, l'invitant une nouvelle fois à actualiser régulièrement l'état de ses biens dans le registre des actifs et à répertorier les articles obsolètes ou n'étant plus utilisés.**

714. **Au paragraphe 281, le FNUAP a accepté la recommandation du Comité, l'invitant une nouvelle fois à inscrire correctement dans le registre des actifs tous les biens dont il est propriétaire, comme l'exigent ses politiques et procédures.**

715. Le FNUAP prépare un cours de formation en ligne sur la certification des avoirs, qui sera proposé en septembre 2012 et devra être suivi, avant la fin de l'année, par tous les fonctionnaires chargés de la gestion d'actifs. Il met à jour et améliore constamment les directives qu'il donne à ses bureaux extérieurs, notamment sa politique en matière d'avoirs (dont la dernière mise à jour date de février 2011 et la prochaine sera prête en septembre 2012) et le site intranet de gestion des biens.

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2012

716. **Au paragraphe 290, le FNUAP a accepté, comme le Comité le lui avait de nouveau recommandé, de porter à l'actif de ses états financiers la valeur des stocks du Programme mondial pour l'achat de contraceptifs.**

717. Au paragraphe 291, le FNUAP a accepté, comme le Comité le lui recommandait, d'envisager de comptabiliser dans les états financiers la valeur des biens durables détenus dans l'ensemble de ses bureaux.

718. Conformément aux normes comptables du système des Nations Unies, le FNUAP ne comptabilise ses actifs que dans les notes aux états financiers. Pour passer aux Normes comptables internationales pour le secteur public, il devra déclarer la valeur intégrale des avoirs en début et en fin d'exercice, ainsi que celle des entrées et sorties de biens de l'exercice.

Entité responsable : Division des services de gestion

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Premier trimestre 2013

719. Au paragraphe 296, le FNUAP a accepté, comme le Comité le lui avait de nouveau recommandé, de régler le problème des postes vacants.

720. Au paragraphe 300, le FNUAP a accepté, comme le Comité le lui recommandait de nouveau, de revoir et raccourcir les délais d'attribution des postes à pourvoir et de veiller à disposer des ressources voulues pour réaliser les objectifs de ses programmes.

721. On se reportera aux observations que le FNUAP a faites plus haut au sujet des recommandations que le Comité a formulées aux paragraphes 124 et 126 de son rapport sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011.

Entité responsable : Division des ressources humaines

État d'avancement : Appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

722. Au paragraphe 309, le FNUAP a accepté, comme le Comité le lui recommandait, de : a) faire le nécessaire pour que les congés des fonctionnaires internationaux en poste dans les bureaux de pays soient enregistrés dans le système des états de paie; et b) mettre en œuvre des méthodes et procédures qui permettent de comptabiliser précisément les engagements au titre des congés accumulés dans ses états financiers.

723. Au paragraphe 313, le FNUAP a accepté, comme le Comité le recommandait de nouveau, d'améliorer la comptabilisation des jours de présence et des congés.

724. Au paragraphe 314, le FNUAP a accepté, comme le Comité le recommandait de nouveau, de faire en sorte que les bureaux de pays tiennent des états de congé exacts et complets.

725. En ce qui concerne les recommandations relatives à la gestion des congés qui figurent aux paragraphes 309, 313 et 314, on se reportera aux observations que l'Administration a faites plus haut au sujet des recommandations que le Comité a formulées aux paragraphes 133 et 134 de son rapport sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011.

Entité responsable : Division des ressources humaines

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

726. Au paragraphe 346, la Section des services d'achats du FNUAP a accepté, comme le Comité le recommandait, de continuer à suivre les soldes des fonds restés longtemps inactifs et de les liquider rapidement, en exécutant effectivement les activités de programme prévues ou, en cas d'impossibilité, en remboursant l'institution qui avait versé les contributions.

727. En 2010-2011, le FNUAP a pris des mesures et contacté tous les donateurs ayant versé des fonds restés longtemps inactifs pour leur proposer que ces fonds servent à financer des achats pour le compte de tiers. Dans certains cas, les donateurs ont autorisé de nouveaux achats qui ont déjà été faits, ou vont l'être d'ici à la fin de 2012.

Entité responsable : Service des achats

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2012

728. Au paragraphe 370, la Section des services d'achats a accepté, comme le Comité le recommandait, de se conformer aux règles de passation de marchés du FNUAP pour les procédures d'appel à la concurrence.

729. Le Service des achats utilise désormais les nouvelles procédures d'achat améliorées, la formation et les communautés de pratique pour limiter encore les risques de non-respect des politiques et procédures.

Entité responsable : Services des achats

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2012

730. Au paragraphe 379, la Section des services d'achats du FNUAP a accepté, comme le Comité le recommandait de nouveau, de continuer de rappeler aux fournisseurs et demandeurs qu'il importe d'utiliser efficacement le système de suivi des commandes en ligne pour contrôler les délais d'exécution et la qualité des biens livrés et pour évaluer les fournisseurs, et ce, tant que le système actuel serait exploité.

731. Le Service des achats continue à souligner qu'il importe d'utiliser le système de suivi en ligne pour les demandes de soumissions, les accords à long terme et tout autre contact avec les fournisseurs et de l'inclure dans les supports de formation des bureaux de pays et les communications avec ces derniers. Il s'efforce actuellement de régler les problèmes techniques qui se posent encore.

Entité responsable : Service des achats

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée
Échéance : Quatrième trimestre 2012

XI. Programme des Nations Unies pour les établissements humains

A. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011²³

732. L'état d'avancement de l'application des principales recommandations au mois de juillet 2012 est récapitulé ci-dessous dans le tableau 27.

Tableau 27
État de l'application des principales recommandations

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Bureau du Directeur exécutif	2	–	1	1	1	–
Bureau de la gestion	5	–	–	5	5	–
Total	7	–	1	6	6	–
Pourcentage	100	–	14	86		

733. L'état d'avancement de l'application de toutes les recommandations au mois de juillet 2012 est récapitulé dans le tableau 28.

Tableau 28
État d'avancement de l'application des recommandations

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Bureau du Directeur exécutif	3	–	1	2	2	–
Bureau de la gestion	13	–	1	12	12	–
Total	16	–	2	14	14	–
Pourcentage	100	–	13	87		

734. Au paragraphe 24, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite d'examiner les coûts et les avantages de la mise en place de procédures visant à atténuer les risques et les pertes liés au change. En coordination avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, et sous réserve des

²³ A/67/5/Add.8, chap. II.

instructions du Siège de l'ONU, la possibilité de contracter une assurance change pourrait être envisagée.

735. ONU-Habitat a entamé des discussions préliminaires avec l'Office sur la faisabilité et les avantages de l'introduction de procédures visant à atténuer les risques et pertes liés au change. Il demandera l'avis de la Division de la trésorerie au Siège de l'ONU au sujet de la possibilité de contracter une assurance change.

Entité responsable : Bureau de la gestion

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2012

736. Au paragraphe 29, ONU-Habitat a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite de demander à l'Office des Nations Unies à Nairobi d'améliorer l'information communiquée dans ses futurs états financiers en insérant une note de bas de page à l'état I pour indiquer la valeur des soldes créditeurs résultant de l'annulation d'engagements souscrits lors d'exercices antérieurs au titre de projets toujours en cours.

737. ONU-Habitat améliorera l'information communiquée, avec l'assistance de l'Office des Nations Unies à Nairobi.

Entité responsable : Bureau de la gestion

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

738. Au paragraphe 36, le Comité a renouvelé sa précédente recommandation selon laquelle ONU-Habitat devrait prendre des dispositions particulières pour financer ses engagements au titre des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite, et les soumettre à l'approbation de son Conseil d'administration et de l'Assemblée générale.

739. ONU-Habitat sollicitera l'avis du Siège de l'ONU et pourra devoir demander l'autorisation de l'Assemblée générale et de son Conseil d'administration pour pouvoir y donner suite.

Entité responsable : Bureau de la gestion

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

740. Au paragraphe 39, ONU-Habitat a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite d'étudier avec l'Office des Nations Unies à Nairobi tous les soldes non justifiés figurant dans ses livres et de prendre des mesures pour purger ces derniers en sortant du bilan les soldes en question, selon qu'il conviendra.

741. ONU-Habitat examine ces soldes, avec l'aide de l'Office des Nations Unies à Nairobi, pour voir s'il existe effectivement des éléments injustifiés, auquel cas il

prendra des mesures pour purger les soldes en question en les sortant du bilan et en obtenant le cas échéant les autorisations nécessaires.

Entité responsable : Bureau de la gestion
État d'avancement : En cours d'application
Priorité : Élevée
Échéance : Quatrième trimestre 2012

742. Au paragraphe 42, ONU-Habitat a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite de s'employer, avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, à contrôler plus rigoureusement la saisie et la comptabilisation de ses biens, notamment en établissant les raisons pour lesquelles des biens d'une valeur totale de 1,88 million de dollars n'avaient pas été inscrits sur les registres d'inventaire durant l'exercice biennal et en prenant des mesures pour remédier aux défaillances concernant la comptabilité et les contrôles.

743. ONU-Habitat réévalue actuellement les soldes d'ouverture au 1^{er} janvier 2012 de tous ses actifs. Il s'intéressera tout particulièrement au solde ayant fait l'objet d'un ajustement de 1,88 million de dollars de façon à renforcer les contrôles applicables en la matière.

Entité responsable : Bureau de la gestion
État d'avancement : En cours d'application
Priorité : Élevée
Échéance : Quatrième trimestre 2012

744. Au paragraphe 45, ONU-Habitat a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite d'arrêter une stratégie institutionnelle élémentaire de gestion des risques, en se fondant sur les travaux préliminaires qu'il a déjà effectués et les modalités existantes de communication de l'information et en tenant compte des changements institués au Siège de l'ONU en 2012.

745. ONU-Habitat est en train de mettre à jour son inventaire des risques et de coordonner sa stratégie de gestion des risques avec celle du Siège de l'ONU.

Entité responsable : Bureau de la gestion
État d'avancement : En cours d'application
Priorité : Moyenne
Échéance : Premier trimestre 2013

746. Au paragraphe 51, ONU-Habitat a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite : a) de demander aux services demandeurs de présenter à la Section des achats de l'Office des Nations Unies à Nairobi toutes les demandes de fourniture de biens et de services que l'Office est habilité à traiter, de manière que seule la Section des achats de l'Office puisse s'engager auprès des fournisseurs; b) d'examiner les rapports sur ses dérogations et ses demandes d'approbation présentées a posteriori pour s'assurer qu'elles étaient justifiées; et c) lorsqu'il existe des éléments montrant qu'une dérogation ou qu'une demande d'approbation présentée a posteriori est mal fondée, de veiller à ce que cela ne se reproduise pas.

747. ONU-Habitat a accepté la partie a) de la recommandation, à la condition que ses bureaux hors siège soient habilités à faire et traiter les demandes de fourniture de biens, compte tenu des règles applicables en matière de délégation de pouvoir.

Entité responsable : Bureau de la gestion
État d'avancement : En cours d'application
Priorité : Moyenne
Échéance : Troisième trimestre 2012

748. Au paragraphe 57, ONU-Habitat a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite, d'arrêter en commun accord avec l'Office des Nations Unies à Nairobi un plan détaillé et chiffré de concrétisation des avantages escomptés qui couvre tous les aspects de l'application des normes IPSAS et définisse les tâches importantes à effectuer jusqu'à l'établissement de la première série d'états financiers selon les normes IPSAS en 2014.

749. ONU-Habitat et le PNUE se sont entendus pour cofinancer le renforcement des effectifs affectés à l'application des normes IPSAS à l'Office des Nations Unies à Nairobi. Le PNUE a déjà affecté 19 de ses fonctionnaires aux équipes spéciales chargées de cette tâche, y compris dans le cadre du projet de mise en œuvre de ces normes à l'échelle de l'ensemble du système des Nations Unies, que dirige le Conseil des chefs de secrétariat (CCS), et continuera de suivre les progrès faits en la matière.

Entité responsable : Bureau de la gestion
État d'avancement : En cours d'application
Priorité : Élevée
Échéance : Quatrième trimestre 2012

750. Au paragraphe 59, ONU-Habitat a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite de préciser la façon dont il envisageait de financer la mise en application des normes IPSAS.

751. On se reportera aux observations que l'Administration a faites plus haut au sujet de la recommandation que le Comité des commissaires aux comptes a formulée au paragraphe 58 de son rapport pour l'exercice biennal se terminant le 31 décembre 2011.

Entité responsable : Bureau de la gestion
État d'avancement : En cours d'application
Priorité : Moyenne
Échéance : Quatrième trimestre 2012

752. Au paragraphe 63, ONU-Habitat a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite : a) de s'empresse d'arrêter un plan détaillé des changements à opérer pour que l'élaboration des programmes et la gestion des résultats tiennent compte de ses nouveaux thèmes stratégiques, lequel plan devrait comprendre un calendrier, énoncer des jalons pour la réalisation des principaux changements et préciser les modalités de suivi de l'exécution des programmes ainsi que les incidences financières; et b) de communiquer le plan

à son personnel pour qu'il comprenne la nature des changements et puisse dialoguer efficacement avec les parties prenantes.

753. ONU-Habitat a arrêté un plan de travail détaillé pour opérer les changements imposés par la mise en œuvre du programme de travail pour l'exercice 2012-2013 que l'Assemblée générale a approuvé en 2012 et a communiqué ce dernier à son personnel.

Entité responsable : Bureau du Directeur exécutif

État d'avancement : Recommandation appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

754. Au paragraphe 68, ONU-Habitat s'est rangé à la recommandation du Comité tendant à ce qu'il améliore ses rapports sur les résultats, à l'échéance de 2012, et à ce qu'il y fasse figurer : a) les montants effectifs et les montants prévus des dépenses, aux niveaux tant des projets que des programmes; et b) une explication des variations au regard, d'une part, des taux d'utilisation et, d'autre part, des résultats par rapport aux objectifs.

755. ONU-Habitat est en train d'améliorer la présentation de ses rapports sur les résultats. La question de l'évaluation mensuelle des résultats financiers par rapport au budget et aux prévisions est à l'étude. Le PNUE est en train d'élaborer, pour le compte d'ONU-Habitat, un système de comptabilité d'engagement qui facilitera la présentation de ce type de rapports.

Entité responsable : Bureau de la gestion

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

756. Au paragraphe 69, ONU-Habitat a également accepté, comme le lui recommandait le Comité : a) de s'assurer qu'il dispose d'éléments consistants permettant d'étayer les résultats consignés; et b) d'envisager l'adoption d'une procédure de vérification par échantillonnage, compte tenu de la multiplicité des activités qui produisent les résultats d'ONU-Habitat.

Entité responsable : Bureau de la gestion

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

757. Au paragraphe 70, ONU-Habitat s'est rangé à la recommandation du Comité qui préconisait qu'au moment d'élaborer son nouveau plan stratégique, le Programme utilise au mieux les données disponibles pour définir des indicateurs de succès consistants, réalistes et assez ambitieux, qui n'exigent pas la formulation d'explications détaillées à l'intention des parties prenantes.

Entité responsable : Bureau de la gestion

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2012

758. Au paragraphe 74, ONU-Habitat s'est rangé à la recommandation du Comité tendant à informer le Siège de l'ONU de sa proposition et ses spécifications relatives à un système de comptabilité d'engagement, afin de pouvoir déterminer dans quelle mesure ce système pourrait être intégré à Umoja.

759. En juin 2012, ONU-Habitat a soumis, pour examen et approbation officielle, sa proposition et ses spécifications relatives à un système de comptabilité d'engagement, notamment celle concernant son intégration au SIG et à Umoja.

Entité responsable : Bureau de la gestion

État d'avancement : Recommandation appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

760. Au paragraphe 77, ONU-Habitat a accepté la recommandation du Comité tendant à ce que le Comité de gestion examine régulièrement – au moins tous les six mois – les progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail et du budget de l'exercice biennal et consigne ces examens et les mesures préconisées.

761. Le Comité de gestion examine actuellement les progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail et du budget d'ONU-Habitat pour l'exercice biennal. Un compte rendu officiel des réunions est désormais établi pour faciliter l'examen de ces progrès et l'adoption des mesures qui peuvent devoir être prises à son issue et leur donner la publicité voulue.

Entité responsable : Bureau du Directeur exécutif

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2012

762. Au paragraphe 81, ONU-Habitat a accepté la recommandation du Comité tendant à ce qu'il s'emploie à déterminer la meilleure manière de recueillir et de diffuser les enseignements tirés de l'évaluation des projets.

763. La politique d'évaluation élaborée pour donner suite à cette recommandation, qui porte notamment sur la collecte de données relatives aux enseignements tirés de l'expérience et sur leur diffusion, est en cours d'examen aux fins d'approbation.

Entité responsable : Bureau du Directeur exécutif

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

B. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports sur les exercices biennaux antérieurs

764. L'annexe au rapport du Comité sur l'exercice clos le 31 décembre 2011 (A/67/5/Add.8, chap. II) contient un récapitulatif de l'état d'avancement de l'application des recommandations qu'il a formulées dans ses rapports sur les exercices antérieurs. On trouvera ci-dessous dans le tableau 29 un résumé de cet état, au mois de juillet 2012, pour les neuf recommandations remontant à des exercices antérieurs qui avaient été rangées dans les colonnes « recommandations partiellement appliquées » ou « recommandations non appliquées ». Les indications sont données dans l'ordre dans lequel ces recommandations sont présentées dans l'annexe.

Tableau 29

État d'avancement de l'application des recommandations remontant à des exercices antérieurs classées comme non entièrement appliquées dans l'annexe au rapport du Comité des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2011

Entité responsable	Nombre de recommandations	Recommandations non acceptées	Recommandations		Délai fixé	Délai non fixé
			appliquées ou devenues caduques	Recommandations en cours d'application		
Bureau de la gestion	9	–	4	5	5	–
Total	9	–	4	5	5	–
Pourcentage	100	–	44	56		

Rapport du Comité pour la période se terminant en 2009²⁴

765. **Au paragraphe 32, ONU-Habitat a accepté de mettre à profit la mise en service du nouveau progiciel de gestion intégré pour établir des indicateurs permettant de suivre en permanence le montant des liquidités.**

766. ONU-Habitat a porté cette recommandation à la connaissance de l'Office des Nations Unies à Nairobi pour qu'il la communique à l'équipe chargée du projet Umoja au Siège de l'ONU. En attendant, il reçoit des états financiers mensuels où figure le montant des liquidités et entend produire des informations plus détaillées au moyen du système de comptabilité d'engagement jusqu'à ce que celui-ci soit exploitable à partir du nouveau progiciel de gestion intégré (Umoja).

Entité responsable : Bureau de la gestion

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2015

767. **Au paragraphe 39, le Comité a recommandé qu'ONU-Habitat : a) continue de préparer la mise en œuvre des normes IPSAS en collaboration**

²⁴ A/65/5/Add.8, chap. II.

avec l'Office des Nations Unies à Nairobi; et b) indique quels sont ses besoins en ce qui concerne l'ajout de fonctions propres à Crystal dans le futur progiciel de gestion intégré du Secrétariat (Umoja).

768. ONU-Habitat continue de se servir des rapports du système Crystal et du système de comptabilité d'engagement pour analyser les données de gestion en attendant que le nouveau système Umoja permette de produire des rapports équivalents ou similaires.

Entité responsable : Bureau de la gestion

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2015

769. Au paragraphe 64, le Comité a recommandé qu'ONU-Habitat, en collaboration avec l'Administration du Siège de l'ONU, procède à un examen du traitement comptable de l'indemnité pour frais d'études.

770. ONU-Habitat appliquera les normes comptables du système des Nations Unies jusqu'à ce qu'une nouvelle politique conforme aux normes IPSAS et applicable à l'ensemble du système soit adoptée et entre en vigueur. Le Programme a été informé que le Siège de l'ONU pensait adopter une nouvelle politique relative à l'indemnité pour frais d'études lorsque les normes IPSAS seraient appliquées en 2014.

Entité responsable : Bureau de la gestion

État d'avancement : Rendue caduque

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

771. Au paragraphe 75, le Comité a recommandé une nouvelle fois à ONU-Habitat de mettre au point un plan de financement pour ses engagements au titre des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite, et de le soumettre à son Conseil d'administration pour examen et approbation.

772. Le Comité a à nouveau formulé la même recommandation dans son dernier rapport (A/67/5/Add.8, par. 36). Comme indiqué plus haut, ONU-Habitat demandera l'avis du Siège de l'ONU et sollicitera au besoin l'autorisation de l'Assemblée générale et de son Conseil d'administration pour pouvoir suivre cet avis.

Entité responsable : Bureau de la gestion

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

773. Au paragraphe 91, le Comité a recommandé à ONU-Habitat d'envisager de réviser sa méthode d'évaluation des engagements au titre des congés annuels lorsqu'il mettra en œuvre les normes IPSAS.

774. ONU-Habitat applique les normes comptables du système des Nations Unies et sa méthode est conforme à celle du Siège de l'ONU.

Entité responsable : Bureau de la gestion

État d'avancement : Devenue caduque

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

775. Au paragraphe 96, ONU-Habitat a accepté la recommandation que lui a faite le Comité de veiller à ce que tous les éléments relatifs aux indicateurs de succès cités soient étayés par des pièces justificatives.

776. La recommandation formulée par le Comité au paragraphe 69 de son rapport sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011 (A/67/5/Add.8) porte sur les questions de vérification.

Entité responsable : Bureau de la gestion

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

777. Au paragraphe 116, le Comité a invité ONU-Habitat, qui a accepté, à effectuer les opérations suivantes en liaison avec l'Office des Nations Unies à Nairobi : a) ajouter un champ obligatoire dans le SIG, afin que les numéros de contrat soient systématiquement saisis pour les commandes de biens et de services associées à un contrat particulier; et b) tenir à jour la base de données sur les contrats.

778. Le Siège de l'ONU, à qui appartient le SIG, a arrêté de mettre le SIG à jour compte tenu de la mise en œuvre prochaine du progiciel de gestion intégré Umoja. Pour ce qui est de la base de données sur les contrats, l'Office des Nations Unies à Nairobi la tient à jour pour le compte d'ONU-Habitat, comme l'ont indiqué les vérificateurs aux comptes.

Entité responsable : Bureau de la gestion

État d'avancement : Recommandation appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

779. Au paragraphe 123, ONU-Habitat a accepté, conformément à la recommandation du Comité, d'étendre l'utilisation du système de gestion des stocks aux bureaux de liaison et aux bureaux extérieurs.

780. À cause de problèmes techniques qui ont été réglés en juillet 2012, ONU-Habitat n'avait pas pu étendre plus tôt l'utilisation du système, mais il le fera, avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, dans les bureaux extérieurs d'ici à la fin de l'année.

Entité responsable : Bureau de la gestion

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

781. Au paragraphe 137, le Comité a invité ONU-Habitat, qui a accepté, à prendre les mesures suivantes, en coordination avec l'Office des Nations Unies à Nairobi : a) tirer parti de la mise en service prochaine du nouveau progiciel de gestion intégré pour éliminer les saisies de données relatives aux pièces de journal; et b) renforcer les mécanismes de contrôle interne applicables aux pièces de journal et aux personnes autorisées à effectuer des inscriptions à cet égard.

782. ONU-Habitat a communiqué la partie a) de la recommandation à l'Office des Nations Unies à Nairobi pour qu'il la transmette pour examen à l'équipe Umoja du Siège. Pour ce qui est des contrôles internes portant sur les pièces de journal, l'Office des Nations Unies à Nairobi procède à des contrôles mensuels de la qualité pour le compte d'ONU-Habitat.

Entité responsable : Bureau de la gestion

État d'avancement : Recommandation appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

XII. Office des Nations Unies contre la drogue et le crime : Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

A. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'exercice clos le 31 décembre 2011²⁵

783. L'état d'avancement de l'application des recommandations principales au mois de juillet 2012 se présente comme suit.

Tableau 30
État d'application des recommandations principales

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Division des opérations	1	–	–	1	1	–
Division de l'analyse des politiques et des relations publiques	1	–	–	1	1	–
Division de la gestion et Division des opérations	2	–	–	2	2	–

²⁵ A/67/5/Add.9, chap. II.

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Division des opérations et Division de l'analyse des politiques et des relations publiques	2	–	–	2	2	–
Division des opérations, Division des traités et Division de l'analyse des politiques et des relations publiques	1	–	–	1	1	–
Total	7	–	–	7	7	–
Pourcentage	100	–	–	100		

784. L'état d'avancement de l'application de toutes les recommandations au mois de juillet 2012 se présente comme suit.

Tableau 31
État de l'application de toutes les recommandations

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Division de la gestion	11	–	1	10	11	–
Division de l'analyse des politiques et des relations publiques	2	–	–	2	2	–
Division des opérations	5	–	–	5	5	–
Bureau du Directeur exécutif (Groupe de l'évaluation indépendante)	2	–	–	2	2	–
Division des opérations et Bureau du Directeur exécutif (Groupe de l'évaluation indépendante)	1	–	–	1	1	–
Division de la gestion et Division des opérations	3	–	–	3	3	–
Division des opérations et Division de l'analyse des politiques et des relations publiques	2	–	–	2	2	–
Division des opérations, Division des traités et Division de l'analyse des politiques et des relations publiques	3	–	–	3	3	–
Total	29	–	1	28	29	–
Pourcentage	100	–	3	97		

785. **Au paragraphe 12, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a accepté la nouvelle recommandation que le Comité lui a faite de modifier son règlement financier de manière que les révisions apportées au budget biennal concernant les ressources à des fins générales soient officiellement approuvées lors de la réunion de ses organes directeurs, qui se tient généralement au premier trimestre de la seconde année de l'exercice biennal. Le Comité propose que cette modification du Règlement financier soit apportée en même temps que ledit règlement et les règles de gestion financière seront révisés dans le cadre du passage aux normes IPSAS.**

786. L'ONUDC est conscient que l'actuel règlement financier ne prévoit pas d'approuver le budget révisé. Il convient cependant que cette révision pourra se faire dans le cadre de toutes les modifications qu'il faudra obligatoirement apporter pour passer aux normes IPSAS.

Entité responsable : Division de la gestion

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Deuxième trimestre 2014

787. **Au paragraphe 15, le Comité a confirmé en partie sa recommandation antérieure tendant à ce que les états financiers pour l'exercice biennal 2012-2013 comprennent les soldes des contributions au budget ordinaire de l'ONUDC, afin qu'il soit possible d'avoir une vision d'ensemble complète de la comptabilité de l'Office.**

788. L'ONUDC appliquera la recommandation lorsqu'il établira les états financiers pour l'exercice biennal 2012-2013, conformément aux normes IPSAS.

Entité responsable : Division de la gestion

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Deuxième trimestre 2014

789. **Au paragraphe 23, l'ONUDC a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite de réexaminer la situation de sa trésorerie en s'efforçant de réduire les montants disponibles au minimum. Il s'emploiera pour cela à rechercher des moyens d'accélérer la mise en œuvre des programmes de façon mesurée et à suivre pour le versement des contributions des échéanciers plus réalistes d'engagement des dépenses.**

790. Le rapport pour 2011 sur l'exécution des projets par les bureaux extérieurs indique que pour toutes les régions le taux d'application était de 92 %. L'ONUDC sait toutefois que des soldes de trésorerie excessifs ont été accumulés. L'administration évaluera ses méthodes de prévision des liquidités pour mieux les relier à l'exécution des projets. La recommandation étant proche de celle formulée au paragraphe 50, l'ONUDC pourvoira à l'examen de l'encaisse et des placements.

Entité responsable : Division des opérations

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Deuxième trimestre 2014

791. **Au paragraphe 26, l'ONUDC a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite : a) de demander aux représentants régionaux de fournir, éléments probants à l'appui, les conclusions de leur examen minutieux des rapports financiers mensuels et de fin d'année, notamment en ce qui concerne les obligations souscrites, en provenance de tous les bureaux de pays actifs dans leurs régions respectives; b) de mettre en place un dispositif qui contraigne l'équipe de direction des bureaux extérieurs à examiner et à signer des rapprochements mensuels des états de paie (le montant prévu des rémunérations versées au personnel devant être mis en regard des versements effectifs).**

792. Le Service de la gestion des ressources financières a demandé au Service de la technologie de l'information de produire des rapports mensuels qui nécessiteront de viser les états de paie vérifiés et les registres d'inventaire d'ici à la fin de 2012. La Division des opérations examinera l'ensemble des formulaires et veillera à ce que les bureaux extérieurs appliquent intégralement les procédures.

Entité responsable : Division des opérations

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Deuxième trimestre 2014

793. **Au paragraphe 27, l'ONUDC a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite : a) de renforcer la supervision et l'examen de la gestion financière dans les bureaux extérieurs; b) de passer en revue la structure administrative de chaque bureau régional afin de s'assurer que les fonctions intéressant les finances sont proportionnelles à la taille et au programme du bureau en question; c) de procéder aux modifications voulues du système afin de faciliter une meilleure séparation des tâches au sein des équipes financières des bureaux régionaux, qui devienne opérationnelle à la fin de 2012.**

794. L'examen des tâches au niveau des divisions a commencé et se poursuivra périodiquement. Chaque fois que possible, les missions correspondantes comporteront des recommandations sur les contrôles. Les bureaux régionaux devront évaluer la taille et l'efficacité de leurs structures administratives et les renforcer dans le cadre des cycles d'examen des programmes. Des changements systémiques visant à accroître la séparation des fonctions seront mis en œuvre d'ici à la fin de 2012.

Entité responsable : Division des opérations et Division de la gestion

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2012

795. **Au paragraphe 29, l'ONUDC a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite d'élaborer un plan de gestion des risques cohérent à l'échelle de l'organisation.**

796. L'application de cette recommandation nécessitera que toutes les divisions de l'organisation coordonnent leurs efforts. Une équipe suivra une formation auprès d'un spécialiste des risques et des mesures d'atténuation, et un modèle d'évaluation des risques sera mis au point. L'approbation et l'application cohérente du modèle dans toute l'organisation constituent l'objectif final de cette mesure.

Entité responsable : Division des opérations

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2013

797. Au paragraphe 33, l'ONUSC a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite d'examiner et de renforcer la structure des services financiers d'un certain nombre de ses bureaux régionaux et extérieurs, afin de favoriser le respect intégral de l'ensemble des procédures en vigueur.

798. Le cadre de contrôle interne a été réaffirmé au cours de la réunion des représentants qui s'est tenue en juin 2012. L'importance des obligations concernant le respect des procédures et l'exécution des programmes a également été soulignée. D'autres mesures seront prises dans ce domaine. La Division des opérations veillera à ce que tous les bureaux extérieurs s'acquittent pleinement de leurs obligations.

Entité responsable : Division des opérations

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

799. Au paragraphe 36, l'ONUSC a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite : a) de mettre à jour et distribuer ses directives sur la procédure à appliquer lors du paiement anticipé de l'indemnité journalière de subsistance en vue de son versement aux intéressés et d'adresser des rappels réguliers à l'ensemble du personnel; et b) de procéder à des contrôles aléatoires pour amener le personnel de tous les bureaux de l'Office à respecter scrupuleusement les règles en vigueur.

800. Un « message du jour » doit être publié en septembre 2012; il comprendra des directives et des instructions sur le traitement de l'indemnité journalière de subsistance. Des mesures d'examen, de suivi et de vérification aléatoire sont et d'ores et déjà en place et appliquées.

Entité responsable : Division de la gestion

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

801. Au paragraphe 38, l'ONUSC a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite de rendre compte des dons de façon uniforme et dans le respect du Règlement financier et règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, mais aussi de faire en sorte que toute dérogation aux règles soit correctement enregistrée et justifiée au moment où les contributions annoncées sont reçues.

Entité responsable : Division de l'analyse des politiques et des relations publiques

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Troisième trimestre 2012

802. Au paragraphe 39, l'ONUDC a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite de distribuer à l'ensemble du personnel une version améliorée de ses directives et instructions relatives aux recettes, notamment sur la procédure d'autorisation, afin de lui rappeler quels sont les critères à appliquer pour déterminer ce qui constitue des recettes.

803. Un « message du jour » sera mis au point et diffusé lorsque les procédures d'autorisation révisées seront définitivement arrêtées. Une note d'orientation sur ces procédures sera téléchargée dans le Manuel électronique des programmes et opérations de l'ONUDC.

Entité responsable : Division de l'analyse des politiques et des relations publiques

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

804. Au paragraphe 42, l'ONUDC a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite d'enregistrer dans le système tous les renseignements indispensables à ses travaux et de les rendre disponibles à de multiples utilisateurs, avec des renvois exhaustifs et appropriés à d'autres documents et à la documentation contenant les jugements portés par le Comité. L'ONUDC devra aussi élaborer une stratégie définissant les paramètres d'un plan d'archivage des documents et de l'information concernant les principaux processus opérationnels de l'Office.

805. L'ONUDC continue à rationaliser et à renforcer la collecte des renseignements pertinents concernant les recettes (constatation et comptabilisation) et les actifs.

Entité responsable : Division de la gestion

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

806. Au paragraphe 46, l'ONUDC a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite de nouveau de rechercher, en consultation avec le Siège de l'ONU, une solution globale et efficace pour le financement de ses futurs engagements à l'égard de ses fonctionnaires.

807. L'ONUDC continue de réfléchir en liaison avec le Siège de l'ONU à une politique applicable à l'ensemble de l'Organisation pour le financement des futurs engagements concernant ses fonctionnaires. Un projet sera présenté à son Comité exécutif et au Bureau de la planification des programmes, du budget et de la

comptabilité du Secrétariat de l'ONU, en vue de la mise en œuvre de la politique en décembre 2012.

Entité responsable : Division de la gestion

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

808. Au paragraphe 50, l'ONUDC a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite d'examiner sur une base mensuelle le montant de son encaisse et de ses placements, d'analyser ses mouvements de trésorerie et de prêter assistance lors de l'examen de la mise en œuvre de ses programmes et projets.

809. L'application de cette recommandation est en partie liée à celle de la recommandation formulée par le Comité au paragraphe 23 de son rapport. L'ONUDC pourvoira à l'examen de l'encaisse et des placements et se concertera à cette fin avec la Trésorerie de l'ONU.

Entité responsable : Division de la gestion

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

810. Au paragraphe 53, l'ONUDC a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite : a) de mettre intégralement à jour les registres où sont consignés ses biens durables; b) de dresser la liste de tous les biens identifiables individuellement dans le registre; c) de mentionner dans les documents faisant état des transferts les rôles et responsabilités respectifs de l'ONUDC et des tiers bénéficiaires; d) de mettre à jour le registre des stocks des bureaux extérieurs afin d'y faire état des cas de comptabilisation des stocks en pertes par le Comité de contrôle du matériel; et e) de demander aux bureaux extérieurs de joindre les justificatifs des transferts dans leurs registres d'inventaire.

811. En ce qui concerne le siège de l'ONUDC, le dénombrement des biens durables et l'examen de l'exhaustivité et de l'existence des registres d'inventaire y relatifs auront lieu en septembre et octobre 2012. Le Service de la gestion des ressources humaines a apporté des modifications aux registres inventaire dans les bureaux extérieurs lors des préparatifs de la mise en œuvre des normes IPSAS. Les instructions pertinentes seront diffusées à l'intention de ces bureaux.

Entité responsable : Division de la gestion et Division des opérations

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Deuxième trimestre 2013

812. Au paragraphe 57, l'ONUDC a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite : a) de perfectionner la base réunissant les données relatives à l'inventaire des biens des bureaux extérieurs, de façon qu'il y soit rendu compte des frais directement imputables à la mise en service des biens; et b) de nettoyer les données accumulées par les bureaux extérieurs de sorte que le coût

de l'achat et les autres frais, imputables par exemple à la livraison et à la manutention, soient consignés en regard de chaque bien actuellement détenu.

813. Les instructions pertinentes seront transmises aux bureaux extérieurs et des mesures de suivi seront prises pour en assurer le respect et l'application dans les délais impartis.

Entité responsable : Division des opérations

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Deuxième trimestre 2013

814. Au paragraphe 59, l'ONUSDC a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite : a) de nettoyer et mettre à jour les registres d'inventaire de manière à y consigner tous les renseignements pertinents, comme les numéros de série et de modèle; et b) d'assigner aux biens dépourvus de numéros de référence uniques, comme le mobilier, un numéro de référence propre dans l'inventaire.

815. En ce qui concerne le siège de l'ONUSDC, le dénombrement des biens doit avoir lieu en septembre et octobre 2012. Les instructions pertinentes seront transmises aux bureaux extérieurs et des mesures de suivi seront prises pour en assurer le respect et l'application dans les délais impartis.

Entité responsable : Division de la gestion et Division des opérations

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Deuxième trimestre 2013

816. Au paragraphe 62, l'ONUSDC et l'ONUSV ont souscrit à la recommandation que le Comité leur a faite d'actualiser toutes les délégations de pouvoir relatives aux achats et de faire en sorte d'en expliquer clairement la teneur aux fonctionnaires compétents.

817. Les délégations de pouvoir concernant les achats ont été actualisées en avril 2012, ainsi qu'en a rendu compte le Comité dans son rapport.

Entité responsable : Division de la gestion

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

818. Au paragraphe 67, l'ONUSDC et l'Office des Nations Unies à Vienne ont souscrit à la recommandation que le Comité leur a faite de fournir des données plus détaillées quant aux résultats obtenus par le Service des achats en définissant les besoins en matière d'information et en apportant des améliorations aux systèmes.

819. La Section de l'achat de l'Office des Nations Unies à Vienne (ONUSV)/ONUSDC peut actuellement rendre compte du nombre des dossiers traités, par nature des biens et services demandés, et de la valeur des demandes de biens et services par unité administrative, y compris les bureaux extérieurs, ainsi que des cas

de dérogation et de présentation des dossiers a posteriori. La complexité des dossiers sera fonction de la teneur du cahier des charges dans chaque cas et de la date de livraison prévue. L'appui du Service de la technologie de l'information a été sollicité pour qu'il soit possible de classer les dossiers selon leur degré de complexité et suivre la durée de la procédure d'achat jusqu'à son aboutissement par rapport aux échéances convenues dans les plans de sélection des fournisseurs.

Entité responsable : Division de la gestion

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

820. Au paragraphe 70, l'ONUDC et l'Office des Nations Unies à Vienne ont souscrit à la recommandation que le Comité leur a faite d'informer immédiatement tous les demandeurs – et de leur rappeler régulièrement ensuite, le cas échéant – qu'il importe d'engager et de mener à bien les procédures de passation de marchés dans les meilleurs délais, de manière à faciliter la mise en concurrence de plusieurs fournisseurs et d'éviter des dépenses inutiles.

821. La base de données sur les marchés s'étoffe régulièrement et des améliorations y sont apportées en permanence. La Section des achats de l'ONUV/ONUDC la renforce actuellement afin d'envoyer automatiquement une notification six mois avant la date d'expiration des contrats. Bien que le Manuel des achats prévoit une nette séparation des fonctions, la Section envoie aux départements demandeurs des rappels leur indiquant qu'un contrat approche de sa date d'expiration et les informant qu'ils doivent présenter une demande de service (si le service en question reste nécessaire) afin de faciliter les procédures d'achat. Elle rappelle également aux bureaux organiques qu'ils doivent remplir et soumettre le formulaire de rapport sur la performance des fournisseurs afin qu'elle puisse évaluer les services rendus. Le rapport est utilisé pour envisager la possibilité de proroger un contrat ou la publication des dossiers d'appel d'offres.

Entité responsable : Division de la gestion

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

822. Au paragraphe 72, l'ONUDC a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite : a) de déterminer avec le Siège de l'ONU si des ressources et un financement adéquats seraient mis ou non à sa disposition; et b) de réviser son plan de mise en œuvre des normes IPSAS au plan local à la lumière des progrès accomplis.

823. L'ONUDC recherche un financement provenant aussi bien des fonds extrabudgétaires que des ressources centrales. Le recrutement d'effectifs supplémentaires devrait commencer prochainement. Le plan d'application des normes IPSAS au niveau local sera révisé en conséquence.

Entité responsable : Division de la gestion

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

824. Au paragraphe 76, l'ONUSDC a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite de déterminer de quelle manière le succès de la nouvelle approche de la planification et de la budgétisation stratégiques serait mesuré, et de procéder à l'évaluation du coût de la mise en œuvre de cette nouvelle approche.

825. L'évaluation indépendante de la stratégie de programmation intégrée a commencé en juin 2012. Elle vise à évaluer le degré de réalisation des objectifs définis, ainsi que la pertinence, l'efficacité, la rationalité et la pérennité de la stratégie. Le rapport correspondant est en cours d'établissement et sera distribué, pour observations, au quatrième trimestre 2012. Il sera arrêté sous sa forme définitive à la fin de 2012; ses conclusions seront présentées à la reprise de la session des organes directeurs et les résultats définitifs seront communiqués et présentés à ces derniers à leurs sessions de 2013.

Entité responsable : Bureau du Directeur exécutif et Division des opérations

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

826. Au paragraphe 79, l'ONUSDC a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite de faire ce qui suit : chaque fois qu'un document stratégique sera actualisé, a) les buts et objectifs qui y sont énoncés seront clairement alignés sur ceux des autres documents du même type; et b) les échéanciers respectifs de préparation des futures stratégies et des documents complémentaires, notamment les programmes thématiques, seront harmonisés.

827. Comme indiqué dans le rapport, l'ONUSDC a publié une note sur l'alignement stratégique prévoyant clairement l'harmonisation des documents stratégiques. Tous les nouveaux programmes de pays ou de région et programmes thématiques sont examinés pour vérifier qu'ils sont conformes à cette note.

Entité responsable : Division des traités, Division de l'analyse des politiques et des relations publiques et Division des opérations

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

828. Au paragraphe 87, le Comité a recommandé à l'ONUSDC, lorsqu'il actualiserait chacun de ses programmes régionaux : a) de fixer un ensemble de priorités réalistes et réalisables pour la période d'exécution de chaque programme; b) de définir des indicateurs de résultats solides, réalistes et mesurables; c) d'identifier un nombre gérable d'indicateurs clefs, en

recherchant un équilibre entre indicateurs de résultats et indicateurs de produits; et d) de faire clairement le lien entre les indicateurs de résultats pour chaque projet et les indicateurs définis dans le cadre stratégique, pour permettre leur regroupement et donner aux responsables les moyens d'évaluer les progrès accomplis sur la voie des objectifs stratégiques.

829. Le Groupe de la planification stratégique de l'ONUDC s'emploie à définir des indicateurs normalisés pour tous les sous-programmes. De plus, la Division des opérations a commencé l'évaluation externe de ses programmes régionaux, qui devrait permettre de résoudre les problèmes évoqués dans la recommandation. Ces problèmes seront dûment pris en considération lors de la révision des programmes régionaux existants et de la préparation de nouveaux programmes.

Entité responsable : Division de l'analyse des politiques et des relations publiques et Division des opérations

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2012

830. Au paragraphe 90, l'ONUDC a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite de mettre en place d'ici à décembre 2012 un mécanisme lui permettant de rendre compte des progrès accomplis dans l'application des programmes régionaux, tant en interne qu'aux parties prenantes extérieures.

831. Le Groupe de la planification stratégique de l'ONUDC a entamé une concertation sur le suivi de l'exécution des programmes dans le cadre du Comité d'examen des programmes, qui est l'organe central de l'organisation chargé de la planification et de l'examen desdits programmes.

Entité responsable : Division de l'analyse des politiques et des relations publiques et Division des opérations

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2012

832. Au paragraphe 93, l'ONUDC a approuvé la recommandation du Comité tendant à ce que, d'ici à septembre 2012, tous les nouveaux projets : a) comportent une définition brève et claire du problème à régler; b) s'accompagnent d'un cadre de référence permettant d'évaluer les résultats obtenus ou d'une explication claire de la manière dont un tel cadre sera établi; et c) identifient et définissent les risques matériels et les mesures prises pour les atténuer, notamment en constituant une réserve pour chaque budget pour pouvoir faire face aux risques imprévus.

833. En ce qui concerne les points a) et b) susvisés, l'ONUDC a achevé la révision du modèle (juillet 2012) et des directives pour la conception des projets de sorte à tenir compte des nouvelles prescriptions, ainsi que l'avait recommandé le Comité. Les nouvelles directives, qui font partie du Manuel des programmes et opérations de l'organisation, contiennent également des instructions et prescriptions pour la définition d'un cadre de référence et de mesures d'atténuation des risques. Les directeurs de programme de l'ONUDC veillent au respect de ces directives révisées en ce qui concerne tous les nouveaux projets. En réponse au point c) de la

recommandation, l'ONU DC a commencé à mettre au point une méthode d'atténuation des risques.

Entité responsable : Division des opérations, Division des traités et Division de l'analyse des politiques et des relations publiques

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2013

834. Au paragraphe 96, le Comité a recommandé à l'ONU DC de s'employer d'ici à décembre 2012 : a) à collecter des données qui permettent de mesurer les progrès accomplis à l'aune des cibles fixées lors du lancement des projets ou programmes considérés dans le cadre de son processus de suivi central; et b) à suivre les dépenses effectuées selon un schéma des dépenses attendues qui soit réaliste.

835. En tant qu'organe central de l'organisation chargé de la planification des programmes, le Comité d'examen des programmes étudie les examens annuels des programmes régionaux et thématiques récapitulant les progrès accomplis. L'ONU DC a mis en place un système électronique de suivi des progrès qui contribue à améliorer la communication de l'information. Ce système prend en considération des cibles et indicateurs précis, tirés des descriptifs originaux ou révisés des projets. Les rapports de suivi vont être reliés à un système automatisé de cadre logique en cours d'élaboration. Un lien sera établi avec les dépenses afin d'assurer un suivi approprié et l'établissement de rapports plus complets.

Entité responsable : Division des opérations, Division des traités et Division de l'analyse des politiques et des relations publiques

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

836. Au paragraphe 100, l'ONU DC a accepté la recommandation du Comité tendant à ce que, à la mi-2012, il ait : a) coordonné les projets de perfectionnement des logiciels informatiques lancés par la Section des finances, le Service de planification stratégique et le Groupe de l'évaluation indépendante; et b) pris les mesures nécessaires pour pallier les limites de ses systèmes informatiques en matière de suivi des résultats, compte tenu de l'évolution de la situation dans ces services, du tableau mis au point par le Centre régional pour l'Asie de l'Est et le Pacifique et du système d'information de gestion du Bureau du Pakistan.

837. Une équipe interdivisions sera constituée pour coordonner et exécuter les projets de perfectionnement des systèmes informatiques.

Entité responsable : Division de la gestion

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne
Échéance : Troisième trimestre 2012

838. **Au paragraphe 105, le Comité a recommandé à l'ONUDC : a) de mettre au point une stratégie détaillée d'évaluation du programme régional pour l'Asie de l'Est et le Pacifique; b) de mettre à profit cette expérience pour étayer la méthodologie à suivre pour les programmes régionaux restants; et c) d'achever les évaluations à temps pour étayer la conception des futurs programmes régionaux.**

839. La méthode utilisée pour évaluer les programmes régionaux ne diffère pas de celle applicable pour toute évaluation approfondie. L'évaluation du programme régional pour l'Asie de l'Est et le Pacifique doit avoir lieu en septembre et octobre 2012. Le Groupe de l'évaluation indépendante se fondera sur l'expérience acquise pour améliorer encore la méthode d'évaluation qui s'appliquera aux autres programmes régionaux.

Entité responsable : Bureau du Directeur exécutif
État d'avancement : En cours d'application
Priorité : Moyenne
Échéance : Quatrième trimestre 2012

840. **Au paragraphe 111, le Comité a recommandé à l'ONUDC, pour 2012 : a) de déterminer comment compiler et analyser au mieux les rapports d'évaluation des projets pour identifier et diffuser les leçons ou les problèmes récurrents; b) de charger ses différents services de procéder aux améliorations qui s'imposent; et c) de déterminer les moyens les plus efficaces de coordonner et de gérer les budgets disponibles pour les évaluations.**

841. Un portail consacré à l'évaluation, comprenant une fonction de recherche des rapports d'évaluation, des recommandations et des enseignements, est en cours d'élaboration. Le Groupe de l'évaluation indépendante a pris des dispositions en vue d'instituer une culture de l'évaluation au sein de l'ONUDC, avec notamment l'élaboration d'un plan d'action qui sera diffusé dans l'ensemble de l'organisation. Ce plan d'action définira les rôles et attributions des différents groupes d'interlocuteurs. Des tâches particulières seront assignées aux groupes suivants : Groupe de l'évaluation indépendante; interlocuteurs internes tant au siège que dans les bureaux extérieurs; et interlocuteurs externes, dont les États Membres et les partenaires d'exécution. Le Groupe de l'évaluation indépendante pourvoit à l'affectation des ressources nécessaires pour les évaluations, son avis et son autorisation étant désormais nécessaires pour tous les projets (dans le cadre du système dit d'autorisation directe des projets).

Entité responsable : Bureau du Directeur exécutif
État d'avancement : En cours d'application
Priorité : Moyenne
Échéance : Premier trimestre 2013

B. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports sur les exercices biennaux antérieurs

842. Dans l'annexe à son rapport pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011 (A/67/5/Add.9, chap. II), le Comité présente l'état d'application des recommandations non appliquées se rapportant à des exercices antérieurs. L'état d'avancement au mois de juillet 2012 des huit recommandations considérées par le Comité comme « en cours d'application » ou « non appliquées » est récapitulé dans le tableau 32. Les données relatives à ces recommandations sont présentées dans l'ordre dans lequel elles apparaissent dans l'annexe.

Tableau 32

État de l'application des recommandations se rapportant à des exercices antérieurs et classées comme n'ayant pas été entièrement appliquées dans l'annexe au rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Bureau du Directeur exécutif (avec toutes les divisions de l'ONUDC)	1	–	–	1	1	–
Division de la gestion	7	–	–	7	6	1
Total	8	–	–	8	7	1
Pourcentage	100			100		

Rapport du Comité pour l'exercice biennal clos en 2009²⁶

843. Au paragraphe 32, le Comité a recommandé à l'ONUDC d'analyser ses besoins et les risques posés par la migration et la mise à niveau nécessaire de ses systèmes informatiques – People Soft, ProFi et FOML – pendant la mise en place du nouveau progiciel de gestion intégré de l'ONU.

844. L'ONUDC convient que le passage à Umoja comporte en soi des risques et doit faire l'objet d'une planification et d'une exécution contrôlée. Il rappelle cependant qu'une telle entreprise doit être coordonnée au niveau du Siège de l'ONU. La stratégie de mise en place d'Umoja comprend des plans pour la définition, l'analyse et la migration d'un nombre considérable de systèmes, d'applications isolées et de modules d'établissement de rapports actuellement utilisés dans l'ensemble du Secrétariat.

845. L'ONUDC croit comprendre qu'un plan de migration détaillé sera proposé par Umoja lorsque la conception sera achevée et la séquence de mise en service confirmée. Il aura alors une meilleure idée du calendrier exact de mise hors service du système et des étapes de migration des données. Il estime que la stratégie de migration mondiale décrite auparavant est préférable à une approche reposant sur de

²⁶ A/65/5/Add.9, chap. II.

multiples activités locales et non coordonnées. L'Assemblée générale a également fait sienne cette stratégie.

Entité responsable : Division de la gestion

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2015

846. Au paragraphe 39, le Comité a recommandé à l'ONUSC : a) de modifier le titre de ses états financiers et les notes y relatives pour indiquer qu'ils ne portent que sur les activités financées par des contributions volontaires; et b) d'envisager d'établir des états financiers qui portent sur les activités financées au moyen du budget ordinaire de l'ONU.

847. L'ONUSC n'a pas accepté le point a) de la recommandation car la teneur de ses états financiers est déjà indiquée sur la page de couverture et dans la lettre d'envoi signée par son directeur exécutif. En l'occurrence, les états financiers décrivent la situation du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et celle du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Ainsi, les états financiers soumis au Comité concernent les deux activités financées par des contributions et excluent celles financées au moyen du budget ordinaire.

848. Le Comité a réaffirmé le point b) de sa recommandation au paragraphe 15 de son rapport pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011. L'ONUSC appliquera la recommandation au cours de l'exercice biennal 2012-2013, compte tenu des dispositions des normes IPSAS.

Entité responsable : Division de la gestion

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Deuxième trimestre 2014

849. Au paragraphe 66, le Comité a recommandé de nouveau à l'ONUSC de mettre en place un mécanisme de financement particulier pour les prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite, notamment pour l'assurance maladie après la cessation de service.

850. L'ONUSC est un programme du Secrétariat de l'ONU et ses fonds de contributions volontaires (Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale) sont tous deux des fonds d'affectation spéciale. Le mécanisme de financement des engagements afférents à l'assurance maladie après la cessation de service et autres prestations liées à la cessation de service doit être régi par des principes et procédures uniformes arrêtés par le Siège de l'ONU. Cependant, l'ONUSC consultera ce dernier au sujet de l'application à l'échelle de l'Organisation d'une politique commune de financement des engagements susvisés.

Entité responsable : Division de la gestion

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Troisième trimestre 2014

851. Au paragraphe 75, l'ONUDC a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite de réviser sa méthode d'évaluation des engagements au titre des jours de congé accumulés lorsqu'il mettra en œuvre les normes IPSAS.

852. Comme l'a indiqué le Comité au paragraphe 17 de son rapport sur les états financiers de l'ONUDC pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011, cette recommandation devrait être appliquée à la fin de 2014.

Entité responsable : Division de la gestion

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2014

853. Au paragraphe 112, l'ONUDC a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite de corriger les écarts entre les avances inscrites dans ses propres soldes et dans les documents comptables du PNUD.

854. L'ONUDC a continué de consulter le PNUD, avec lequel il devrait s'entendre d'ici à la fin de 2012 sur les éléments de rapprochements afférents à des exercices antérieurs.

Entité responsable : Division de la gestion

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

855. Au paragraphe 117, l'ONUDC a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite de nouveau de définir et d'appliquer officiellement des procédures de contrôle interne que l'on puisse retracer pour garantir la fiabilité des données communiquées sur la valeur totale en fin d'exercice du matériel en service.

856. Un projet de politique de gestion des stocks est en cours de révision pour tenir compte de l'évolution des besoins et des contrôles nécessaires. Le nouveau projet sera soumis au Directeur de la Division de la gestion, afin d'être examiné comme il convient et approuvé.

Entité responsable : Division de la gestion

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2012

857. Au paragraphe 118, l'ONUDC a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite de nouveau de mettre en œuvre un processus d'inventaire qui réponde aux attentes des organes de contrôle et soit conforme aux dispositions de l'instruction administrative ST/AI/2003/5.

858. Les comptes seront tenus conformément aux dispositions de la politique nouvellement adoptée dès lors que l'autorisation voulue aura été donnée.

Entité responsable : Division de la gestion

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

859. Au paragraphe 136, le Comité a rappelé que l'ONUSDC se devait de régler les problèmes relevés par le Bureau des services de contrôle interne.

860. Le Comité faisait référence à une recommandation formulée par le Bureau des services de contrôle interne lors de l'audit du programme VIH/sida de l'ONUSDC. Le Bureau avait recommandé à l'ONUSDC de réviser la circulaire du Secrétaire général ST/SGB/2004/6 pour y indiquer toutes les activités qu'il mène au niveau mondial et à celui des régions et des pays en vue de réduire la progression du VIH/sida parmi les consommateurs de drogues injectables, les personnes vivant en milieu carcéral et les victimes de la traite des personnes.

861. Une révision de la circulaire ST/SGB/2004/6, tenant compte de toutes les unités administratives de l'organisation, est envisagée dans le cadre du processus de gestion du changement que l'ONUSDC met en œuvre durant l'exercice en cours. Dans ce cadre, il prendra également en considération la proposition de gestion du changement du Secrétaire général qui vise à rationaliser les fonctions et structures des unités administratives en 2012, et prévoit d'examiner les mandats énoncés dans les circulaires établissant les fonctions essentielles de chaque département, bureau ou commission, au sein de groupes de travail qui couvrent chaque domaine d'activité.

Entité responsable : Bureau du Directeur exécutif

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

XIII. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

A. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'exercice clos le 31 décembre 2011²⁷

862. L'état d'avancement de l'application des principales recommandations au mois de juillet 2012 se présente comme suit.

²⁷ A/67/5/Add.10, chap. II.

Tableau 33
État d'application des principales recommandations

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Groupe des finances	4	–	2	2	2	–
Groupe de la gestion des projets	3	–	1	2	2	–
Groupe des achats	1	–	–	1	1	–
Groupe de la productivité et de la gestion des entreprises	1	–	1	–	–	–
Total	9	–	4	5	5	–
Pourcentage	100	–	44	56		

863. L'état d'avancement de l'application de toutes les recommandations au mois de juillet 2012 se présente comme suit.

Tableau 34
État d'application de toutes les recommandations

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Groupe des finances	8	–	3	5	5	–
Groupe de la gestion des projets	5	–	2	3	3	–
Groupe des achats	2	–	–	2	2	–
Groupe des ressources humaines	2	–	–	2	2	–
Groupe de la productivité et de la gestion	1	–	1	–	–	–
Groupe des services d'appui	2	–	–	2	2	–
Total	20	–	6	14	14	–
Pourcentage	100	–	30	70		

864. Au paragraphe 30, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets a accepté, comme le Comité le recommandait : a) d'adopter un mécanisme lui permettant d'identifier et de suivre séparément les projets exécutés dans le cadre de sa politique de financement à l'avance pour qu'il puisse gérer au mieux les risques qui y sont associés; et b) de comptabiliser dans ses états financiers en solde à recevoir les montants correspondant aux projets qu'il exécute sans que leur financement soit en place.

865. L'UNOPS est habilité à fixer les avances fournies pour le compte de ses partenaires en vue de financer les activités d'exécution des projets. Comme le

Comité l'a suggéré, celles-ci sont comptabilisées dans ses états financiers en solde à recevoir au titre des projets exécutés sans que leur financement soit mis en place.

Entité responsable : Groupe des finances

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

866. Au paragraphe 32, l'UNOPS a accepté, comme le Comité le recommandait : a) d'effectuer des contrôles, en faisant fond sur des comptes rendus adéquats, pour suivre les projets gérés de manière groupée afin d'empêcher les dépassements de budget; et b) d'inscrire en solde à recevoir les projets pour lesquels les dépenses ont dépassé les fonds disponibles.

867. L'UNOPS fait rapport sur ses activités projet par projet et non plus au niveau des fonds. Il inscrira, pour chaque projet donnant lieu à des dépenses supérieures aux financements disponibles, un solde à recevoir correspondant qui pourra être revu à la baisse selon que de besoin.

Entité responsable : Groupe des finances

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

868. Au paragraphe 43, l'UNOPS a accepté, comme le Comité le recommandait, de procéder à un examen officiel des risques présentés par les projets avant que ceux-ci ne soient acceptés et lancés.

869. L'UNOPS a dûment mis en place des processus et des contrôles afin de traiter les problèmes mis en lumière par le Comité. Il a adopté un nouveau mécanisme de gestion des projets permettant d'évaluer les risques et de soumettre au besoin les projets à un examen plus détaillé et à l'aval de plus hautes autorités.

Entité responsable : Groupe de la gestion des projets

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

870. Au paragraphe 48, le Comité a renouvelé sa précédente recommandation selon laquelle l'UNOPS doit : a) tirer des leçons des projets en cours et envisager d'adopter des mesures pour clôturer les projets dans les délais prévus; et b) traiter l'arriéré des projets à clôturer.

871. L'UNOPS reconnaît qu'il importe de clôturer les projets à temps et a adopté une approche dynamique afin de raccourcir les délais et d'améliorer la qualité et la responsabilité, aux stades tant opérationnel que financier. Durant l'exercice 2010-2011, l'UNOPS a clôturé plus de 500 projets lancés de longue date. En outre, au cours du quatrième trimestre 2011, l'UNOPS a acquis la capacité de calculer des intérêts sur les fonds des projets sans dépendre, comme à l'accoutumée, du PNUD, processus qui a retardé dans le passé la clôture financière des projets. Celle-ci sera accélérée du fait de ce gain d'autonomie par le PNUD.

Entité responsable : Groupe de la gestion des projets

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Premier trimestre 2013

872. Au paragraphe 49, l'UNOPS a accepté, comme le Comité le recommandait, de faire en sorte que le statut des projets soit régulièrement suivi et correctement noté dans le système Atlas.

873. L'UNOPS a déjà mis en place des processus et mécanismes de contrôle pour suivre l'état d'avancement des projets dans le système Atlas, au moyen du système Leads d'élaboration des projets, de l'outil de clôture des projets et du nouveau mécanisme de gestion.

Entité responsable : Groupe de la gestion des projets

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

874. Au paragraphe 53, le Comité a recommandé à l'UNOPS de mieux superviser les opérations du Centre d'opérations de la République démocratique du Congo pour l'aider à surmonter les obstacles l'empêchant de mener à bien ses projets dans les délais prévus.

875. L'UNOPS a renforcé ses contrôles en adoptant un processus en ligne d'assurance trimestrielle de la qualité pour chaque projet afin de remédier aux problèmes de qualité des données et d'exécution des projets selon les délais et les budgets impartis. Le processus d'assurance trimestrielle de la qualité garantira le niveau de supervision et de contrôle voulu pour remédier en temps opportun à ce type de problèmes opérationnels.

Entité responsable : Groupe de la gestion des projets

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2013

876. Au paragraphe 54, le Comité a également recommandé à l'UNOPS d'examiner l'adéquation de la supervision des activités des centres opérant dans des contextes à haut risque, ainsi que le soutien apporté à ces centres.

877. On se référera aux observations susmentionnées portant sur la recommandation figurant au paragraphe 53 du rapport du Comité sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011.

Entité responsable : Groupe de la gestion des projets

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2013

878. Au paragraphe 62, l'UNOPS a accepté, comme le Comité le recommandait, de régler les différends qui l'opposent au PNUD concernant les soldes interfonds.

879. Sous l'égide du Bureau des affaires juridiques, l'UNOPS et le PNUD sont convenus d'adopter un mécanisme dans le cadre duquel un groupe d'experts indépendants déterminera à qui revient la responsabilité des soldes en question, en formulant des recommandations à l'intention de la direction des deux organisations. Les modalités de ce mécanisme sont en train d'être fixées.

Entité responsable : Groupe des finances

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2013

880. Au paragraphe 64, l'UNOPS a accepté, comme le Comité le recommandait : a) de renforcer ses mesures de contrôle des projets liés aux accords relatifs aux services de gestion pour déceler les erreurs de codification et autres erreurs à temps; et b) d'obtenir confirmation des montants non régularisés de la part du PNUD avant la clôture de ses comptes pour être sûr de repérer d'éventuels écarts.

881. L'UNOPS renforce les contrôles requis pour empêcher les erreurs de codification et de signalement des transactions interfonds au PNUD. Par ailleurs, des contrôles supplémentaires seront mis en place pour permettre de détecter ces erreurs à temps. L'UNOPS obtiendra également confirmation de la régularisation des montants interfonds avant la clôture des comptes de 2012.

Entité responsable : Groupe des finances

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Premier trimestre 2013

882. Au paragraphe 71, l'UNOPS a accepté, comme le Comité le recommandait, d'examiner son processus d'établissement des états financiers pour pallier les lacunes repérées par le Comité.

883. Conformément aux normes IPSAS, l'UNOPS veillera à ce que les soldes des comptes soient correctement comptabilisés et consignés séparément entre dépréciations de créances et provisions pour risques.

Entité responsable : Groupe des finances

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Premier trimestre 2013

884. Au paragraphe 77, le Comité a recommandé à l'UNOPS de mettre au point des stratégies adaptées dans les domaines requérant son attention du fait du passage aux normes IPSAS.

885. Ayant adopté les normes IPSAS le 1^{er} janvier 2012, l'UNOPS a organisé la migration de ses immobilisations corporelles vers le progiciel de gestion intégré Atlas après avoir mené à bien les nécessaires configurations et adaptations. Le succès

définitif de la mise en place des normes IPSAS dépend à présent du résultat de la clôture des états financiers de l'UNOPS à la fin de 2012, conformément à ces normes.

Entité responsable : Groupe des finances

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Deuxième trimestre 2013

886. Au paragraphe 83, l'UNOPS a accepté, comme le Comité le recommandait, de constater l'intégralité de ses engagements au titre des prestations liées à la cessation de service et de les comptabiliser en charges lorsqu'il appliquera les normes IPSAS.

887. Depuis son passage aux normes IPSAS, le 1^{er} janvier 2012, l'UNOPS a constaté et intégralement comptabilisé tous ses engagements au titre des prestations liées à la cessation de service.

Entité responsable : Groupe des finances

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

888. Au paragraphe 88, le Comité a de nouveau recommandé à l'UNOPS d'envisager de réviser sa méthode d'estimation de la valeur des engagements au titre des congés annuels lorsqu'il mettra en œuvre les normes IPSAS.

889. L'UNOPS choisit sa méthode d'estimation de la valeur des engagements au titre des congés annuels sur la base des décisions prises à l'échelle du système des Nations Unies dans son entier. De ce fait, il continuera de consulter le Siège de l'Organisation et d'autres organismes du système des Nations Unies afin d'harmoniser avec eux sa méthode de comptabilisation des engagements au titre des congés annuels.

Entité responsable : Groupe des finances

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Deuxième trimestre 2013

890. Au paragraphe 94, l'UNOPS a accepté, comme le Comité le recommandait, de revoir la conception, le contrôle et l'application de ses méthodes et outils de budgétisation axée sur les résultats, de façon que les unités fonctionnelles et opérationnelles soient tenues d'obtenir des résultats précis et de justifier les ressources utilisées à cette fin.

891. Dans le cadre de la présentation de ses prévisions budgétaires pour l'exercice 2012-2103, l'UNOPS a examiné et renforcé la conception de son cadre de gestion axée sur les résultats. Par ailleurs, dans le cadre de l'examen à mi-parcours de son plan stratégique, il a procédé à un examen approfondi de tous les indicateurs de résultats, cibles et résultats associés du plan stratégique et des prévisions budgétaires pour les exercices 2010-2011 et 2012-2013 (dont les nouveaux indicateurs de résultats établis dans le cadre d'accords portant sur les objectifs

internes) afin de faire en sorte que les administrateurs concernés soient tenus de rendre compte des résultats obtenus.

Entité responsable : Groupe de la productivité et de la gestion

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

892. Au paragraphe 99, l'UNOPS a accepté, comme le Comité le recommandait : a) de tenir les registres centraux des dérogations approuvées par les comités locaux des marchés et des achats; et b) de suivre et d'analyser l'évolution des dérogations signalées et en rendre compte au moins une fois par an à la direction afin de déterminer si ces dérogations sont le signe de dysfonctionnements profonds de la fonction achats.

893. L'UNOPS a accru sa vigilance dans ce domaine et prend les mesures nécessaires pour donner suite à la recommandation.

Entité responsable : Groupe des achats

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2012

894. Au paragraphe 100, l'UNOPS a accepté, comme le Comité le recommandait, de se doter de procédures d'examen des bons de commande qui permettent de détecter d'éventuels fractionnements de commande.

895. L'UNOPS suit cette question de près et prend les mesures nécessaires, autant que de besoin, pour donner suite à la recommandation.

Entité responsable : Groupe des achats

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2012

896. Au paragraphe 107, l'UNOPS a accepté, comme le Comité le recommandait : a) de rectifier les erreurs qui figuraient dans ses registres pour pouvoir comptabiliser avec exactitude les biens dont il dispose et établir des soldes d'ouverture corrects lors de l'adoption des normes IPSAS; et b) de remédier au manque de cohérence du processus d'attestation d'inventaire.

897. L'UNOPS a rectifié les erreurs qui figuraient dans ses registres et communiquera à ses bureaux locaux des instructions claires, adaptées aux normes IPSAS, sur les processus d'attestation d'inventaire et de vérification. Ces instructions seront disponibles sur l'intranet afin qu'elles soient facilement accessibles à toutes les personnes concernées.

Entité responsable : Groupe des services d'appui

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

898. Au paragraphe 112, le Comité a recommandé à l'UNOPS d'améliorer ses mécanismes de vérification de la gestion des congés en veillant à ce que : a) tous les octrois de congés soient approuvés et consignés dans le système avec les pièces justificatives; et b) les états des congés soient régulièrement examinés et harmonisés.

899. En plus d'harmoniser les états de congés, le Groupe des ressources humaines procède à la confirmation de chaque solde de congés avec les bureaux locaux afin de veiller à ce qu'ils soient exacts et complets.

Entité responsable : Groupe des ressources humaines

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

900. Au paragraphe 114, le Comité a recommandé à l'UNOPS : a) d'effectuer des vérifications mensuelles de ses états de paie afin d'en assurer l'exactitude et l'exhaustivité; et b) de surveiller et d'examiner tous les cas de cessation de service afin de faire en sorte que les membres de l'organisation qui quittent l'organisation soient rayés des états de paie dès leur départ.

901. L'UNOPS a renforcé sa surveillance dans ce domaine et prend les mesures nécessaires pour donner suite à la recommandation.

Entité responsable : Groupe des ressources humaines

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

902. Au paragraphe 118, le Comité a de nouveau recommandé à l'UNOPS d'adopter officiellement un plan de reprise d'activités après sinistre et de continuité des opérations, qui envisage tous les types de sinistres susceptibles d'avoir une incidence sur les activités informatiques mais aussi sur les utilisateurs en aval.

903. L'UNOPS est en train d'exécuter un plan de reprise d'activité après sinistre et de continuité des opérations dans les quatre centres opérationnels et bureaux régionaux.

Entité responsable : Groupe des services d'appui

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

B. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports sur les exercices biennaux antérieurs

904. L'annexe I du rapport du Comité sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011 (A/67/5/Add.10, chap. II) contient un récapitulatif de l'état d'avancement de l'application des recommandations, restées en suspens, qu'il a formulées dans ses rapports sur les exercices antérieurs. La situation générale relative aux 11 recommandations en suspens considérées comme partiellement appliquées par le Comité, au mois de juillet 2012, est présentée dans le tableau 35. Les indications concernant les recommandations antérieures sont données dans l'ordre dans lequel les recommandations sont présentées dans l'annexe.

Tableau 35

État d'application des recommandations formulées lors d'exercices biennaux antérieurs, considérées comme partiellement appliquées dans l'annexe du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011

Entité responsable	Nombre de recommandations	Recommandations non acceptées	Recommandations appliquées ou dont le classement est demandé		Recommandations en cours d'application	Délai	
						fixé	non fixé
Groupe des finances	6	–		1	5	5	–
Groupe de la gestion des projets	2	–		–	2	2	–
Groupe des services d'appui	3	–		–	3	3	–
Total	11	–		1	10	10	–
Pourcentage	100	–		9	91		

Rapport du Comité sur l'exercice biennal clos en 2009²⁸

905. Au paragraphe 64, l'UNOPS a accepté, comme le Comité le recommandait, de se doter de contrôles et d'états qui permettent de faire la distinction entre les soldes créditeurs et les soldes débiteurs relatifs aux projets et les soldes qui correspondent à des dépassements de dépenses.

906. On se réfèrera aux observations susmentionnées portant sur la recommandation figurant aux paragraphes 30 et 32 du rapport du Comité sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011.

Entité responsable : Groupe des finances

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

²⁸ A/65/5/Add.10, chap. II.

907. **Au paragraphe 83, l'UNOPS a accepté, comme le Comité le recommandait, de régler les différends qui l'opposent au PNUD concernant les soldes interfonds.**

908. On se référera aux observations susmentionnées portant sur la recommandation figurant au paragraphe 62 du rapport du Comité sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011.

Entité responsable : Groupe des finances

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2013

909. **Au paragraphe 86, l'UNOPS a accepté, comme le Comité le recommandait, de : a) suivre les dépenses de projet qui ont été rejetées et passer les écritures comptables voulues; b) renforcer les mécanismes de validation des données saisies dans le progiciel de façon à réduire au maximum le nombre d'opérations rejetées.**

910. L'UNOPS continue de vérifier chaque trimestre avec le PNUD la concordance des dépenses de projet. En 2009, il s'était doté d'un système de validation des dépenses afférentes aux projets afin de détecter de possibles rejets et de corriger les données avant de les présenter au PNUD. Ce système a contribué à ramener le taux de rejet à moins de 1 %. En outre, l'UNOPS met en œuvre des contrôles plus approfondis afin que les dépenses de projet soient enregistrées dans les comptes appropriés.

Entité responsable : Groupe des finances

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2012

911. **Au paragraphe 91, l'UNOPS a accepté, comme le Comité le recommandait, de : a) continuer de suivre les écarts concernant les soldes interfonds dans ses comptes; et b) s'attacher à régler les écarts datant d'exercices antérieurs avec les entités des Nations Unies concernées.**

912. L'UNOPS a fait une proposition au comité des marchés et des biens du Siège en vue de comptabiliser en pertes les soldes débiteurs interfonds, d'un montant de 1,3 million de dollars, qui concernent l'exercice biennal 2006-2007 et les périodes antérieures, en raison de tentatives de recouvrement infructueuses. En conséquence, le même montant a été provisionné. Actuellement, afin de faciliter le rapprochement, toutes les opérations avec les autres organismes des Nations Unies s'effectuent uniquement en espèces.

Entité responsable : Groupe des finances

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2012

913. **Au paragraphe 111, l'UNOPS a accepté, comme le Comité le recommandait, d'envisager de réviser sa méthode d'évaluation des engagements au titre des congés annuels lorsqu'il mettra en œuvre les normes IPSAS.**

914. On se référera aux observations susmentionnées portant sur la recommandation figurant au paragraphe 88 du rapport du Comité sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011.

Entité responsable : Groupe des finances

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Deuxième trimestre 2013

915. **Au paragraphe 122, l'UNOPS a accepté, comme le Comité le recommandait, de se doter d'un plan de financement des engagements au titre des prestations liées à la cessation de service.**

916. L'UNOPS a mis des fonds de côté et les a placés en prévision des prestations liées à la cessation de service, de façon à pouvoir honorer intégralement ses obligations le moment venu. Toutefois, le Comité ayant recommandé le gel de certains investissements, un plan de financement officiel sera appliqué afin de satisfaire aux critères fixés par les normes IPSAS en matière de prestations liées à la cessation de service.

Entité responsable : Groupe des finances

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Deuxième trimestre 2013

917. **Au paragraphe 178, l'UNOPS a accepté, conformément à la recommandation réitérée du Comité, que le Centre opérationnel du Pérou procède à une analyse de tous les projets actuellement répertoriés et recense les projets qu'il y avait lieu de clôturer.**

918. On se référera aux observations susmentionnées portant sur la recommandation figurant au paragraphe 48 du rapport du Comité sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011.

Entité responsable : Groupe de la gestion des projets

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Premier trimestre 2013

919. **Au paragraphe 185, le Bureau régional pour l'Afrique et le Centre opérationnel du Sénégal ont accepté, conformément à la recommandation réitérée du Comité, de redoubler d'efforts pour : a) faire en sorte que l'état d'avancement des projets soit régulièrement suivi et correctement noté dans le système Atlas; et b) mener à bien dans les plus brefs délais les formalités de clôture des projets.**

920. On se référera aux observations susmentionnées portant sur la recommandation figurant au paragraphe 49 du rapport du Comité sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011.

Entité responsable : Groupe de la gestion des projets

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

921. Au paragraphe 293, l'UNOPS a accepté, comme le Comité le recommandait, de : a) corriger les écarts relevés dans les livres de comptes et les états financiers de l'exercice biennal 2008-2009; et b) examiner tous les livres de comptes afin de s'assurer qu'ils n'en contenaient pas d'autres.

922. Outre les mesures susmentionnées, prises en application de la recommandation figurant au paragraphe 107 du rapport du Comité sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011, l'UNOPS a rétabli la valeur correcte de ses actifs dans les états financiers de l'exercice biennal 2010-2011. Il procède annuellement à l'examen et à la vérification de tous ses actifs afin qu'ils soient correctement enregistrés. Il continuera de vérifier ses registres aux fins de rectifier d'éventuels autres écarts.

Entité responsable : Groupe des services d'appui

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2012

923. Au paragraphe 312, l'UNOPS a accepté, comme le Comité le recommandait, de : a) procéder à des contrôles permettant aux directeurs de projets de mieux contrôler les biens achetés au moyen des fonds alloués aux projets; b) de déterminer dans quelles circonstances des fonds alloués aux projets ont été utilisés pour l'achat de l'équipement; et c) le cas échéant, restituer les fonds et annuler les produits comptabilisés au titre de ces opérations.

924. En décembre 2011, les mesures et procédures relatives aux fonds alloués aux projets ont été établies et publiées. L'instruction administrative AI/EO/2011/02 relative à la gestion des actifs a été promulguée par l'UNOPS dans le cadre du passage aux normes IPSAS. En juillet 2012, l'UNOPS a achevé de vérifier la totalité des fonds alloués à ses projets dans le monde entier. Fort de cette vérification, il est à présent en mesure de mettre à jour les mesures visant à renforcer le contrôle de ces fonds.

Entité responsable : Groupe des services d'appui

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2012

925. Au paragraphe 359, l'UNOPS a accepté, comme le Comité le recommandait, de mettre en œuvre un plan formalisé de reprise d'activité après sinistre et de continuité des opérations, qui envisage tous les types de sinistres

susceptibles d'avoir une incidence sur les activités informatiques mais aussi sur les utilisateurs en aval.

926. On se référera aux observations susmentionnées portant sur la recommandation figurant au paragraphe 118 du rapport du Comité sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011.

Entité responsable : Groupe des services d'appui

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2012

XIV. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994

A. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'exercice clos le 31 décembre 2011²⁹

927. L'état d'avancement de l'application des principales recommandations au mois de juillet 2012 se présente comme suit.

Tableau 36
État d'application des principales recommandations

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Greffé	5	–	–	5	5	–
Total	5	–	–	5	5	–
Pourcentage	100			100		

928. L'état d'avancement de l'application de l'ensemble des recommandations au mois de juillet 2012 se présente comme suit.

²⁹ A/67/5/Add.11, chap. II.

Tableau 37
État d'application de l'ensemble des recommandations

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Chambres	1	–	1	–	–	–
Greffé	9	–	–	9	9	–
Total	10	–	1	9	9	–
Pourcentage	100	–	10	90		

929. **Au paragraphe 20, le Comité a recommandé au Tribunal d'accélérer ses préparatifs, de s'employer activement à définir ses besoins au regard de la mise en œuvre des normes IPSAS et de communiquer avec l'équipe IPSAS du Siège afin de mieux préparer cette mise en œuvre.**

930. Suivant les conseils et instructions fournis par l'équipe du projet IPSAS basée à New York, un plan d'action a été élaboré et une équipe a été mise en place afin de donner au Tribunal les moyens d'établir des états financiers conformes aux normes IPSAS d'ici à 2014.

Entité responsable : Greffe

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2012

931. **Au paragraphe 25, le Tribunal a accepté la recommandation du Comité selon laquelle il devrait continuer à travailler en étroite partenariat avec le Greffier du Mécanisme afin que tout soit mis en œuvre pour accélérer les transferts latéraux et les recrutements par les procédures approuvées.**

932. Le Tribunal veillera à ce que tous les postes soient pourvus en temps utile.

Entité responsable : Greffe

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2012

933. **Au paragraphe 29, le Comité a recommandé au Tribunal d'établir un plan d'action pour organiser sa fermeture en bon ordre, notamment pour définir les questions à régler, les objectifs d'étape, les risques associés à la fermeture et les résultats attendus.**

934. Le Tribunal continue de préparer activement sa fermeture et a chargé toutes ses sections d'établir un plan d'achèvement de leurs travaux, conformément à sa stratégie de fin de mandat.

Entité responsable : Greffe

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne
Échéance : Quatrième trimestre 2012

935. **Au paragraphe 34, le Tribunal a accepté les recommandations du Comité tendant à ce qu'il : a) définisse clairement les paramètres des données relatives aux affaires et indique le nombre d'affaires exclues de l'analyse faite dans les rapports sur la stratégie d'achèvement des travaux, en expliquant clairement les raisons de leur exclusion; et b) corrige le nombre de jours écoulés entre la remise de l'accusé et le prononcé du jugement dans son prochain rapport.**

936. Le Président du Tribunal a répondu à chacune des recommandations du Comité dans sa lettre du 22 mai 2012 (S/2012/349).

Entité responsable : Chambres
État d'avancement : A été appliquée
Priorité : Moyenne
Échéance : Sans objet

937. **Au paragraphe 37, le Tribunal a accepté la recommandation du Comité tendant à ce qu'il revoie son système d'établissement du budget et de gestion des dépenses de manière à réduire au maximum les dépassements de crédits et à obtenir l'autorisation du Siège pour redéployer des ressources.**

938. Compte tenu de la stratégie d'achèvement des travaux, le Tribunal réexamine constamment ses systèmes afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux besoins de l'Organisation, en particulier pour ce qui est de contrôler les dépenses dans le respect des règles et règlements applicables.

Entité responsable : Greffe
État d'avancement : En cours d'application
Priorité : Élevée
Échéance : Quatrième trimestre 2013

939. **Au paragraphe 39, le Tribunal a accepté la recommandation du Comité tendant à ce qu'il établisse son budget de formation de façon plus réaliste et gère et contrôle plus efficacement ses activités de formation.**

940. Eu égard au fait que, compte tenu de la stratégie d'achèvement des travaux, le personnel restant doit être toujours plus polyvalent, le Tribunal évalue constamment ses besoins en formation pour faire en sorte de mener efficacement à bien son mandat.

Entité responsable : Greffe
État d'avancement : En cours d'application
Priorité : Moyenne
Échéance : Quatrième trimestre 2012

941. **Au paragraphe 43, le Tribunal a accepté la recommandation du Comité tendant à ce qu'il se conforme aux dispositions du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU prévoyant que les sommes représentant le**

remboursement de dépenses engagées lors d'exercices antérieurs soient comptabilisées comme recettes accessoires.

942. Les mesures nécessaires ont été prises pour que les opérations soient comptabilisées comme il se doit.

Entité responsable : Greffe

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

943. Au paragraphe 48, le Tribunal a accepté la recommandation du Comité selon laquelle : a) l'accord conclu entre le Tribunal et l'agence de voyage devrait être complété et signé dans les délais, et un système de suivi mis en place pour contrôler l'exactitude et l'intégrité des remboursements versés par l'agence; b) des directives ou des consignes générales devraient être adoptées pour renforcer la régularité de la gestion des voyages.

944. L'accord pertinent a été révisé et signé. Des améliorations sont en train d'être apportées au mécanisme de suivi des remboursements mises en place et on a commencé à examiner les instructions permanentes pertinentes et à y apporter les changements nécessaires.

Entité responsable : Greffe

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2012

945. Au paragraphe 52, le Tribunal a accepté la recommandation du Comité selon laquelle il devrait accélérer les travaux relatifs à la gestion des archives pour que la transition avec le Mécanisme se fasse en bon ordre.

946. Un groupe de travail a été chargé de s'occuper de la gestion des archives et d'examiner les progrès accomplis à cet égard en vue d'assurer une bonne transition avec le Mécanisme.

Entité responsable : Greffe

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2013

947. Au paragraphe 55, le Tribunal a accepté les recommandations du Comité selon lesquelles il devrait continuer : a) de renforcer la coopération entre les sections compétentes afin d'accélérer les opérations de sortie du bilan et réduire le volume de biens à comptabiliser en pertes; b) de veiller particulièrement, dans le cadre de sa stratégie de fin de mandat, à ce que les biens comptabilisés en pertes soient cédés en temps voulu de manière que les dispositions du Manuel de gestion des biens soient scrupuleusement respectées; et c) de chercher activement les biens qui n'ont pas encore été trouvés et de mettre à jour le registre des actifs en conséquence.

948. Au cours de l'exercice précédent, les opérations et procédures de gestion des biens ont été sensiblement améliorées, ce qui signifie que les cessions s'effectueront plus efficacement. Le Tribunal établit actuellement un plan global de cession des biens qui sera un élément clef de sa stratégie d'achèvement des travaux.

Entité responsable : Greffe

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

B. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'exercice antérieur

Tableau 38

État d'application des recommandations remontant à des exercices antérieurs classées comme non entièrement appliquées dans l'annexe au rapport du Comité des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2011

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Greffe	1	–	–	1	1	–
Total	1	–	–	1	1	–
Pourcentage	100	–	–	100		

Rapport du Comité sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009³⁰

949. **Au paragraphe 92, le Comité a invité le Tribunal, qui a accepté, à mettre à l'essai son plan de continuité des opérations et de reprise après sinistre.**

950. Comme suite à la recommandation du Comité, le Bureau des services de contrôle interne a procédé à un audit du mécanisme de gouvernance de la Section des services informatiques. À cette occasion, plusieurs recommandations ont été formulées en vue d'améliorer le plan de continuité des opérations et de reprise après sinistre du Tribunal compte tenu des normes adoptées par le Secrétariat et du fait que le Tribunal est sur le point d'achever ses travaux. Une mise à l'essai complète du plan sera menée à bien.

Entité responsable : Greffe

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Troisième trimestre 2012

³⁰ A/65/5/Add.11, chap. II.

XV. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

A. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'exercice clos le 31 décembre 2011³¹

951. L'état d'avancement de l'application des principales recommandations au mois de juillet 2012 se présente comme suit.

Tableau 39
État d'application des principales recommandations

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Division de l'administration	4		1	3	3	
Greffes	1		1			
Total	5		2	3	3	
Pourcentage	100		40	60		

952. L'état d'avancement de l'application de l'ensemble des recommandations au mois de juillet 2012 se présente comme suit.

Tableau 40
État d'application de l'ensemble des recommandations

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Division de l'administration	5	–	2	3	3	–
Greffes	1	–	1	–	–	–
Total	6	–	3	3	3	–
Pourcentage	100		50	50		

953. Au paragraphe 20, le Comité a recommandé au Tribunal d'effectuer sans tarder les préparatifs voulus, notamment une étude complète de la nécessité d'appliquer les normes IPSAS, et de communiquer plus activement avec l'équipe du Siège chargée de la mise en application des normes IPSAS pour mieux se préparer à appliquer ces normes.

³¹ A/67/5/Add.12, chap. II.

954. Le Tribunal fait partie des organismes concernés par l'application des normes IPSAS. La procédure établie à cet effet prévoit une évaluation des activités du Tribunal, suivie d'évaluations mensuelles de l'avancement des tâches à exécuter et des risques afférents. Compte tenu des progrès réalisés jusqu'à présent, l'équipe du projet ISPAS basée au Siège a estimé que le Tribunal était en bonne voie d'appliquer les normes IPSAS.

Entité responsable : Division de l'administration

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

955. Au paragraphe 23, le Comité a recommandé au Tribunal de rassembler les plans et rapports qui concernent sa fermeture et le transfert de ses fonctions au Mécanisme appelé à exercer ses fonctions résiduelles en un plan global unique comprenant tous les éléments nécessaires pour une fermeture en bon ordre et recensant notamment les tâches à accomplir ainsi que les objectifs d'étape, les risques et les avantages associés à la fermeture.

Entité responsable : Division de l'administration

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Troisième trimestre 2013

956. Au paragraphe 26, le Tribunal a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce qu'il continue de veiller à ce que les procès en première instance et en appel soient menés le plus rapidement possible, compte dûment tenu des droits des accusés et de la garantie d'une procédure régulière.

Entité responsable : Chambres

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

957. Au paragraphe 30, le Comité a recommandé, et le Tribunal a accepté, que la méthode de réduction des effectifs qui serait appliquée lors de l'exécution du budget suivant vise à supprimer tous les postes temporaires et emplois de temporaire (autres que pour les réunions) et non les uns plutôt que les autres.

Entité responsable : Division de l'administration

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

958. Le Tribunal a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce qu'il :
a) mette en place des procédures pour régler les problèmes mis en lumière par les inventaires physiques des biens durables; b) mette à jour sans tarder la base de données des biens durables; et c) veille à ce que tous les biens durables soient correctement étiquetés.

Entité responsable : Division de l'administration

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Premier trimestre 2013

959. Au paragraphe 40, le Tribunal a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce qu'il : a) élabore une politique de gestion du courrier électronique qui permette de distinguer les messages professionnels des messages privés; b) mette au point un plan de récupération des dossiers papier en cas de sinistre; et c) améliore la gestion des chambres fortes en vue d'accroître l'efficacité de la gestion des archives et des dossiers.

Entité responsable : Division de l'administration

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Premier trimestre 2013

B. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports sur les exercices biennaux antérieurs

960. L'annexe au rapport du Comité sur l'exercice clos le 31 décembre 2011 (A/67/5/Add.12, chap. II) contient un récapitulatif de l'état d'avancement de l'application des recommandations que le Comité a formulées dans ses rapports sur les exercices antérieurs. On trouvera ci-dessous des informations sur l'état d'avancement, au mois de juillet 2012, d'une recommandation dont le Comité a jugé qu'elle était toujours en cours.

Tableau 41

État d'application d'une recommandation remontant à un exercice antérieur classée comme non entièrement appliquée dans l'annexe au rapport du Comité des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2011

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Bureau des services de contrôle interne	1		1			
Total	1		1			
Pourcentage	100		100			

Rapport du Comité sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009³²

961. Au paragraphe 75, le Bureau des services de contrôle interne a souscrit à la recommandation du Tribunal tendant à ce que soit pourvu le poste vacant d'auditeur résident au Tribunal.

962. Le processus de recrutement a été mené à bien et le candidat retenu est entré en fonctions le 12 octobre 2011.

Entité responsable : Bureau des services de contrôle interne

État d'avancement : A été appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

XVI. Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'exercice clos le 31 décembre 2011³³

963. L'état d'avancement de l'application des principales recommandations au mois de juillet 2012 se présente comme suit.

Tableau 42
État d'application des principales recommandations

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Division de la gestion et de l'administration	15	–	–	15	14	1
Division de l'appui aux programmes	1	–	–	1	1	–
Bureau sous-régional pour le Pacifique	1	–	–	1	1	–
Service administratif	1	–	–	1	1	–
Bureau de l'audit et des investigations	1	–	–	1	1	–
Bureaux divers	2	–	–	2	1	1
Total	21	–	–	21	19	2
Pourcentage	100	–	–	100		

³² A/65/5/Add.12, chap. II.

³³ A/67/5/Add.13, chap. II.

964. L'état d'avancement de l'application de l'ensemble des recommandations au mois de juillet 2012 se présente comme suit.

Tableau 43

État d'application de l'ensemble des recommandations

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Division de la gestion et de l'administration	19	–	–	19	17	2
Division de l'appui aux programmes	3	–	–	3	2	1
Service administratif	1	–	–	1	1	–
Bureau de l'audit et des investigations	1	–	–	1	1	–
Bureau sous-régional pour le Pacifique	1	–	–	1	1	–
Bureaux divers	3	–	–	3	2	1
Total	28	–	–	28	24	4
Pourcentage	100	–	–	100		

965. **Au paragraphe 28, le Comité a invité l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), qui en est convenue, à :** a) réviser ses dispositifs de contrôle interne et les politiques et procédures qui s'y rapportent pour les mettre en conformité avec son règlement financier et ses règles de gestion financière; b) mettre au point et appliquer la version définitive de toutes ses politiques et procédures en les adaptant comme il convient pour que son règlement financier et ses règles de gestion financière soient dûment respectés; et c) établir des calendriers précis pour l'incorporation des politiques et procédures modifiées dans ses systèmes.

966. ONU-Femmes a : a) commencé à réviser son dispositif de contrôle interne et les politiques et procédures qui s'y rapportent pour les mettre en conformité avec son règlement financier et ses règles de gestion financière; b) commencé à mettre au point la version définitive de ses propres politiques et procédures; et c) assorti ses plans de travail des calendriers voulus.

Entité responsable : Division de la gestion et de l'administration

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2012

967. **Au paragraphe 34, le Comité a invité ONU-Femmes, qui en est convenue, à :** a) établir un plan d'action détaillé qui définira la marche à suivre et les échéances à respecter pour la mise en application des normes IPSAS; et b) élaborer un plan de valorisation des avantages qui aidera ONU-Femmes à suivre la réalisation de ses objectifs.

968. ONU-Femmes a : a) révisé son plan d'application des normes IPSAS de façon à ce qu'il détaille la marche à suivre et les échéances à respecter pour appliquer lesdites normes; et b) inclus dans ce plan révisé un plan de valorisation des avantages qui l'aidera à suivre la réalisation de ses objectifs. ONU-Femmes a procédé à des échanges avec le groupe de travail sur les normes IPSAS dans le but de doter du modèle et des outils nécessaires à cette fin.

Entité responsable : Division de la gestion et de l'administration

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2012

969. Au paragraphe 38, le Comité a invité l'Administration, qui en est convenue, à prendre d'urgence les dispositions suivantes : a) renforcer les capacités dans tous les domaines fonctionnels touchés par le passage aux normes IPSAS; b) constituer une équipe qui sera chargée de superviser le restant des activités liées à la mise en œuvre de ces normes et d'évaluer la pertinence des principes comptables retenus; c) réviser les plans relatifs à l'établissement des soldes d'ouverture et au nettoyage des données; d) organiser une formation spécialement conçue pour les utilisateurs une fois que les principes comptables auront été examinés et approuvés; e) revoir les modes d'établissement de ses états financiers afin de s'assurer qu'ils répondent aux exigences liées à l'application des normes IPSAS; et f) établir des états financiers types conformes aux normes IPSAS.

970. ONU-Femmes a : a) renforcé ses capacités dans tous les domaines fonctionnels touchés par le passage aux normes IPSAS en recrutant plusieurs conseillers pour le projet IPSAS, y compris un conseiller principal; b) étoffé l'équipe chargée du projet (à laquelle elle a adjoint le Directeur et le Directeur adjoint de la Division de la gestion et de l'administration, le conseiller principal pour le projet IPSAS et le conseiller spécial de la Directrice exécutive), qui se réunit toutes les deux semaines pour examiner les progrès accomplis et rend compte de ses travaux à la Directrice exécutive chaque semaine; c) révisé son plan d'application des normes IPSAS de manière à ce qu'il soit plus détaillé et comprenne des informations relatives aux soldes d'ouverture et à la collecte de données; d) prévu, dans ce plan d'application révisé, d'organiser un programme de formation continue destiné à l'ensemble des utilisateurs; e) prévu, dans ce plan d'application révisé, d'examiner les modes d'établissement de ses états financiers afin de s'assurer qu'ils répondent aux exigences liées à l'application des normes IPSAS; et f) assorti son plan d'application révisé d'un calendrier d'établissement d'états financiers types conformes aux normes IPSAS.

Entité responsable : Division de la gestion et de l'administration

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2012

971. Au paragraphe 45, ONU-Femmes a souscrit à la recommandation du Comité selon laquelle elle devrait élaborer un manuel et des procédures détaillés qui précisent les procédures et les fonctions nécessaires pour garantir

l'accomplissement des fonctions de gestion financière mensuelles, trimestrielles et annuelles.

972. ONU-Femmes a commencé à établir un manuel financier détaillé.

Entité responsable : Division de la gestion et de l'administration

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2012

973. Au paragraphe 47, ONU-Femmes a souscrit à la recommandation du Comité selon laquelle elle devrait élaborer des instructions détaillées sur la clôture de fin d'exercice afin de garantir l'exactitude des états financiers.

974. Comme prévu dans le plan détaillé révisé consacré à l'application des normes IPSAS, ONU-Femmes établira des instructions précises sur la clôture de fin d'exercice.

Entité responsable : Division de la gestion et de l'administration

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2012

975. Au paragraphe 51, ONU-Femmes a souscrit à la recommandation du Comité selon laquelle les paiements devraient être effectués après présentation et examen de justificatifs suffisants et adéquats.

976. Les paiements que la recommandation concerne se rapportent à des formations aux normes IPSAS organisées à New Delhi en 2011 et à des visites que deux spécialistes du Siège ont effectuées dans des bureaux de pays en janvier 2012.

Entité responsable : Division de l'appui aux programmes

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans limite de temps

977. Au paragraphe 55, ONU-Femmes a souscrit à la recommandation du Comité selon laquelle elle devrait : a) dûment examiner les opérations devant être comptabilisées en pertes, conformément à ses politiques et procédures; et b) approuver les comptabilisations en pertes dans le cadre des pouvoirs qui lui sont dévolus par son règlement financier et ses règles de gestion financière.

978. ONU-Femmes examinera et approuvera comme il se doit les opérations devant être comptabilisées en pertes, conformément au Règlement financier et aux règles financières applicables et dans le cadre des pouvoirs qui lui sont délégués.

Entité responsable : Division de la gestion et de l'administration

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans limite de temps

979. **Au paragraphe 58, ONU-Femmes a souscrit à la recommandation du Comité selon laquelle elle devrait :** a) régulièrement procéder à des vérifications et des rapprochements de tous les soldes et de toutes les opérations apparaissant dans ses états financiers; b) mettre en place des contrôles pour garantir la validité des opérations enregistrées; c) mettre en place des outils permettant une analyse chronologique des comptes créditeurs et débiteurs; et d) procéder à l'analyse chronologique nécessaire pour les soldes en souffrance.

980. Pour ce qui est des points a) et b) de la recommandation, ONU-Femmes s'attachera d'urgence à rapprocher les soldes hérités d'UNIFEM. En ce qui concerne le point c), elle a prévu dans son plan de travail la mise en place d'outils permettant une analyse chronologique automatique des comptes créditeurs et débiteurs. S'agissant du point d), elle définira dans son manuel financier la procédure à suivre pour effectuer l'analyse chronologique périodique des soldes.

Entité responsable : Division de la gestion et de l'administration

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Premier trimestre 2013

981. **Au paragraphe 62, ONU-Femmes a souscrit à la recommandation du Comité selon laquelle elle devrait procéder à des rapprochements périodiques des soldes interfonds et obtenir des confirmations avant de clôturer ses comptes.**

982. Dans son manuel financier, ONU-Femmes définira en détail la marche à suivre pour procéder à des rapprochements périodiques des soldes interfonds et obtenir des confirmations avant de clôturer ses comptes.

Entité responsable : Division de la gestion et de l'administration

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2012

983. **Au paragraphe 70, ONU-Femmes a souscrit à la recommandation du Comité selon laquelle elle devrait élaborer un plan de financement des prestations liées à la cessation de service.**

984. Durant le quatrième trimestre 2012, ONU-Femmes établira un plan de financement des prestations liées à la cessation de service.

Entité responsable : Division de la gestion et de l'administration

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

985. **Au paragraphe 76, ONU-Femmes a accepté, comme le recommandait le Comité :** a) de formuler et d'appliquer ses propres politiques et procédures pour que les programmes soient exécutés suivant des règles claires appliquées uniformément; b) d'élaborer des directives précises et détaillées sur l'application des politiques et procédures d'autres organismes après avoir

déterminé si ces politiques et procédures sont compatibles avec son règlement financier et ses règles de gestion financière.

986. ONU-Femmes a commencé à définir ses propres politiques et procédures, qu'elle s'efforcera d'appliquer uniformément.

Entité responsable : Division de la gestion et de l'administration

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2012

987. Au paragraphe 79, ONU-Femmes a accepté, comme le recommandait le Comité, d'appliquer toute nouvelle convention comptable uniformément à partir de la date d'adoption.

Entité responsable : Division de la gestion et de l'administration

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Sans limite de temps

988. Au paragraphe 88, ONU-Femmes a accepté, comme le recommandait le Comité : a) de s'inspirer des enseignements que d'autres organismes des Nations Unies ont tirés de leur expérience concernant l'obtention des assurances voulues pour les projets confiés à des partenaires d'exécution nationale et de réviser les directives relatives à la gestion des projets confiés à des partenaires d'exécution nationale; b) de mettre au point des procédures qui lui permettent de gérer et de suivre les dépenses des partenaires d'exécution; et c) de créer et de tenir à jour une base de données qui lui permette de déterminer quels projets doivent faire l'objet d'un audit et de suivre les conclusions des audits.

989. ONU-Femmes examinera les arrangements relatifs aux projets confiés aux partenaires d'exécution nationale en s'inspirant des enseignements que d'autres organismes des Nations Unies ont tirés de leur expérience dans ce domaine et des orientations qui ressortiront de l'examen quadriennal complet, et systématisera cette pratique en révisant à intervalles réguliers et prévus d'avance son manuel des programmes et des opérations, d'une part, et son règlement financier et ses règles de gestion financière, d'autre part. Une base de données sera par ailleurs élaborée en vue de centraliser la gestion et le contrôle, par le siège, des dépenses engagées par les partenaires d'exécution. En outre, avec l'appui du Bureau de l'audit et des investigations, ONU-Femmes créera et alimentera une base de données qui lui permettra de savoir quels sont les projets devant faire l'objet d'un audit et de suivre les résultats des audits.

Entité responsable : Division de la gestion et de l'administration

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Deuxième trimestre 2013

990. Au paragraphe 94, ONU-Femmes a accepté, comme le recommandait le Comité, d'envoyer des rappels à ses partenaires d'exécution concernant la

présentation des états financiers annuels et des rapports d'audit correspondants.

991. ONU-Femmes mettra en place un système centralisé lui permettant de suivre et de contrôler la présentation des états financiers annuels de ses partenaires d'exécution et des rapports d'audit correspondants. Elle organisera également à l'intention du personnel des bureaux extérieurs des activités de formation sur les règles régissant la conduite et le suivi des audits.

Entité responsable : Division de la gestion et de l'administration

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2012

992. Au paragraphe 97, ONU-Femmes a accepté, comme le recommandait le Comité : a) d'améliorer ses procédures de gestion et de suivi du budget des projets afin de mieux surveiller les cas de sous-utilisation des fonds alloués aux projets; et b) de s'attaquer aux facteurs qui avaient retardé l'exécution des projets pour pouvoir s'acquitter de son mandat.

993. ONU-Femmes a commencé à apporter diverses améliorations à ses procédures de gestion et d'exécution des projets, à savoir : a) l'accroissement des responsabilités confiées aux bureaux régionaux et de pays dans le domaine de la gestion des programmes et des activités opérationnelles; b) le renforcement de la composante ressources humaines des bureaux de pays et des bureaux régionaux; et c) la délégation des fonctions de contrôle des programmes et des activités opérationnelles à des bureaux régionaux dirigés par des directeurs régionaux.

Entité responsable : Division de l'appui aux programmes

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2013

994. Au paragraphe 101, ONU-Femmes a accepté, comme le Comité le recommandait, de procéder à la clôture financière de tous les projets terminés dans les 12 mois suivant la clôture opérationnelle.

995. ONU-Femmes mettra en place un système centralisé lui permettant de vérifier que tous les projets achevés sur le plan opérationnel sont clôturés sur le plan financier dans les délais prescrits et a constitué une équipe chargée de clôturer plusieurs projets hérités d'UNIFEM.

Entité responsable : Division de la gestion et de l'administration

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2013

996. Au paragraphe 107, ONU-Femmes a accepté, comme le recommandait le Comité, de s'efforcer d'approuver tous les plans de travail annuels avant le début de la période concernée.

997. ONU-Femmes convient qu'il serait bon d'achever les plans de travail annuels avant la fin de l'année précédant la période considérée. Cependant, c'était la première fois qu'elle a dû établir un plan de travail annuel et, étant donné qu'elle était en période de transition, elle n'a pu l'approuver que pour la première moitié de 2011. L'Entité redoublera d'efforts pour établir les plans avant le début de l'année considérée, s'accordant avec le Comité pour estimer que cette solution est idéale. Sachant que 2011 était une année de transition, ONU-Femmes pense pouvoir accélérer les choses dans les années à venir.

Entité responsable : Division de l'appui aux programmes

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Deuxième trimestre 2013

998. Au paragraphe 111, ONU-Femmes a accepté, comme le recommandait le Comité, d'élaborer et d'appliquer un plan d'achat global qui serait approuvé et régulièrement examiné par l'autorité compétente.

999. ONU-Femmes a reconnu que le plan d'achat était un instrument essentiel pour parvenir à un degré de planification suffisant et donc à une exécution plus efficace et plus rationnelle des programmes. Des mesures ont été prises en vue de l'établissement d'un plan d'achat unique.

Entité responsable : Division de la gestion et de l'administration

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

1000. Au paragraphe 117, ONU-Femmes a accepté, comme le recommandait le Comité, de mettre en place des procédures visant à évaluer les prestations des fournisseurs dans le cadre des fonctions d'achat et d'élaborer les directives et les outils nécessaires à cette fin.

1001. Si ONU-Femmes dispose déjà d'un système de responsabilisation concernant la passation de marchés et la gestion des contrats, elle reconnaît néanmoins qu'il lui faut renforcer encore ses fonctions d'évaluation des prestations des fournisseurs. Afin d'assurer un respect plus strict de sa règle de gestion financière 24.11, elle fera donc en sorte, d'ici au 30 septembre 2012, que les prestations de ses fournisseurs soient mesurées en fonction des indicateurs de résultats définis et que les contrats soient exécutés dans leur intégralité, dans les délais fixés et conformément au descriptif du projet.

Entité responsable : Division de la gestion et de l'administration

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2012

1002. Au paragraphe 120, le Comité a recommandé au Bureau sous-régional pour le Pacifique d'ONU-Femmes, qui a accepté : a) d'envisager d'adopter des mécanismes lui permettant de respecter ses politiques et procédures concernant la réception et l'étude des devis dans le cadre de l'achat de biens et de services;

et b) de créer une équipe d'évaluation dont les membres ont des connaissances suffisantes des principes régissant les achats pour pouvoir examiner les offres soumises conformément à ses politiques et procédures.

1003. ONU-Femmes a commencé à mettre en place les procédures voulues.

Entité responsable : Bureau sous-régional pour le Pacifique

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Troisième trimestre 2012

1004. Au paragraphe 126, ONU-Femmes a accepté, comme le recommandait le Comité : a) de procéder à un rapprochement entre les registres des immobilisations pour veiller à ce que le solde figurant dans les notes des états financiers soit exhaustif et précis et que les biens existent bel et bien; et b) d'examiner chaque mois les comptes du grand livre pour recenser les biens devant être enregistrés en immobilisations dans les registres.

1005. ONU-Femmes a procédé à une certification et à une vérification minutieuses au 31 décembre 2011, et le nouveau manuel définissant la marche à suivre pour gérer les biens conformément aux normes IPSAS et le manuel de gestion financière décriront en détail les procédures de rapprochement mensuel entre les registres des biens et le grand livre ainsi que les procédures d'établissement des états financiers en fin d'exercice.

Entité responsable : Division de la gestion et de l'administration

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2012

1006. Au paragraphe 130, ONU-Femmes a accepté, comme le recommandait le Comité : a) d'examiner et de tenir régulièrement à jour le registre des biens pour veiller à y intégrer toutes les informations nécessaires concernant les biens; b) d'élaborer des directives sur la certification des biens, pour combler toutes les lacunes relevées par le Comité au cours de la procédure de vérification et veiller à ce que le registre soit exhaustif et précis; c) d'approuver toutes les cessions de biens par le biais de délégations de pouvoir et de conserver les justificatifs; d) de procéder à la cession des biens dans les délais prescrits; et e) d'utiliser un registre approprié généré par le système pour procéder à l'inventaire des biens physiques.

1007. S'agissant des points a) et b), ONU-Femmes a inclus dans le plan révisé d'application des normes IPSAS la version définitive du manuel définissant la marche à suivre pour gérer les biens conformément auxdites normes, manuel qui prévoit l'actualisation et l'examen mensuels du registre des biens, des vérifications bisannuelles et la délégation de pouvoirs. Pour ce qui est du point c), elle a adopté de nouvelles formules de gestion des biens qui définissent clairement les pouvoirs délégués. Au regard du point d), elle a précisé, dans son manuel de gestion de biens, que des cessions de biens seraient effectuées chaque mois. En ce qui concerne le point e), le manuel de procédure relatif à la gestion des biens prévoit désormais l'élaboration d'un rapport mensuel répertoriant les biens enregistrés en immobilisations.

Entité responsable : Division de la gestion et de l'administration

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2012

1008. Au paragraphe 136, le Comité a recommandé à ONU-Femmes de pourvoir rapidement les postes aux niveaux des bureaux de région et des bureaux de pays, de façon à se doter d'effectifs en nombre suffisant.

1009. Compte tenu de la transition et de la transformation en cours, les recrutements prévus pour 2011 devaient se faire en deux temps. La première phase, qui consistait à pourvoir les emplois vacants au Siège, a été menée à bien l'année dernière. L'exécution de la deuxième phase, qui concerne le recrutement sur les emplois disponibles sur le terrain, dépend des conclusions de l'analyse de la structure régionale et du processus de gestion du changement afférent. Tous les emplois d'administrateur recruté sur le plan international approuvés par le Conseil d'administration pour 2011 ont été pourvus et d'autres procédures de recrutement ont été lancées afin de pourvoir ceux approuvés pour 2012-2013. D'autres efforts de recrutement seront déployés à titre prioritaire en vue de pourvoir les emplois qui seront approuvés dans le cadre de la structure régionale d'ONU-Femmes, actuellement examinée par le Conseil d'administration.

Entité responsable : Division de la gestion et de l'administration/
Division de l'appui aux programmes

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Sans limite de temps

1010. Au paragraphe 140, ONU-Femmes a accepté, comme le recommandait le Comité, d'effectuer des vérifications pour valider les informations relatives aux états de paie qu'elle soumet au PNUD afin de s'assurer qu'elles sont valables, précises et complètes.

1011. ONU-Femmes demandera au PNUD d'établir un état de paie distinct, auquel le personnel habilité et les spécialistes d'ONU-Femmes pourraient accéder pour effectuer des vérifications périodiques, sur une base mensuelle.

Entité responsable : Division de la gestion et de l'administration

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2012

1012. Au paragraphe 144, le Comité a recommandé, et ONU-Femmes a accepté : a) d'examiner et de rapprocher régulièrement les soldes de congés comptabilisés manuellement des rapports réalisés avec Atlas; b) de s'assurer que les reliquats de congés de tous les fonctionnaires en activité sont saisis dans le système Atlas de gestion des congés; c) de calculer les jours de congé accumulés compte tenu du solde vérifié de la fin de l'année précédente.

1013. Les fonctionnaires chargés d'administrer les congés reçoivent une formation régulière et sont sensibilisés à l'importance de rapprocher la comptabilisation

manuelle des congés des données du système Atlas, ainsi qu'aux conséquences qui en découlent pour l'application des normes IPSAS. Des coordonnateurs au Siège et dans les bureaux extérieurs procéderont à des vérifications périodiques. Avec le renforcement de la présence sur le terrain, l'administration des congés dans les bureaux de pays sera gérée sur place par des directeurs des opérations, ce qui permettra de contrôler directement le processus. Le nouveau manuel détaillé de gestion financière énoncera des procédures destinées à garantir que les jours de congé cumulés sont fondés sur des soldes certifiés.

Entité responsable : Division de la gestion et de l'administration/Bureaux hors siège

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2012

1014. Au paragraphe 148, le Comité a recommandé qu'ONU-Femmes envisage de mettre en place un comité d'audit dûment constitué pour renforcer ses mécanismes de gouvernance et de contrôle.

1015. ONU-Femmes a créé un comité de recherche chargé de désigner les membres de son futur comité consultatif pour les questions d'audit. Le mandat de ce comité est conforme à la pratique d'usage dans le système des Nations Unies et a été examiné soigneusement par le Bureau de l'audit et des investigations du PNUD avant d'être approuvé par la Directrice exécutive d'ONU-Femmes.

Entité responsable : Service administratif

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2012

1016. Au paragraphe 156, le Bureau de l'audit et des investigations a accepté, comme le Comité le recommandait, d'énoncer un plan reposant sur l'évaluation des risques concernant ONU-Femmes qui tienne compte de tous les risques auxquels est exposée l'Entité dans son ensemble, y compris les services au Siège.

1017. ONU-Femmes a entamé le processus d'évaluation des risques. Jusqu'à présent, 22 responsables et hauts responsables ont été interrogés et deux ateliers ont été organisés auxquels une vingtaine de personnes au total a participé. Il est prévu d'organiser d'autres entretiens et de nouveaux ateliers tout au long du mois de juillet, et un projet de rapport sur leurs conclusions sera disponible d'ici à la fin août 2012. Les conclusions et recommandations constitueront la base d'un plan de gestion des risques qui sera mis en œuvre dans l'ensemble de l'organisation.

Entité responsable : Bureau de l'audit et des investigations

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2012

1018. Au paragraphe 165, ONU-Femmes a accepté, comme le Comité l'a recommandé : a) d'énoncer un plan d'action visant à donner suite aux

recommandations issues de l'audit interne; et b) de suivre régulièrement les progrès accomplis quant à leur mise en œuvre.

1019. L'évolution de la base de données générale pour le suivi de l'application des recommandations d'audit, qui constitue en soi un plan d'action, sera suivie chaque mois. Un tableau de bord sera créé et il sera rendu compte chaque mois aux hauts responsables pour veiller à ce que des mesures soient prises d'urgence dans les domaines critiques. ONU-Femmes tiendra ses responsables régulièrement informés de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations issues de l'audit et des mesures spécifiques de suivi.

Entité responsable : Division de la gestion et de l'administration

État d'avancement : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Premier trimestre 2013
